

## L'appel du Dr Morgentaler sera examiné en droit seulement

# La Cour suprême ne tranchera pas le débat sur l'avortement

par Guy Deshaies

OTTAWA — La Cour suprême du Canada évitera à tout prix de se prononcer pour ou contre l'avortement dans l'appel du Dr Morgentaler et le juge en chef Bora Laskin a averti, hier, les avocats du médecin montréalais de ne pas s'attendre que la Cour suprême tranche le débat sur l'avortement.

Ce n'est donc que la question de droit

strict examinée sous l'angle du chef d'accusation porté contre Morgentaler que la Cour suprême se posera pour déterminer si la Cour d'appel du Québec a sa raison ou non de casser le verdict d'acquiescement prononcé par le jury en faveur du Dr Morgentaler.

Hier, Mes Claude-Armand Sheppard et Charles Flamm, au nom du Dr Morgentaler,

ont plaidé que l'article 251 interdisant l'avortement, sauf à certaines conditions, était anticonstitutionnel, que l'article 45 protégeait ceux qui font une opération chirurgicale dans certaines conditions constituait un moyen de défense à l'encontre d'une accusation d'avortement et finalement que Morgentaler avait d'autres moyens de défense que celui de l'article 45.

En gros Mes Sheppard et Flamm ont demandé au plus haut tribunal du pays d'acquiescer le Dr Morgentaler en déclarant ultra vires la loi qu'il est accusé d'avoir transgressée. A défaut de quoi ils ont demandé aux neuf juges de la Cour suprême d'accepter la défense de l'article 45 et par conséquent de confirmer le verdict d'ac-

quittement des jurés et enfin, au pire, d'ordonner un nouveau procès pour le Dr Morgentaler s'ils écartent l'article 45 afin que l'accusé ait le loisir de faire valoir auprès de ses pairs les autres moyens de défense qu'il prétend détenir et notamment la défense de nécessité absolue.

Toutes ces représentations ont donné lieu à un débat complexe et aride sur di-

vers aspects du droit et des questions constitutionnelles. Les deux avocats, Me Flama ne discourant que sur l'aspect constitutionnel, se sont heurtés à un barrage de questions, de démentis, de reproches parfois et le juge Louis-Philippe Pigeon s'est déclaré insulté par un argument de Me Flama comparant un amen-

Voir page 6: Morgentaler



## Séisme au Pérou

Le Pérou a été touché hier par une secousse sismique de 7.7 à l'échelle Richter. Une trentaine de personnes ont été tuées à Lima et dans des villes côtières, plusieurs autres ont été blessées et les dégâts matériels sont considérables. L'épicentre du tremblement de terre a été fixé en plein Océan Pacifique. Le séisme a duré 70 secondes. Près de la moitié des maisons des villes côtières, construites généralement en torchis, ont été détruites par la secousse. (Téléphoto AP)

# Drapeau, seul candidat de poids à la mairie?

par Bernard Descôteaux

Au moment où le maire Jean Drapeau se prépare à lancer sa campagne électorale, cet après-midi, le même scénario qu'aux trois dernières élections municipales de Montréal semble devoir se répéter encore une fois. Après le Rassemblement des citoyens de Montréal, Démocratie-Montréal vient de constater l'existence d'un "vide politique", et avoue ne pas avoir encore trouvé de can-

didat sérieux à opposer au maire Jean Drapeau.

Au cours d'une entrevue téléphonique, le président de Démocratie-Montréal, M. Jacques Brisebois, a admis qu'aucune des personnes, sollicitées par son groupe pour poser sa candidature au poste de premier magistrat de Montréal n'avait encore accepté.

Cette formation politique, qui en 1970

avait pour nom "Le Parti de Montréal", retardé depuis la mi-septembre le tenue d'une conférence de presse au cours de laquelle on promet de dévoiler le nom d'un candidat à la mairie. M. Brisebois dit souhaiter un candidat de taille à ce poste. Les personnes qui auraient été d'accord pour briguer les suffrages ne convenaient pas jusqu'ici à Démocratie-Montréal, semble-t-il.

Au moins de se contenter d'un candidat de second ordre, Démocratie-Montréal devra donc envisager de faire une lutte électorale uniquement au niveau des postes de conseillers. M. Brisebois n'exclut

Voir page 6: Drapeau

## au gré du temps

### Pénurie de chefs

Edward Kennedy a annoncé qu'il ne sera pas candidat aux présidentielles de 1976. Les démocrates américains sont aux abois. Il n'y a personne qui serait d'envergure suffisante pour être porté à la présidence.

C'est ainsi qu'on a dit que Humphrey ne serait pas en lice, que McCarthy aurait tourné poète, que Muskie serait trop faible, que McGovern serait trop idéaliste.

Les chefs font dangereusement défaut partout. Du côté des républicains, il y a eu Nixon qui était un faux président; pour le remplacer, on en a choisi un Ford pâlot.

Dans ces conditions, et la disette s'aggravant, on peut penser qu'avant l'an 2000, les Américains devront se tourner vers Rand Corporation pour qu'il achève ses essais sur le président-robot.

Albert BRIE

# Nixon demande d'être libéré des assignations à comparaître

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — L'ancien président Richard Nixon a officiellement demandé hier de ne pas comparaître comme témoin au procès des cinq inculpés de l'affaire Watergate.

Les avocats de M. Nixon ont adressé hier au juge fédéral John Sirica deux requêtes d'annulation des assignations à comparaître à ce procès, qui avaient été envoyées par le procureur spécial Ja-

worski et John Ehrlichman, un des inculpés de l'affaire. Le juge Sirica n'a pas voulu dévoiler le contenu de ces requêtes qu'il consultera attentivement lorsqu'il "aura le temps". Mais il est vraisemblable qu'elles invoquaient à ce propos la santé de M. Nixon.

Ce dernier est actuellement hospitalisé à Long Beach, Californie, pour une embolie pulmonaire consécutive à une phlébite à la jambe gauche. Et selon ses mé-

decins, bien qu'il devrait pouvoir quitter l'hôpital en fin de semaine, il ne pourra entreprendre un voyage avant trois mois. Ce long délai d'ailleurs a étonné les milieux médicaux qui, bien qu'ils n'aient pas suivi de près la phlébite de Nixon, trouvent exagéré l'isolement prolongé imposé par le docteur Lungren à son patient.

D'ailleurs le procureur spécial Jaworski a demandé il y a quinze jours que

Voir page 6: Nixon

## Le recyclage des pétro dollars est une urgence

# John Turner est élu président du CI

WASHINGTON (d'après AFP et CP) — M. John Turner, ministre canadien des Finances, a été élu hier président du nouveau Comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI).

La mission de ce Comité est de poursuivre l'étude de la réforme du système monétaire international que le défunt Comité des Vingt, créé à cet effet en 1972, n'a pu mener à bien.

Le Comité intérimaire présidé par John Turner comprend aussi vingt membres et doit normalement se réunir trois ou quatre fois par an, au niveau des ministres des Finances ou de leurs suppléants. L'existence prévue du CI est d'un an, un nouveau comité directeur du FMI devant le remplacer à la prochaine assemblée annuelle du Fonds qui se tiendra à Washington. Destiné à formuler des avis et à faire

rapport aux 126 membres du FMI sur toute question économique, le CI doit nécessairement être provisoire, la création d'un organisme permanent imposant aux gouvernements membres une décision d'ordre législatif.

Le nom de John Turner a été un choix unanime pour être le premier président du CI et il est généralement reconnu que ce choix découle de l'appel lancé par le

Canada aussi bien aux pays développés qu'à ceux en voie de développement, aux pays industrialisés comme aux exportateurs de matières premières.

On rappelle que les cinq pays les plus industrialisés, à savoir les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la Grande-Bretagne et la France, désignent un membre au comité intérimaire, les

Voir page 6: Turner

## Le rapatriement de la constitution

- Bourassa n'a pas le temps de commenter la "patente"
- Morin: combat "sans répit"

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le premier ministre du Québec s'abstient de commenter l'intention de M. Trudeau de rouvrir le dossier du rapatriement de la constitution, tandis que le chef de l'Opposition officielle veut combattre "sans répit" toute initiative en ce sens.

Pourtant directement impliqué, M. Bourassa n'a pas formulé de commentaires. Il est donc impossible de savoir pour l'instant si lui-même et les autres premiers ministres ont été consultés à cet égard.

Deux premiers ministres, MM. Bill Davis et David Barrett, ont déjà manifesté leur approbation à la décision du gouvernement fédéral de tenter de rapatrier la constitution.

Le seul commentaire est venu d'un porte-parole du premier ministre qui a dit textuellement ce qui suit: M. Bourassa a beaucoup de problèmes à s'occuper au Québec; il n'a pas le temps de s'occuper des patentes de Trudeau.

De son côté, le chef de l'aile parlementaire du Parti québécois a rappelé qu'en raison de l'option indépendantiste de ce parti, la question s'adresse surtout au gouvernement, mais que "l'Opposition combattra sans répit toute charte de Victoria, formule Trudeau-Turner ou Fulton-Favreau, parce qu'elle refuse que l'avenir constitutionnel du Québec soit soumis à la volonté des autres provinces et à l'arbitraire d'Ottawa".

Selon M. Jacques-Yvan Morin, l'ambition de M. Trudeau de rapatrier la constitution canadienne répond à sa volonté de clarifier une fois pour toutes le statut du Québec au sein de la Confédération. M. Trudeau, dit-il, est entré en politique en

raison de la crise de l'Etat au Canada et au Québec, et c'est pour mettre le Québec à sa place que le Canada anglais a fait appel à lui.

Revenu au pouvoir avec une majorité, M. Trudeau peut penser que le moment est venu de régler le cas du Québec; il suffirait que M. Bourassa fasse preuve de faiblesse, comme c'est souvent le cas, pour que M. Trudeau réussisse, estime M. Morin.

Le chef de l'Opposition rappelle que lorsque M. Bourassa a dit non à la charte de Victoria, en juin 1971, de même qu'à la formule d'amendement Trudeau-Turner, il a reçu l'appui unanime de tous les Québécois. En d'autres termes, la charte de Victoria a fait l'unanimité contre elle à Québec.

D'autre part, note M. Morin, le premier ministre du Québec a toujours dit qu'avant de rapatrier la constitution, il faudrait d'abord régler trois problèmes — les affaires sociales, les communications, les affaires culturelles — tous des domaines d'activités qui doivent être rapatriés au Québec.

Or à Victoria, ajoute-t-il, il fut évident que M. Trudeau ne consentirait jamais à donner raison au Québec sur ces points, la fameuse charte étant en fait la négation du droit du Québec à rapatrier certaines compétences.

M. Morin signale que le PQ est beaucoup moins concerné que le gouvernement actuel par cette question; l'indépendance étant reliée au droit international et non au droit interne, elle relève du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et non du droit constitutionnel

Voir page 6: Constitution

Les vins ANTONIN RODET

MAÇON-VILLAGES

ANTONIN RODET

soit aussi bons \$290 qu'on le dit

Les vins ANTONIN RODET

COTES DU RHONE

ANTONIN RODET

soit aussi bons \$225 qu'on le dit

# L'application de la loi 22: Québec s'achemine vers un retard d'au moins six mois

par GÉRALD LeBLANC

QUEBEC — Le gouvernement Bourassa s'achemine vers un retard d'au moins six mois dans l'application de la loi sur la langue officielle (bill 22), adoptée l'été dernier.

Voilà en effet ce qui se dégage d'une entrevue accordée, hier, au DEVOIR, par M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat au conseil exécutif et responsable de l'application de la loi 22.

(C'était d'ailleurs la journée des entrevues par M. Lalonde, qui rencontrait quatre journalistes de quotidiens différents, formule préférée à la conférence de presse.)

M. Lalonde indiquait d'abord que le président de la Régie de la langue n'est pas encore nommé, malgré une promesse formelle de M. Bourassa de le désigner avant la fin de septembre.

Selon les renseignements obtenus d'autres sources gouvernementales, MM. Bourassa et Lalonde éprouveraient de grandes difficultés à dénicher cet oiseau rare, comparé par anticipation au Keith Spicer du fédéral.

Après les noms de MM. Gendron, Chappdelaine et Gagné, c'est maintenant celui de M. Charles Perrault, président

du Conseil du patronat, qui circule dans les milieux gouvernementaux. Malgré les appels pressants M. Perrault se ferait cependant prier avant de troquer la présidence du CPQ pour celle de la Régie.

Une autre source de retard provient des règlements requis pour l'application de cette loi-cadre qu'est la loi sur la langue officielle.

Nommé le 19 septembre, M. Lalonde a d'abord pris quelque temps pour faire le tour du dossier. Il vient de mettre sur pied trois comités de rédaction des règlements touchant les secteurs jugés prioritaires: l'affichage, l'étiquetage et la francisation des entreprises.

Le travail est bien amorcé et ce chapitre mais il faudra encore «plusieurs semaines» avant que soit complétée la rédaction de ces trois règlements.

Après l'examen de ces règlements par la Régie, comme le prévoit la loi 22, on pourra les publier dans la Gazette officielle. Après quoi, un délai de 90 jours est prévu avant leur entrée en force, ce qui nous mène, à toutes fins utiles, au printemps 1975, ce qui contredit une promesse du parrain du bill 22, M. François

Cloutier, d'émettre ces règlements, des moins celui touchant la francisation des entreprises, dès cet automne.

M. Lalonde trouve d'ailleurs la période de transition, entre la sanction et l'application de la loi 22, plutôt difficile. Contrairement aux autres lois-cadres, la loi 22 ne comporte aucune suspension d'application, notamment au chapitre de l'affichage.

Tout affichage doit se faire «au moins en français» au Québec, depuis le 31 juillet. M. Lalonde est d'accord que la loi est formelle à ce sujet mais il ne peut rien faire pour en assurer l'application avant de connaître les règlements en spécifiant les modalités.

M. Lalonde estime cependant que la loi 22 est suffisamment connue après le débat de l'été dernier, pour que les intéressés en tiennent compte malgré l'absence de règlements précis.

Le ministre ne prévoit d'ailleurs pas de difficultés majeures dans l'application de la loi, qui semble bien reçue dans les milieux des affaires maintenant que l'émotivité est tombée.

M. Lalonde a même été surpris de l'accueil que lui ont fait cette semaine un

groupe d'hommes d'affaires de Ville LaSalle, milieu plutôt bilingue, à qui il expliquait les exigences de la loi 22.

Beaucoup moins volubile que le parrain du bill 22 (M. Cloutier parlait toujours de sa démarche évolutive, «intraitable dans les principes mais souple dans les modalités»), M. Lalonde se contente de rappeler l'objectif principal de la loi sur la langue officielle.

«L'objectif principal de la loi c'est d'avoir le français partout. L'application que j'en ferai sera inspirée du même principe.»

Par ailleurs, M. Lalonde se réjouit du geste que vient de poser le gouvernement fédéral à l'occasion de sa campagne de publicité pour promouvoir la vente des obligations d'épargne du Canada.

Un conseiller à la Banque du Canada indiquait, en effet, hier, au quotidien Le Soleil, que la publicité entourant cette nouvelle émission d'obligations sera unilingue française dans l'ensemble et bilingue dans certaines régions à prédominance anglophone du Québec.

Ce geste témoigne, selon M. Lalonde, de la compréhension et de l'acceptation par le gouvernement fédéral de l'esprit directeur de la loi 22. Le discours de M.

Trudeau à la Chambre des communes indique également, selon lui, une attitude encourageante.

Le ministre n'a cependant eu aucun contact officiel ou officieux avec Ottawa au sujet de la constitutionnalité du bill 22. «Ce n'est pas un problème majeur pour moi, ajoute-t-il. Je fonctionne comme s'il était constitutionnel et je suis prêt à le défendre le cas échéant.»

M. Lalonde est ministre d'Etat au Conseil exécutif, c'est-à-dire du premier ministre. Or les ministres d'Etat effectuent les tâches que veulent bien leur confier les ministres en titre (certains n'en reçoivent d'ailleurs jamais, d'autres comme Mlle Bacon aux Affaires sociales, se voient confier d'importantes fonctions) et ils ne sont jamais responsables directement devant l'Assemblée nationale.

Est-ce à dire que c'est M. Bourassa et non M. Lalonde qui devra répondre de l'application de la loi 22, devant la Chambre et devant l'opinion publique. C'était notamment le cas dans les dossiers de la concentration de la presse et des conflits d'intérêts, confiés à M. Lalonde par M. Bourassa.

Un peu surpris de cette question, M. Lalonde finit par retomber sur ses pieds,

en faisant la distinction suivante. Contrairement à certains autres dossiers assumés au nom du premier ministre, l'application de la loi 22 doit être confiée à un ministre en particulier. Il en conclut donc à sa responsabilité dans cette tâche comme les titulaires des autres ministères.

M. Lalonde n'entend pas par ailleurs s'adjoindre un personnel trop nombreux. Il a déjà retenu les services de M. Jean-Guy Lavigne, secrétaire de la commission Gendron et conseiller de M. Cloutier lors du cheminement du bill 22. Deux ou trois autres personnes seront ajoutés à son cabinet, dirigé par M. Claude Vadeboncoeur.

C'est à la Régie de la langue, que sera concentré le gros des effectifs, qui proviendront d'ailleurs en grande partie de l'Office de la langue française, appelé à disparaître pour laisser place à la Régie.

Quant au budget disponible, M. Lalonde rappelle que d'ici la fin de l'exercice en cours, il puise dans le fonds consolidé de la province. Le prochain budget contiendra un programme pour la loi 22 dans les crédits alloués au ministère du Conseil exécutif.

«Il n'est pas question de léser sur les ressources», conclut M. Lalonde.

## La Loterie: l'Ouest embarquera

Tout indique que trois provinces de l'Ouest jusqu'ici récalcitrantes annonceront sous peu leur participation à la loterie olympique canadienne.

«Nous avons presque finalisé les négociations avec les provinces de l'Ouest», a déclaré hier le président du Comité organisateur des Jeux olympiques, M. Roger Rousseau, au cours d'une conférence de presse convoquée pour annoncer les modalités du quatrième tirage.

Si la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba consentaient à participer à la «loterie des deux millions», toutes les provinces, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest, seraient représentées.

Si les trois provinces de l'Ouest se sont abstenues jusqu'ici de permettre la vente des billets de \$10, c'est qu'elles ont préféré établir leur propre loterie, la «Western Lottery», et qu'elles craignaient que la loterie olympique ne nuise à la leur.

Pour sa part, l'Alberta a dit oui à la loterie olympique après le deuxième tirage.

Il s'est avéré que la «Western Lottery» se vend mal, et les trois provinces songent maintenant sérieusement à emboîter le pas aux sept autres. On sait que chaque province retire 5% des ventes sur son ter-

ritoire, somme qui contribue à développer le sport amateur.

Hier, lors de la conférence de presse, le conseiller juridique de la loterie olympique, M. Michel Gagnon, qui revenait tout juste de Winnipeg, a fait valoir que la question allait maintenant être débattue par le conseil des ministres de chaque province.

M. Gagnon s'est montré fort prudent dans ses déclarations mais il a d'autre part été possible d'apprendre que les difficultés de dernière heure portent, non pas sur le principe même de la loterie olympique mais sur le problème technique de la distribution des billets.

Pour ce qui est du quatrième tirage (le troisième aura lieu le 14 novembre à Hamilton), il a été annoncé hier qu'il se tiendra à Québec, le 16 février, au Grand théâtre, et qu'il coïncidera avec la clôture du célèbre carnaval d'hiver.

Lors de ce quatrième tirage, quelque 84.000 gagnants se partageront plus de \$22 millions, le nombre de gagnants par 1.000 billets vendus passant de 12 à 14.

Ce chiffre de 84.000 représente une augmentation de 24.000 par rapport au nombre de gagnants possibles du troisième tirage. De plus, la somme de \$22 millions

signifie des prix additionnels d'environ \$5 millions puisque le tirage du 18 novembre offrira environ \$17,2 millions en prix.

Quatorze grands prix, dont évidemment les deux gros lots de \$1 million, seront tirés au sort à Québec. De plus, il y aura 826 prix de \$5.000, 7.560 prix de \$1.000 et 75.600 prix de \$100.

M. Rousseau a signalé hier le succès inespéré de la loterie Olympique. Celle-ci, au départ, devait rapporter \$32 millions au COJO après six tirages. Après deux tirages seulement (il y en aura huit en tout, a-t-on décidé par la suite), le COJO a déjà empoché la somme rondelette de \$28 millions.

Depuis un an, le total possible des prix en argent est passé de \$8.175.000 à \$22.900.000 tandis que le nombre de gagnants possibles est passé de 25.000 à 84.000.

Les billets du quatrième tirage, de couleur verte et coûtant toujours \$10, seront mis en vente dès aujourd'hui dans les banques, sociétés de fiducie, caisses populaires, caisses d'économie et chez les vendeurs autorisés. Au total, 6 millions de billets seront disponibles, qui peuvent également être achetés par la poste, des bons de commande étant publiés dans les journaux et périodiques du Canada.

## La tutelle du "local 791" est prolongée

La Fédération des travailleurs du Québec a décidé de prolonger de six mois sa tutelle décriée en avril dernier à l'endroit du local 791, de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde.

Le communiqué de la FTQ ne dit pas si l'autre tutelle décriée alors à l'endroit de l'Union des opérateurs de machinerie lourde du Québec a été prolongée d'autant. Des 13.000 opérateurs syndiqués enregistrés au Québec, la FTQ-Construction en a regroupé 3.000 dans le 791, une union internationale dont le siège social est à Washington, et les 10.000 autres se retrouvent dans le nouveau syndicat au nom presque identique, enregistré au Québec en vertu de la loi des syndicats professionnels le 10 janvier 1973.

La tutelle du 5 avril dernier qui devait prendre fin ce mois-ci, a été prolongée de six mois à cause de la «répression policière» qui s'abat présentement sur les affiliés de la FTQ-Construction, ajoute le communiqué. Elle avait notamment pour but de permettre la réorganisation interne du syndicat et la tenue de nouvelles élections.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a expliqué que «la vague de répression policière qui s'abat depuis plus d'un mois contre la FTQ-Construction a eu pour effet de saboter ce travail et compromettre pour l'instant la tenue de nouvelles élections». M. Laberge a précisé que les policiers avaient saisi au cours de leurs perquisitions une bonne partie des documents et des fichiers du syndicat.

M. Laberge a conclu en affirmant que de nouvelles élections auront lieu avant la fin de la tutelle en cours et que les règlements et critères qui régiront ces élections seront rendus publics très bientôt.

Le directeur de la FTQ-Construction, M. André Desjardins, demeure le responsable de la tutelle. Après avoir suivi pendant une semaine les travaux de la commission Cliche, à Québec, M. Desjardins s'est retiré depuis quelques jours à Montréal pour préparer sa défense à son procès qui doit débuter lundi dans la métropole. M. Desjardins, ainsi que son prédécesseur à la tête de la FTQ-Construction, M. Roger Perreault, doivent répondre d'une accusation de complot et d'extorsion en rapport avec l'émission prématurée des chèques de vacances des travailleurs de la construction.

## Québec regrette ses concessions à la ITT

QUEBEC (Le Devoir) — Si la politique actuelle avait été en vigueur en 1972, le gouvernement Bourassa n'aurait probablement pas octroyé les généreuses concessions consenties à la société américaine ITT sur la Côte-Nord.

Cet aveu du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, démontre la profonde révision de la politique québécoise à l'endroit des investissements étrangers, accueillis à bras ouverts durant le premier mandat du gouvernement Bourassa.

M. Saint-Pierre donnait, hier, une conférence de presse pour commenter le rapport préparé par son ministère et dévoilé, hier, par le quotidien La Presse.

Tout comme le document rendu public par LE DEVOIR («Rapport du comité interministériel sur les investissements étrangers») au début d'août, le document

du ministère de l'Industrie et du Commerce («Une politique économique québécoise») démontre que l'accueil trop empressé des investissements étrangers a entraîné des inconvénients majeurs pour l'industrie québécoise.

M. Saint-Pierre, qui a toujours défendu une thèse plus autonomiste contre la politique de porte ouverte de M. Paul Desrosiers (ancien conseiller de M. Bourassa), admet la modification radicale apportée à la politique québécoise.

Il refuse cependant d'y voir un blâme de la politique suivie durant le premier mandat du gouvernement Bourassa. «Il fallait créer des emplois rapidement et c'est ce que nous avons tenté de faire», précisait le ministre.

Devant le manque d'intégration des entreprises étrangères et leur effet négatif sur le développement des entreprises québécoises, le gouvernement est cependant devenu «nettement plus sélectif en matière d'investissements étrangers», selon M. Saint-Pierre.

Le ministre révélait du même coup qu'il était désormais porte-parole officiel du gouvernement en ce qui touche le secteur des investissements. C'est donc lui qui transigera avec le fédéral afin d'apporter les ajustements requis par la nouvelle loi adoptée, l'an dernier, par Ottawa, pour tamiser les investissements étrangers.

Devant l'insistance des journalistes, M. Saint-Pierre devait admettre qu'il ne détenait ce mandat clair et net que depuis trois semaines. Il aura donc fallu le départ de M. Paul Desrosiers, avec qui il était souvent à couteaux tirés, pour que prévale ses thèses.

Par ailleurs, M. Saint-Pierre refuse de se prononcer sur l'opportunité d'implanter une usine d'uranium enrichi, projet souvent mis de l'avant par M. Bourassa, à la baie James.

Le ministre ne connaît aucune étude militante en faveur ou contre un tel projet. Il faut donc, selon lui, en examiner toutes les facettes en tenant compte particulièrement des retombées économiques.

M. Saint-Pierre estime qu'on ne pourra jamais définir clairement la politique économique du Québec, ou de tout autre territoire, à cause des changements rapides de la conjoncture nationale et internationale.

Les lignes de force qu'entend suivre le Québec, du moins à court terme, peuvent cependant se résumer, selon lui, en deux grands principes: favoriser le développement de l'entreprise autochtone et mettre l'accent sur les entreprises performantes (par oppositions aux secteurs désuets).

## Devant la CECO

# L'ex-usurier Goudet déclare que ses clients peuvent dormir en paix

par Jean-Pierre Charbonneau

Même s'il a obtenu une ordonnance de cour lui permettant de percevoir à taux d'intérêt normal les quelque \$87.000 que ses clients lui doivent encore, l'ex-usurier Maurice Goudet a déclaré hier devant la Commission d'enquête sur le crime organisé qu'il renonçait à toutes procédures et que dorénavant ses clients pouvaient dormir en paix.

L'ex-propriétaire de la Marina d'Okla qui a déjà plaidé coupable aux accusations portées contre lui par la section des prêts usuraires de la police de la CUM, voulait ainsi signifier à la Commission d'enquête qu'il avait vraiment abandonné ses activités de «shylock» et qu'il avait témoigné en toute bonne foi.

Auparavant, en réponse à une question du procureur de la Commission, Me Gilles Harris, il a déclaré qu'avant de prêter de l'argent, il expliquait aux postulants les exigences auxquelles ils auraient à faire face, soit les amendes de 20 pour cent imposées par suite de chèques sans fonds et les taux d'intérêts usuraires.

«Si le client pensait ne pouvoir rencontrer ses obligations, on lui disait de ne pas emprunter chez nous», a affirmé le témoin.

Questionné une nouvelle fois sur les profits qu'il avait pu réaliser en cours d'une année, M. Goudet a déclaré que ses livres indiquent pour l'année 1972-73 un chiffre d'affaires de \$160.616 et qu'au total, il a certes dû encaisser un profit d'une soixantaine de milliers de dollars. Au sujet de ce profit, il a expliqué qu'il versait à son employé René Poliquin un salaire annuel d'environ \$12.000 et qu'il gardait le reste avec lequel il se payait notamment un salaire d'environ \$25.000.

Et, toutes ces sommes étaient nettes d'impôt puisque depuis sept ans, il a cessé de déclarer ses revenus au fisc.

Avant la dernière comparution de l'ex-usurier qui, semble-t-il, n'était pas relié au monde interlope proprement dit, la commission a entendu la déposition d'un comptable agréé, M. Jean-Claude Forest, qui a fait une étude des livres saisis par les policiers.

Cette étude a surtout porté sur un échantillon représentatif de 10 cas parmi un total de 84 personnes qui ont emprunté de l'organisation Goudet-Poliquin entre les mois d'octobre 1972 et octobre 1973.

Ainsi, les clients étudiés ont obtenu au cours de cette période un total de 42 prêts, soit un montant global de \$22.156. Ils ont cependant remboursé \$34.830, c'est-à-dire qu'ils ont payé à leurs créanciers la somme de \$12.674 en intérêts. Les prêts variaient entre \$55 et \$700 pour une moyenne de \$527 et les taux d'intérêts va-

riaient eux entre 8 et 144 pour cent par mois, soit une moyenne de 21 pour cent. Projétés sur une année, ces taux d'intérêt s'élevaient entre 96 et 1.628 pour cent soit une moyenne de 247 pour cent comparativement au taux annuel de 10 pour cent en vigueur à cette époque dans les institutions bancaires.

Afin de faire les nuances nécessaires, le juge Cordeau a cependant fait préciser que dans le cas d'un intérêt annuel de 1.728 pour cent, il s'agissait d'un prêt de \$55 pour lequel le client a payé un mois plus tard \$75.

Le comptable a également expliqué qu'une projection annuelle des prêts consentis à 84 personnes indique que le tandem Goudet Poliquin auraient prêté \$186.110 pour un remboursement de \$292.572 soit un profit de \$106.461 dû aux intérêts payables.

En terminant, M. Forest a déclaré que ces chiffres étaient conservateurs car ils ne tenaient pas compte des pénalités et les frais divers facturés aux clients.

En réplique, Maurice Goudet a déclaré que ces chiffres n'étaient que des projections et que ses livres prouvaient que son chiffre d'affaires avait été pour la dernière année de \$160.616.

De leur côté, afin de bien saisir la signification et la portée de tous ces chiffres, les commissaires-enquêteurs, les juges Rhéal Brunet et Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche, ont demandé au comptable d'effectuer certains autres calculs.

Finalement, la Commission a ajourné ses audiences publiques au 17 octobre prochain. D'ici là, les commissaires poursuivront leurs travaux à huis clos.

# Immigration: Me Byer avait fait ses "suggestions"

par Clément Trudel

Le mardi, 2 octobre 1974, Me Stephen M. Byer recevait à son bureau de la rue Craig un client qui, le lendemain, devait témoigner devant la commission L'Heureux-Dubé. Il a été révélé hier que Me Byer, qui a reçu \$575 de ce non Canadien depuis 1972, lui suggérait mardi de ne mentionner que des honoraires de \$300, en l'absence de reçus pour attester de l'argent versé.

La commission a toutefois demandé hier au témoin de répondre à sa demande tous les chèques versés par lui à l'ordre de Me Byer ou du Service d'Immigration Visa Canadien.

Ce témoin prit 35 minutes à reconstruire une version plus conforme aux faits que celle qu'il avait d'abord donnée au cours d'une demi-heure. Pressé cinq ou six fois par Me Joseph Nuss de dire ou avoir tapé à la machine une lettre datée du 1er novembre 1972 (parvenue à l'immigration le 7 novembre seulement), le témoin s'en tenait obstinément à une amie, Celia, rencontrée chez un cousin, etc.

Le juge prit sur elle d'offrir au témoin la protection en vertu de la Loi de la preuve (article 5). Le témoin s'était en fermé dans une explication des faits qui ne tenait plus dès lors qu'une autre lettre,

semblable à celle qu'aurait rédigée Celia, se trouvait depuis longtemps dans les exhibits de la commission. Identique quant à la disposition et quant aux mots utilisés.

C'est Me Byer qui, le 6 novembre 1972, peu après que furent modifiés les règlements sur l'immigration, suggéra au témoin de mettre à la poste le jour même une lettre à la mode «rétro» (portant la date du 1er novembre). L'important, aurait alors dit l'avocat, est de s'en tenir à la rédaction de cet avis d'intention pour résidence permanente antérieur aux règlements Mackasey.

Le juge a ensuite félicité le témoin de sa franchise. L'inquiétude n'a pas complètement quitté les traits de ce jeune homme qui se trouve toujours sous le coup d'une ordonnance d'expulsion et qui, depuis qu'on l'a mis en contact avec Byer, a déboursé \$575 en honoraires.

Tu es honnête, lui avait dit mardi Byer, tu me paieras les \$25 que tu me dois encore quand tu le pourras.

A noter que lorsque la commission interrogea ce témoin en mars 1974, Me Byer avait également été consulté par l'intéressé dont il exigeait \$100. Me Byer serait même allé au lieu de travail de cet

expulsé en sursis, pour réclamer une somme due.

Réponse lui fait faite que l'argent manquait. Quelques jours après Byer, recevait, toujours suivant la version révisée du témoin, un autre chèque de \$50.

La commission offre au témoin de payer les frais bancaires, s'il le faut, pour retracer les chèques et, ajoute Me Nuss, n'hésitez pas à me recontacter ou téléphonez au registraire de la commission si vous avez des problèmes...

Des six témoins entendus hier, le premier fut une jeune fille qui travailla un mois comme secrétaire au 1405 rue Peel, où Byer avait niché son Service d'Immigration Visa Canadien. Deux heures durant, cette jeune femme fouille sa mémoire, fournit des indices, s'aventure parfois à porter un jugement. Jamais elle n'aurait cru qu'un avocat puisse agir à l'encontre de la loi, confie-t-elle.

Pour ses services qui, certaines semaines, couvraient les sept jours, Me Byer lui versait \$40. Pour ce témoin qui a vu fonctionner de l'intérieur ce bureau où Byer et ses adjoints voulaient «aider le gens à demeurer ici», suivant l'expression du témoin, l'activité la plus intense se produisait entre cinq heures du soir et minuit. Me Nuss a tenté d'explorer tous les vo-

lets possibles de l'activité à ce bureau. La jeune fille dira qu'elle y a vu des formules OS-8 (pile de six pouces d'épaisseur environ) — c'est la formule que remplissent tous les immigrants éventuels.

Jamais elle n'a elle-même touché de l'argent mais on lui indiquait de faire des reçus pour tel ou tel montant. Elle avait l'impression que cette étude d'avocats, qui avait des liens avec le ministère de l'Immigration, était propriété de MM. Byer et Minsberg.

Certains soirs se poursuivait un remous — quand des vols arrivant à Dorval pouvaient mener à l'ouverture de dossiers (Byer dépêchait alors un «traducteur» à l'aéroport).

Longtemps, l'ex-associé de Byer, Simon Richter, tenta de rejoindre son savant confrère au bureau de la rue Pell. Mlle «Y» avait ordre de ne rien dévoiler de la présence de Byer (elle dit ne jamais avoir rencontré Richter).

Avec placidité, elle raconte l'atmosphère «déprimante» qui prévalait dans cette salle d'attente de 1405 rue Pell: des gens qui, selon ce que je pense, avaient tout vendu pour payer un avion et venir ici, attendaient ainsi et se plaignaient de n'avoir pas d'argent; d'autres, des agents à commission peut-être, se plaignaient de



Guy Saint-Pierre

La cueillette du tabac en Ontario

## L'assurance-chômage fraudée de plusieurs millions?

par Fernand Bourret

Un porte-parole de la Commission d'assurance-chômage d'Ottawa a confirmé hier au DEVOIR que des enquêtes sont présentement en cours en vue de découvrir si certains travailleurs saisonniers, de connivence avec des employeurs ontariens, ne fraudent pas chaque année la Commission d'assurance-chômage ainsi que le ministère du Revenu national, de plusieurs millions de dollars.

Selon les informations obtenues par LE DEVOIR, certains travailleurs saisonniers qui se rendent annuellement faire la cueillette du tabac de Virginie, en Ontario, auraient retiré des milliers de dollars en prestations d'assurance-chômage au cours des années 1972 et 1973, alors qu'ils n'y avaient pas droit, n'ayant pas accumulé assez de cotisations.

Toutefois, en échange de certaines fa-

veurs consenties par les travailleurs, ce sont les employeurs qui aviseraient la Commission d'assurance-chômage que ces travailleurs ont effectivement versé les cotisations nécessaires et qui les verseraient eux-mêmes, au nom des travailleurs.

Voici comment les choses se passeraient, selon les informations obtenues: Chaque année, les planteurs de tabac embauchent des milliers de travailleurs occasionnels pour la plantation, l'irrigation, le sarclage et la coupe du tabac de Virginie.

D'après les statistiques de l'industrie, il y aurait environ 5.000 plantations de tabac en Ontario et une plantation moyenne de 40 acres nécessite l'embauchage d'environ sept travailleurs pour la récolte du tabac.

D'ailleurs, il est notoire que la plupart des travailleurs du tabac ne travaillent pas sur les plantations pendant toute la saison et que la majorité se contente de participer à la coupe, qui se fait à la fin d'août et au début de septembre, soit une durée de quatre à cinq semaines de travail de sept jours.

C'est ainsi que la plupart de ces travailleurs saisonniers ne travaillent pas assez longtemps pour accumuler assez de cotisations pour retirer des prestations d'assurance-chômage.

Les travailleurs sont rémunérés au taux de \$30 par jour et sont également logés et nourris.

Mais pour s'assurer que ses employés ne lui feront pas faux bond avant la fin de la coupe du tabac, l'employeur retien-

drait \$5 par jour, s'engageant à rembourser les \$5 accumulés, à la fin de la récolte.

Comme la récolte dure approximativement 30 jours, il s'agit d'une somme d'environ \$150 que l'employeur doit rembourser à son employé, à la cessation de l'emploi.

C'est à ce moment que se passerait un curieux de marché: l'employeur propose à son employé de ne pas réclamer les \$150 et en retour il lui créditerait les cotisations d'assurance-chômage suffisantes pour lui permettre de toucher des prestations.

Un travailleur du tabac a raconté au DEVOIR qu'en 1972, il a pu toucher ainsi plus de \$2.500 en prestations d'assurance-chômage et que ce montant s'était élevé à plus de \$3.700 en 1973.

Mais l'affaire devient plus complexe:

à l'occasion de marché de ce genre, l'employeur émet également un chèque de salaire pour compléter une période de travail de huit semaines et il demande à l'employé de contresigner ce chèque immédiatement, comme s'il l'avait encaissé.

De la sorte, l'employeur gagne sur tous les tableaux: il conserve les \$150 qu'il a retenus sur la paie de l'employé et il se fait donner un reçu pour du salaire non versé, ce qui lui permet de réclamer des dépenses d'opération plus élevées, quand vient le temps de se mettre en règle avec le ministère du Revenu national.

On nous dit que ces pratiques seraient courantes dans l'industrie du tabac en Ontario.

Si tel est le cas et si les planteurs de

tabac sont en mesure d'utiliser ce système aux dépens de la Commission d'assurance-chômage et du ministère du Revenu national, qui peut assurer qu'un tel système ne se trouve pas en usage dans les secteurs de production analogues: la cueillette des fruits, des légumes, des pommes et des patates?

Mais pourquoi les travailleurs ne portent-ils pas plainte auprès des tribunaux?

Ils devraient inscrire une réclamation auprès des tribunaux civils de l'Ontario. Comme 40 pour cent de ces travailleurs viennent du Québec ne parlent pas l'anglais et qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour séjourner plus longtemps en Ontario, ils préfèrent jouer le jeu en concluant des ententes à l'amiable avec les employeurs.

## Des écoliers assiègent la CECM

Cinq écoles secondaires de la région II de la CECM sont désertées par la majorité de leurs élèves depuis lundi au moins, et plus de 2.000 de ces 6.000 étudiants ont pris hier le chemin de la Commission, rue Sherbrooke, pour manifester leur mécontentement et présenter leurs doléances aux commissaires.

Mais les jeunes représentants de ce nouveau "Mouvement de libération étudiant" (MLE) ne s'étaient pas souciés de demander formellement audience au Conseil des commissaires. Ces derniers, prévoyant la perturbation puisque la manifestation avait été annoncée la veille, avaient décidé au préalable en comité plénier de déléguer trois d'entre eux auprès des porte-parole du MLE plutôt que de leur ouvrir leur séance publique et de porter atteinte à leur ordre du jour.

Les délégués des manifestants ont refusé de se plier à une telle communication par voie indirecte et préféré dès lors s'adresser aux media d'information, déjà nombreux aux aguets.

Le principal porte-parole du groupe, Pierre Gauthier, étudiant en secondaire V à l'école Le Plateau, a déclaré que le MLE s'en prenait globalement aux conditions générales d'organisation des écoles secondaires: mauvaise qualité de l'enseignement à cause des classes surchargées d'élèves, horaires et choix de cours contraignants et inadaptés, archaïsmes des règlements et opposition des directions d'école à une organisation autonome des activités étudiantes par les principaux intéressés.

Le MIE entend continuer son implantation dans d'autres écoles secondaires de la CECM. Parti de l'école Le Plateau où les élèves ont débrayé depuis déjà huit jours, le mouvement s'est rapidement étendu, en même temps que se multipliaient ses revendications, à l'école secondaire Saint-Stanislas, et aux polyvalentes Emile-Nelligan, Jeanne-Mance et Pierre Dupuy.

Partout hier, on ne rapportait qu'à 20 à 30 pour cent de présences aux cours, même si les professeurs se présentent régulièrement en classe. Rappelons que la région II est considérée comme la "Zone grise" de la CECM. 80 pour cent de ces élèves sont classés dans les voies dites "allégées", c'est-à-dire qu'ils reçoivent un enseignement conçu expressément pour les "pédagogiquement faibles".

Ce qui semblait au début un problème d'horaire et de groupes trop nombreux auquel la Commission et les directions d'école se faisaient fort d'apporter assez rapidement une solution technique en poussant sur l'ordinateur, se mue rapidement en une contestation beaucoup plus large de tout le mode de vie de ces institutions.

Même si l'Alliance a accordé un appui formel au mouvement, les représentants du MLE nient que les professeurs les aient en aucune façon incités à "débrayer à leur place", comme certaines directions d'école le disent. "Ils ne nous conseillent pas, de dire Pierre Gauthier, ils nous fournissent des renseignements utiles, c'est tout."

À l'école Le Plateau, de même qu'à la polyvalente Pierre Dupuy, les étudiants ont obtenu l'appui des comités de parents.



## L'Opération-Renouveau s'étendra à l'école secondaire

par Lise Bissonnette

Malgré la sérieuse crise de conscience qui les secoue, les commissaires de la CECM ont accepté hier tels quels les projets et le budget nécessaires à la poursuite de l'Opération-Renouveau, cette intervention spéciale auprès des écoles de "milieux défavorisés", que l'on expérimente depuis 1970-71 à Montréal.

Les \$142.263 votés hier, sous réserve de l'approbation du Conseil scolaire de l'île de Montréal, serviront cependant à une première incursion de l'Opération-Renouveau dans les écoles secondaires: les sept projets retenus se dérouleront en effet dans les écoles polyvalentes Saint-Henri, Emile-Nelligan, et Charles-Le Moyne. Jusqu'à maintenant, les écoles "désignées" — on importe ici le vocabulaire du sous-développement — étaient toutes de niveau élémentaire.

Un premier projet vise à resserrer les liens entre les parents et l'école, deux autres renforceront l'encadrement pédagogique pour mieux "intégrer" les élèves eux-mêmes à la vie scolaire. Enfin trois projets toucheront aux problèmes d'information et d'orientation tant à l'intérieur des activités scolaires qu'en regard au marché du travail, tandis qu'un autre tentera une expérience pédagogique de "plein-air".

L'adoption de ces mesures a donné lieu au plus impressionnant débat qu'ait connu le Conseil des commissaires depuis plusieurs mois. On sait en effet que cette Opération-Renouveau a fait l'objet de divergences très vives, depuis ses débuts, dans la mesure où elle touche aux options sociales et éducatives les plus fondamentales.

Ce que la CECM appelle des "milieux défavorisés", ce que M. Pierre Légaré,

commissaire et responsable de ces projets spéciaux auprès du Conseil de l'île, appelle des "milieux populaires", le commissaire Gaston Michaud, lui, n'hésite pas à l'appeler des "milieux exploités".

Écoute hier dans une tension émotive inhabituelle à telle réunion, M. Michaud qui, comme on le sait, travaille depuis plusieurs années dans de tels milieux et s'y est profondément intégré, a livré en entier le message qu'un morcellement administratif des préoccupations de la com-

mission ne lui permet habituellement de présenter que par bribes.

"Dans nos fameuses "écoles désignées", de dire le commissaire, 20 à 30 pour cent des élèves ne peuvent encore passer de l'élémentaire au secondaire faute de préparation adéquate; 80 pour cent des élèves du secondaire dans la région II de la CECM sont classés en "voie allégée", et dans une polyvalente comme Emile-Nelligan, on compte 20 pour cent

Voir page 6: Renouveau

La situation n'est pas critique, mais...

## La moitié des camions à incendie sont hors d'usage

Sans que la situation soit critique pour le moment, la qualité du service de protection contre les incendies à Montréal est nettement inférieure à ce qu'elle est normalement, près de la moitié des camions à incendie étant hors de service.

Actuellement 68 véhicules du Service des incendies sont au rancart, dont 45 des 94 camions normalement affectés à la lutte aux incendies, à la suite d'actes de sabotage. De plus huit casernes ont été fermées pour permettre de rééquilibrer la quantité des équipements disponibles.

Le directeur du Service des incendies, M. René Plaisance, a ainsi fait le point, au cours d'une conférence de presse hier matin, sur les conséquences du conflit qui oppose présentement la Ville de Montréal à ses quelque 3.000 sapeurs au sujet de l'indexation des salaires. On sait que les

négociations entre les deux parties sont dans une impasse totale et que l'Association des pompiers tente d'obtenir l'intervention du premier ministre Robert Bourassa pour trouver une solution.

Le président de l'Association des pompiers, M. Jean L'Abbé, a déjà mis en garde, il y a quelques jours la population, disant que la situation était très dangereuse. De même, le Bureau d'assurance du Canada a constaté, hier, que la vie et les propriétés des Montréalais étaient actuellement en danger.

Sans vouloir commenter directement ces déclarations, M. Plaisance a déclaré qu'il ne pouvait nier une diminution de la qualité du service, ajoutant qu'elle était encore comparable à celle de plusieurs grandes villes américaines ou européennes.

Pour pallier à la situation, il semble que les vieux camions à incendie aient été dépoussiérés, de telle sorte que les pompiers peuvent compter sur environ les deux tiers de l'équipement à leur disposition en temps normal. On a aussi procédé à un rééquilibrage des forces afin que les divers districts de la ville soit protégés de la même façon. C'est ce qui a amené la fermeture temporaire de huit casernes.

Se refusant totalement à intervenir sur le fond du conflit en cours, le directeur du Service des incendies n'en a pas moins rendu ses pompiers responsables des déficiences du service, causées, à son avis, par "des actes de sabotage de façon criminellement concertées". Disant que jamais on avait vu un pompier commettre des actes de sabotage, ceux-ci se sont cependant produits en présence des pom-

piers, a-t-il ajouté.

Les véhicules sont sabotés de diverses façons. Par exemple du sucre ou de la cire sont versés dans les réservoirs à essence, les boyaux des radiateurs sont sectionnés, les fils des tableaux de bord arrachés, Selon M. Plaisance, on ne peut espérer remettre en service aucun des 45 camions au rancart dans un avenir immédiat, même si une équipe de 27 hommes travaillait régulièrement à les réparer. Il a souligné qu'entre le 13 septembre et le premier octobre, 44 véhicules avaient été réparés, mais une soixantaine d'autres sabotés.

Le coût des réparations occasionnées jusqu'ici par les actes de sabotage représenteraient des sommes de près de un demi million de dollars.

## Ottawa envisage de nationaliser United Aircraft

Le gouvernement fédéral considèrera la possibilité de prendre le contrôle de la compagnie United Aircraft ou un conflit de travail pourrait durer neuf mois.

Le premier ministre, M. Trudeau, en a fait hier la promesse au député néo-démocrate de Winnipeg-North, M. Davis Orlikow, qui avait lui-même suggéré aux Communes cette solution.

M. Orlikow avait aussi fait remarquer que la compagnie longueuilloise a déjà reçu du gouvernement central des subventions de \$60 millions et qu'elle fait exécuter une bonne partie de ses travaux aux Etats-Unis.

M. Trudeau a alors promis que son gouvernement envisagerait la possibilité d'acheter l'usine. Il a ajouté qu'il était préoccupé, non seulement par le cas de la United Aircraft mais par tous les cas où il s'avère que le contrôle à l'étranger de certaines entreprises ne profite pas aux travailleurs canadiens.

Un porte-parole de la compagnie a refusé hier de commenter la déclaration du premier ministre.

De son côté, le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Robert Andras, a promis d'intervenir s'il est vrai que les bureaux de la main-d'oeuvre de la région métropolitaine dirigent les chômeurs vers la United Aircraft, "ce qui en fait tout simplement des briseurs de grève", avait plus tôt noté M. Orlikow.

M. Andras a tenu néanmoins à préciser qu'il doutait que les bureaux de la main-d'oeuvre de Montréal agissent de la sorte parce que de cette façon de procéder est "contraire à la politique du gouvernement".

D'autre part, le calme est revenu à l'usine de Longueuil où de violentes échauffourées ont éclaté mardi matin.

Un porte-parole de la police de cette municipalité a déclaré que quatre agents municipaux avaient été postés à l'extérieur de l'usine et qu'un détachement de la Sûreté du Québec était prêt à intervenir à la première alerte.

Mardi, des grévistes avaient renversé des automobiles et mis le feu à certaines d'entre elles. Trois travailleurs ont été traduits en cour des sessions de la paix où ils ont été accusés de voies de fait sur des policiers, de possession d'armes prohibées et de méfait d'incendie. Un quatrième a été accusé d'avoir troublé la

paix. Ils ont tous été relâchés sur parole et leur enquête préliminaire a été fixée au 28 octobre.

Malgré la grève des employés syndiqués, United Aircraft a pu garder ses portes ouvertes, le personnel de cadre et le personnel de production non syndiqué accomplissant les tâches nécessaires au fonctionnement de l'usine.

De son côté, le ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer, ne croit pas que l'adoption d'un projet de loi obligeant les employeurs à appliquer la formule Rand réglerait dans l'immédiat le conflit à la United Aircraft.

Par le fait même, M. Cournoyer rejetait la suggestion, faite mercredi par le Parti québécois, de ramener devant l'Assemblée nationale, convoquée en session spéciale, le projet de loi 99.

Ce projet de loi propose l'application de la formule Rand et prévoit la retenue obligatoire à la source de la cotisation syndicale.

## aujourd'hui

Aujourd'hui et demain, à l'hôtel Reine Elizabeth, congrès régional et sectoriel du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Les Anciens de l'Université Laval poursuivent leur réunion aujourd'hui et demain. À midi, M. Jean-Luc Pépin, ancien ministre du Commerce, sera le conférencier invité.

Collectes de sang de la Croix-Rouge: À Montréal, aux ateliers de Pointe-Saint-Charles du Canadien National, au 21ème étage du 1830 rue Leber, de 13h à 17h. Pour le département des voitures, à la cafétéria. À Hull, à l'hôpital Sacré-Coeur, salle de conférence du 9ème étage, de 9h30 à 16h30.

À 18h, l'Association des Anciens de l'Université Laval remettra sa médaille d'honneur à Mgr Félix-Antoine Savard et à Me Isidore C. Pollack.

À 19h30, en l'édifice des Sciences sociales de l'Université de Montréal, 3150, rue Jean Brillant, ouverture du colloque organisé par le Centre de Recherches de l'Innovation urbaine (C.R.I.U.) sur le thème "des conseils de quartier pour Montréal". Le colloque se poursuivra demain.

VITE... VITE... TIRAGE: 18 OCTOBRE \$1,000,000 EN PRIX 3,100 GAGNANTS QUANTITÉ LIMITÉE

# éditorial

## Le droit des peuples et des notables

En matière d'indépendance politique, les peuples ne suivent pas des scénarios tout préparés d'avance. Aussi, au Canada comme au Québec, les spéculations les plus diverses vont-elles continuer de surgir sur le contentieux constitutionnel du pays, le gouvernement Trudeau voulant rapatrier la charte de la confédération au cours de son mandat, et le parti souverainiste québécois ayant désormais acquis le statut d'Opposition officielle à Québec.

Le chemin qui mène à l'indépendance complète du Canada n'a pas encore été parcouru, car un État n'est pas complètement souverain, en un sens, s'il ne peut modifier sa charte fondamentale, comme c'est présentement le cas de la confédération canadienne. Mais nul ne doute qu'une fois les onze gouvernements actuels d'accord, le dernier lien juridique avec le parlement britannique pourrait être rompu en toute paix et amitié. La violence n'est donc pas nécessairement inscrite dans le processus de libération des nations. En ce sens, un règlement à l'amiable du contentieux opposant les souverainistes québécois aux fédéralistes canadiens n'est pas une monstruosité intellectuelle, et l'on comprend qu'on puisse parler d'accèsion à l'indépendance par la voie démocratique.

Malheureusement, dans l'état actuel du droit constitutionnel canadien, rien ne permet de privilégier cette hypothèse, et advenant qu'un choix crucial survienne, rien non plus dans l'histoire canadienne ne doit croire que la crise se résoudra à coup sûr autrement que dans l'affrontement et la violence. A cet égard, la dernière prise de position du Conseil exécutif du Parti québécois et de son aile parlementaire reste aussi peu réaliste que le document qui servit à la discussion.

Dans le document qu'il avait préparé à l'intention des dirigeants et des militants du Parti québécois et auquel la presse a accordé une large diffusion, M. Claude Morin, l'ancien conseiller aux Affaires intergouvernementales, postule que l'accèsion du Québec à l'indépendance se fera de manière démocratique, c'est-à-dire suivant un processus ordonné, pacifique, "juridique", où les droits des intéressés autant que leur volonté seraient pleinement respectés. Le chef du PQ, M. René Lévesque, n'envisage publiquement aucun autre scénario. La proposition des dirigeants du Parti québécois au congrès national parle certes de la possibilité d'une opposition systématique d'Ottawa, mais, écartant toute "bousculade" de la part du PQ, elle prend pour acquis qu'aucune bousculade ne surviendrait d'ailleurs dans cette conjoncture. C'est confondre une sécession avec une élection municipale. On comprend que des

militants agissant primordialement par la voie électorale tendent à s'y confiner, et à ne songer au référendum qu'advenant une impasse entre Ottawa et un "gouvernement du Parti québécois". C'est non seulement marcher à l'aventure, mais la provoquer.

Certes, tous doivent souhaiter que la question du statut du Québec soit, graduellement ou d'un coup, tranchée de manière pacifique. C'est par des négociations, non par la force, que les conflits entre les gouvernements et entre les peuples doivent être résolus, proclame-t-on, et avec raison, à chaque drame national ou international, et Dieu sait si le monde contemporain n'en manque pas. Et pourtant les recours à la violence, celle des forts comme celle des faibles, sont la règle. On ne saurait reprocher à quiconque d'aller à contre-courant et de proposer des modes pacifiques de règlement politique. Mais encore ces propositions doivent-elles justement être réalistes et conjurer le péril dans lequel on redoute de tomber. A cet égard le scénario du PQ reste terriblement flou advenant que le parti sorte des urnes vainqueur et forme un gouvernement, minoritaire ou majoritaire.

Si le PQ pouvait compter sur de fortes traditions démocratiques dans toutes les provinces du Canada et sur l'attachement de toutes les parties du pays au respect des minorités et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il aurait raison de s'en remettre au jeu des élections, à de simples négociations, et, en cas de divergence insurmontable, au choix du peuple québécois lui-même invité à trancher par référendum. Or, bien au contraire, le Canada s'est bâti dans la violence, dans la répression des minorités indiennes, dans l'étouffement sanglant du droit des métis à disposer de leur avenir politique, tout cela au profit des grands intérêts économiques qui se lançaient alors à l'assaut du continent nord-américain. Les fils ont moins de sang sur les mains que leurs pères, mais ils n'ont pas pour autant des moeurs ou des convictions politiques sensiblement différentes.

Dans les démocraties occidentales, on reste démocrate aussi longtemps que ses intérêts ne sont pas menacés. Mais quand surgit un risque sérieux de changement réel, qu'il soit justifié ou non, qu'il soit pacifique ou pas, le masque démocratique tombe vite et le visage qui grimace alors n'a rien du respect de la volonté populaire. On veut bien tolérer par exemple un gouvernement de gauche, mais à condition qu'il soit au centre, comme au Royaume-Uni. Soumis à l'épreuve, le Canada ne peut se targuer qu'il éviterait les crises et les impasses ou s'enfoncent maints États qui, comme lui, ont été formés au sein de l'empire

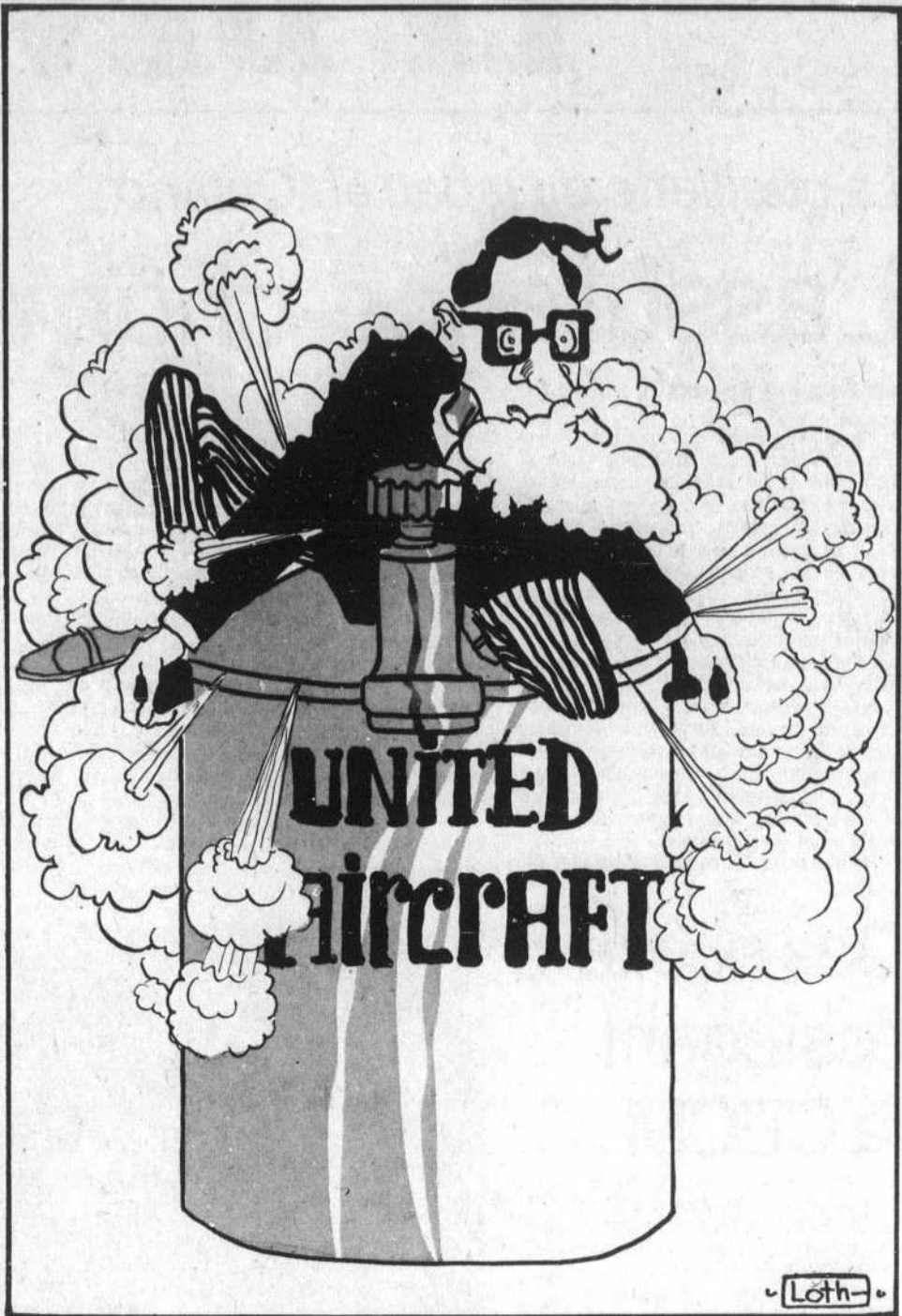
britannique et dont le droit britannique n'a pu empêcher ni le terrorisme, ni la torture, ni les convulsions sociales irrémédiables. Peut-être le Canada trouvera-t-il une mode originale pour maîtriser ses conflits internes. La crise d'octobre 1970 ne saurait cependant laisser d'illusion sur l'ampleur du défi.

Si le PQ veut faire triompher la voie démocratique, il doit donc la bâtir sérieusement à la fois au Québec et dans le reste du Canada. Car le statut d'un État est un jeu qui ne peut se jouer seul, surtout quand on n'a ni le poids du nombre, ni l'isolement géographique, ni de tradition de résistance militaire, comme c'est le cas des Canadiens français. Au Québec, le PQ ne doit pas proposer un "référendum peut-être" mais un "référendum sûrement". Quand on défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, on ne saurait disposer du sien à la faveur d'une élection ambiguë ou à l'occasion d'une conférence de notables. De même, le PQ doit entendre son effort de persuasion, quant à la voie "démocratique", aux autres provinces et susciter dans toutes les villes importantes du Canada des comités qui travaillent à faire reconnaître le droit à l'autodétermination.

Pousser sur les choses autrement, en espérant qu'elles vont inmanquablement tomber du bon côté, c'est se leurrer et nourrir la population de dangereuses illusions. La population du reste, qui a peur encore de la "bousculade", et qui a davantage peur de l'aventure que du statut politique qui pourrait en sortir, ne manque pas de souvenirs sanglants dans sa mémoire historique. C'est d'Ottawa que sont venues les fusillades et les emprisonnements des deux crises de la conscription. Le refus actuel des dirigeants fédéraux de s'engager dans la voie démocratique entretient la même insécurité. A quoi bon voter, si son vote peut être annulé la nuit même par les soldats?

Les Québécois n'ont pas choisi leur statut politique. Au cours des récentes élections tant fédérales que provinciales, ils n'ont pu davantage s'exprimer sur le statut constitutionnel qu'ils souhaitent pour le Québec. On ne vote pas pour la gel des prix et des salaires. On ne vote pas davantage pour l'indépendance quand on vote contre Paragon. Autant l'accord de Victoria, négocié à l'insu du peuple et sans sa volonté expresse, avait un caractère démocratique douteux (même dans l'éventualité où Québec aurait dit oui), autant le changement que propose le PQ ou le refus que lui opposerait Ottawa seraient anti-démocratiques s'ils n'étaient clairement sanctionnés par les Québécois.

Jean-Claude LECLERC



## lettres au DEVOIR

### Mise en demeure à un correspondant du Devoir

NDLR: Suite à la publication sous cette rubrique d'une lettre de M. Gérard Étienne, nous recevons des procureurs d'une personne mentionnée dans cette lettre la mise en demeure suivante, que nous publions volontiers pour attester de notre entière bonne foi dans cette affaire.

Notre client, le Capitaine André Legault nous transmet une copie du journal Le Devoir du lundi 30 septembre 1974 dans laquelle apparaît votre lettre datée de Moncton, le 28 septembre 1974 coiffée du titre: "Il

y avait une morte dans ma cellule". Le Capitaine Legault nous informe que les faits y rapportés et qui le concernent sont faux. Jamais, ni en février 1974, ni en quelque autre occasion, notre client n'a commandé d'avions militaires à Haïti pour y livrer du matériel militaire. Pour votre information, les avions canadiens auxquels vous référez ne transportaient que des aliments, du matériel scolaire et médical.

Dans ces circonstances, votre écrit est libelleux et diffamatoire. Nous avons donc reçu instruc-

tions de vous mettre en demeure de faire paraître d'ici cinq (5) jours dans le même journal et dans la même rubrique une rétractation rétablissant la vérité.

De plus, nous avons reçu instructions de vous informer que notre client entend exercer en temps et lieu tous les recours lui appartenant suite à la parution de votre lettre. Veuillez agir en conséquence.

de Grandpré-Colas Amyot Lesage Deschênes & Godin  
Par: Marc DESJARDINS  
Montréal, le 2 octobre 1974

### Une analyse déroutante

Monsieur Ryan, A la lumière de votre éditorial du vendredi 27 septembre dernier sur la position de M. Claude Morin du Parti Québécois, au sujet du processus d'accèsion à l'indépendance pour le Québec, permettez-moi de vous dire que vous n'avez franchement dénoté.

Lorsque vous parlez de la nécessité pour le Québec de consulter le Parlement fédéral avant d'entreprendre le processus d'accèsion à l'indépendance, votre suggestion manque de réalisme à mon avis. Avez-vous déjà vu une colonie demander à sa Métropole la permission d'accéder à l'indépendance? (Quand, par leur inertie, des anglophones du Canada empêchent des franco-canadiens de l'extérieur du Québec d'étudier dans leur langue maternelle, viennent-ils demander la permission au Gouvernement québécois?) Et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'auriez-vous oublié? On ne rejette pas du revers de la main un principe qui a été prouvé depuis sa fondation par l'Organisation des Nations Unies. Ce ne sont pas les Anglophones du Canada qui nous diront quel faire dans notre pays; pour une fois, nous devons agir de notre propre gré... Quand on constate, comme les Québécois, qu'après avoir essayé de

"collaborer" avec l'élément anglophone comme l'a fait le Québec depuis 1867 (Cf. écoles anglophones au Québec financées par le Ministère de l'Éducation au même titre que les écoles francophones, respect du bilinguisme par la regrettable Loi 22, etc.), et qu'il n'y a pas de résultats positifs dans d'autres provinces (Cf. Les francophones du Manitoba qui continuent de lutter pour conserver leurs écoles françaises, encore en 1974), il est inutile de poursuivre cette collaboration avec l'élément anglophone du Canada. Les anglophones ne sont pas moins respectables que nous les Québécois; ils sont aussi humains que nous. Mais ils sont majoritaires au sein de la Confédération canadienne, et il n'est pas dans leur intérêt de venir dire au Québecois que faire de leur pays.

Vous faites allusion dans votre analyse au respect de la "tradition constitutionnelle" du pays. Et bien, soit, respectons cette tradition: en 1867 le Québec est entré dans la Confédération canadienne au moyen d'une loi votée à l'Assemblée Législative de Québec. Et le Parti Québécois, une fois au pouvoir, pourra utiliser le même processus pour l'en faire sortir. Car pourquoi, ce qui était réalisable en

1867, ne l'est-il plus aujourd'hui, alors que nous sommes régis par la même constitution? Le Parti québécois continuera de respecter la Constitution en proposant une telle loi à l'Assemblée Nationale, au même titre que le Parlement de Québec l'avait fait en 1867.

Je crois que la procédure d'accèsion à l'indépendance, telle que proposée par M. Claude Morin est tout à fait logique. Quant à votre manière de voir l'indépendance du Québec, ou de ne pas la voir... Vous avez droit à votre opinion, mais nous vivons en régime démocratique. Je respecte votre opinion, mais permettez-moi de vous dire que, si tous les pays du monde devenus indépendants depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale avaient procédé de la manière que vous entendez, la situation serait sans doute pourrie dans de nombreux cas. Et au lieu de compter 146 pays, le monde actuel en compterait une soixantaine au plus. L'on devrait multiplier les conflits entre peuples par 30 ou 40, peut-être plus. Et le droit à l'autodétermination en aurait pris pour son rhume, vous ne trouvez pas?

André TREMBLAY, enseignant, Alma, le 2 octobre 1974.

### Protégeons l'édifice Somerset

Me Jean Drapeau, maire de Montréal Par poste recommandée

L'Association des Locataires de l'édifice Somerset et de la rue Lincoln réunit la plupart des citoyens qui y habitent soit près de 300 personnes.

Or, partie de l'édifice Somerset est menacée de façon sérieuse et imminente de démolition.

Outre le permis de démolition émis il y a quelques mois pour les propriétés suivantes: 2054 & 2060 Sherbrooke O. ainsi qu'2065 Lincoln, le Service des Permis et Inspections vient d'accorder, le 24 sep-

tembre, un permis d'excavation et de construction de fondations pour lesdites propriétés!

Nous sommes étonnés de cette mesure du Service des permis, car, le 16 septembre, le Ministère des Affaires culturelles émettait un avis d'intention de classer les "Tours des Messieurs" monuments historiques.

Cette mesure, comme vous le savez, a des effets très importants sur tous les immeubles qui sont situés dans un rayon de 500 pieds de ces monuments, comme c'est le cas de l'édifice Somerset. Pour votre gouverne, nous joi-

gnons à la présente copie de l'avis du Ministère ainsi que du plan de l'arrondissement tel que préparé par son ministère.

Vue l'urgence de cette question et en raison de la contradiction apparente entre les lois provinciales et le geste posé par le Service des Permis et Inspections, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer le plus tôt possible quelle mesure l'administration municipale se propose d'adopter pour corriger cette situation.

Mme M. BURGESS Secrétaire de l'Association Montréal, le 26 septembre 1974.

### Un cachet qui sera plus utile en Espagne et au Chili

Il y a quelques années, j'ai écrit un Cours de sexologie qui a paru aux Éditions du Jour; une maison d'édition espagnole vient d'en acquiescer les droits de traduction. Le Cours de sexologie sera vendu en Espagne et dans quelques pays d'Amérique latine; le chèque de \$500, qu'on m'a remis constitue donc un transfert des pays sous-développés vers les pays industrialisés. C'est là une des multiples façons — bien réduite celle-là, mais quand même réelle — dont s'effectue la croissance des pays riches aux dépens des pays pauvres; l'exploitation prend toutes sortes de visages. Personnellement, je ne veux pas participer à cette exploitation. Si les notions de sexologie que j'ai réunies dans mes livres peuvent servir à la libération d'individus tenus depuis longtemps dans l'obscurantisme, tant mieux, je n'y vois pas d'objection; mais que personnellement j'en tire des bénéfices matériels, non.

Depuis la guerre civile qui a permis à France d'arracher le pouvoir au Front Populaire, le peuple espagnol est écrasé; ses leaders sont en prison ou en exil et ce n'est que fort

lentement que s'opère une libération bien relative puisque c'est le grand capitalisme qui occupe tout le terrain qui lui cède parcellairement par France moribond; les méthodes et les formes changent, mais l'exploitation se poursuit. Le seul véritable espoir réside dans les travailleurs espagnols qui malgré la répression continuent le combat; en guise de solidarité avec leur lutte, je remets la moitié de mon cachet, soit \$250, au Canadian Committee for a Democratic Spain pour qu'il le fasse parvenir à la Union General de Trabajadores de Espana, l'une des trois centrales ouvrières qui travaillent au renversement du régime fasciste espagnol. L'autre moitié du cachet sera consacrée à un pays d'Amérique latine, le Chili.

Les régimes militaires sont monnaie courante en Amérique latine; l'impérialisme américain a dû y placer ses marionnettes armées parce que même sa démocratie tronquée n'arrivait plus à lui assurer "l'ordre" nécessaire à son exploitation; face aux mitraillettes et aux cadavres, les travailleurs sud-américains doivent accepter les conditions d'emploi qu'on leur fait. Le

dernier pays où les Américains ont installé leurs majordomes est le Chili. La violence du coup d'état du 11 septembre 1973 et de la répression qui l'a suivie — certainement plus de 30.000 assassinés — a désorganisé la classe ouvrière pour quelques mois; mais le peuple chilien ne pouvait accepter longtemps la botte fasciste et très vite il a mis sur pied un vaste réseau de comités de résistance qui dans un premier temps renversera la junte militaire et dans un second temps établira le régime socialiste dont a besoin le Chili pour sortir de son sous-développement. Les autres \$250, iront donc au Chili, là où se livre actuellement un des combats les plus importants pour l'avenir du socialisme international: le Mouvement populaire de résistance anti-gorille saura bien utiliser ces quelques dollars.

La lutte pour le socialisme est un combat qui n'est qu'un soutien mutuel que nous la gagnons.

Venceremos! Serge MONGEAU, M.D., M.A. Montréal, le 25 septembre 1974.

## LIBRE OPINION

### Le mythe du rôle féminin

par DENISE BERNARD CARDINAL

On s'oriente de plus en plus vers un pluralisme de la culture, phénomène commencé aux États-Unis par la culture hippie. Ici au Québec, on subit à la fois l'influence des pays francophones et l'influence de tout le continent nord-américain dont les États-Unis sont, convenons-en, la "grosse machine". Le modèle des rôles de l'homme et de la femme commence à se diversifier. On voit de plus en plus de femmes dans nos CEGEP, universités et sur le marché du travail. Les jeunes filles ne se préparent plus exclusivement à leur rôle de mère et de ménagère. Certaines d'entre elles refusent même le mariage, la maternité et songent à l'éventualité d'une carrière soit à long ou à court terme selon qu'elles désirent des enfants ou pas. Est-ce là le symptôme de l'évolution de la femme québécoise? Je serais portée à répondre par l'affirmative.

Autrefois, le rôle de la femme était simple. Elle se préparait à devenir mère et bonne ménagère. Étant donné que sa longévité était restreinte, elle se mariait jeune, avait beaucoup d'enfants et mourait tôt. Entretien par la

doctrine morale et familiale de l'Église catholique, il ne serait venu à l'idée de personne de contester cet état de fait.

La société attendait de la femme des choses très précises dont la maternité, la fidélité et toutes les vertus qui en découlent. Dans cette perspective, il n'y avait pas de place pour la femme marginale. Celle qui voulait faire des études était montrée du doigt et on mettait les hommes en garde contre une telle femme.

Souvent, pour échapper à la maternité ou à la solitude, un certain nombre de femmes choisissaient la vie religieuse dans laquelle elles pouvaient développer leurs aptitudes soit dans le monde enseignant ou hospitalier. On parlait alors de maternité spirituelle. Le célibat était de rigueur lorsque la femme faisait carrière.

Depuis cette époque révolue, (qui n'est tout de même pas très éloignée) le Québec a traversé des crises d'évolution qui ont considérablement modifié l'image de la femme ainsi que son rôle.

Dans le contexte actuel, la femme

ne peut plus se permettre de négliger son éducation sans risque de compromettre sa compétence d'épouse et de mère. Si l'on veut reconnaître l'égalité des sexes, il faut également reconnaître que la femme doit évoluer au même rythme que l'homme. Les couples modernes ont cette caractéristique de mettre tout en commun, autant l'éducation des enfants que les tâches ménagères. Cette façon de procéder rapproche considérablement l'homme et la femme.

De plus, la médecine a trouvé le moyen de prolonger la vie de la femme. Maintenant à 40 ou 50 ans, encore en forme, encore belle, la femme songe aux vingt années qui lui restent à vivre et désire consacrer ce temps à son épanouissement, à son bonheur et à un mieux-être.

Contrairement au temps passé, la femme d'aujourd'hui peut explorer une diversité de rôles, la société lui permettant d'accéder au marché du travail ou de la profession. Dans certains milieux (il reste de l'éducation à faire) on a compris qu'une femme n'est pas un organisme qui engendre. On a libéralisé la contraception. (La dernière encyclopédie "Humanae Vitae" n'a eu qu'un impact très faible). La femme pratique la contraception. Elle a le nombre d'enfants qu'elle veut et quand elle le veut.

Parce qu'on a rendu accessible l'éducation et l'instruction pour la femme, l'image que cette dernière a d'elle-même a considérablement évolué. Nombreuses aujourd'hui sont les femmes qui désirent et réalisent une carrière soit dans leur jeune âge, soit lorsque l'éducation de leurs enfants leur en laisse le loisir. La femme se sent moins obligée (dans certains milieux) d'avoir des enfants, de consacrer ses loisirs au ménage et à l'art culinaire. Bref, la femme est plus indépendante. Elle n'est plus liée à une image socio-culturelle étroite. Par conséquent, bien des femmes remettent en question le sens du mariage, de la maternité, de l'épanouissement et j'en passe...

La femme, aujourd'hui, se meut dans un contexte flou. Tantôt elle est célibataire, veuve, divorcée ou mariée. Les rôles et les modèles n'ont plus la précision et la fixité d'autrefois, d'où une grande recherche et des exigences nouvelles de la part des femmes. Quelle femme ne revendique pas son droit au plaisir sexuel, à la satisfaction émotive qu'apporte un partenaire approprié à sa personnalité, à sa voix électorale, à son opinion politique, à son droit de regard sur l'éducation, etc...

Je réalise soudain que je suis peut-être optimiste. Cette réforme du rôle féminin n'a pas encore touché toutes les classes de notre société. J'ai du chagrin de constater que dans certains milieux, la femme est toujours perçue en tant que mère et ménagère comme on me l'a enseigné à l'Institut familial il y a près de vingt ans. (Et ce, pas toujours dans le milieu défavorisé).

La femme d'aujourd'hui, marginale hier parce que nulle part ou professionnelle, diffuse une éducation précieuse, ne fut-ce que par sa présence.

Il faut souhaiter qu'une grande solidarité se développe entre les femmes. Qu'elles s'aident mutuellement quel que soit le mode de vie que chacune choisisse. Solidarité dans la diversité.

Pourquoi ne pas nous défaire de nos préjugés étroits afin d'adopter une attitude de tolérance et d'acceptation vis-à-vis la femme tant professionnelle et originale que mariée et faisant oeuvre d'éducation? Il est urgent que les femmes s'aiment assez entre elles pour s'encourager mutuellement plutôt que de se détruire par des sentiments de jalousie et d'envie.

Admettons donc que chacune a droit à sa vérité et que la vérité peut être multiple, qu'elle n'est pas nécessairement confinée dans un rôle traditionnel.

Peut-être pourrions-nous ainsi démystifier le sens étroit que l'on donne au rôle de la femme et ouvrir les fenêtres de l'esprit à des horizons nouveaux.

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan  
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy  
Directeur de l'information: Jean Francoeur  
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bowin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.  
ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$120 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.  
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

## McGill français

La huitième opération "McGill portes ouvertes", qui aura lieu du 4 au 6 octobre, se déroule cette année dans un bilinguisme intégral et de bonne volonté qui écorche si bien la langue officielle qu'il fera frissonner de terreur repentante les anciens tenants du célèbre "McGill français".

Dans la brochure qu'un "comité Entre-Nous" (traduction imaginative d'un Open House Committee) publie pour faire état des célébrations et expositions qui auront lieu sur le campus au cours de ces trois journées, il n'est pas une expression anglophone qui ne trouve sa traduction la plus littérale et la moins littéraire, rompant en cela avec les habitudes plus heureuses du service des relations publiques de cette institution de haut savoir.

Parmi les majuscules qui dansent un peu partout et les noms des édifices rebaptisés, on apprend en tout cas qu'un important symposium sur l'amélioration de l'enseignement dans les universités et les collèges aura lieu "à l'heure de l'après-midi" (at 1:00 p.m.), le 4 octobre. Et que le même jour cinq panélistes participeront à un "débat sur le cégep au Québec, en l'édifice de Pédagogie" (in the Fa-

culty of Education Building). On aura compris qu'il vaut mieux utiliser le mode d'emploi rédigé dans la langue de Shakespeare pour se diriger ensuite dans le dédale des très intéressantes expositions disciplinaires, qui seront disséminées à travers le campus. A moins de vouloir jouer aux devinettes, parfois jolies: qu'est-ce, par exemple, que "l'École de Computer"? Non ce n'est pas une classe expérimentale baptisée d'après un grand scientifique français, mais prosaïquement, The School of Computer Science.

Mieux encore on risque de prendre une bibliothèque pour un laboratoire si on cherche la "Librairie de Science" (Science Library) là où on expose des travaux de bibliothèque. Mais on s'explique encore mieux ces mystères linguistiques quand les rédacteurs du document, épuisés de tant d'efforts et arrivés enfin aux dernières lignes de la brochure, transforment la section d'enseignement des langues secondes en un plus propice "département d'instruction des langues secondaires". Le plus bilingue d'entre nous y survivra peut-être.

Lise BISSONNETTE

des idées

des événements

des hommes

"Le fédéralisme et les défis contemporains"

Le fédéralisme canadien et la diversité ethnico-culturelle

par CLAUDE RYAN

Le fédéralisme canadien s'appuie sur l'une des constitutions les plus durables du monde. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui demeure la pièce fondamentale de l'édifice constitutionnel canadien, remonte à 1867. Il n'a subi depuis ce temps que de légères modifications. Cette histoire relativement paisible ne signifie pas toutefois que l'ordre institué en 1867 ait constitué une solution complète et définitive aux problèmes qui se posaient alors. Elle ne signifie surtout pas qu'il aurait été l'abri de nouveaux problèmes.

Sous l'angle des diversités ethniques et culturelles, le Canada fait face, en réalité, à deux ordres de problèmes:

1) un problème binational, découlant du rôle historique capital et de l'importance numérique exceptionnelle des deux groupes linguistiques majeurs qui ont été justement appelés les deux "peuples fondateurs", soit le groupe anglophone et le groupe francophone.

2) un problème de multiculturalisme, découlant de la présence relativement récente au Canada de groupes culturels autres que français ou anglais, qui forment désormais le quart environ de la population du pays et qui représentent dans certaines provinces une force plus importante que le groupe francophone.

Le problème binational se pose d'abord. Il est même le seul dont fasse mention la constitution canadienne. S'il doit être examiné distinctement, c'est pour une raison très simple: il ne soulève pas en effet uniquement un problème classique de rapports entre majorité et minorité; il soulève plutôt un problème mixte où coexistent, par-delà les problèmes traditionnels de rapports entre majorité et minorité, un problème plus complexe et plus explosif de rapports entre ce qu'une commission royale d'enquête a appelé naguère "deux majorités" ou "deux sociétés" et ce qu'on appelle plus nettement au Québec "deux nations".

Les francophones forment dans plusieurs provinces une minorité souvent moins impor-

tante que certains groupes d'autres origines ethniques. Au Manitoba, les Ukrainiens sont plus nombreux que les citoyens de langue française. En Saskatchewan, les citoyens d'origine allemande sont plus nombreux que les citoyens d'origine ou de langue française. On comprend que dans ces conditions, les gouvernements et les citoyens de ces provinces s'étonnent souvent de l'importance accordée dans les grands débats nationaux à la question des rapports entre francophones et anglophones ou encore aux revendications en provenance du Québec.

De fait, il est impossible pour le Parlement fédéral de songer à mettre sur le même pied le fait français, le fait ukrainien, le fait allemand ou le fait italien au Canada. Cela tient sans doute à de solides raisons historiques reliées au fait que les deux groupes principaux furent les découvreurs et les premiers artisans du développement du Canada. Mais il existe en plus une explication politique encore plus éloquent: elle tient au fait que les francophones forment une très forte majorité (80%) dans l'une des deux provinces les plus peuplées du pays et y détiennent ainsi une base politique telle qu'elle pourrait, selon le témoignage d'un membre actuel du gouvernement Trudeau, M. Jean Marchand, leur permettre s'ils le voulaient de briser le pays et que leur participation est absolument indispensable à son fonctionnement normal.

Appuyé sur cette base politique qui lui détiendrait au Québec, le groupe francophone a toujours exigé d'être traité sur un pied d'égalité, un peu comme les pays moins peuplés qui exigent à l'ONU d'être traités sur un pied d'égalité avec les puissances plus importantes. On trouve dans cette réalité fondamentale le noeud gordien de la question canadienne. On y trouve l'explication du régime constitutionnel actuel et de sa durée. On y trouve également la source de maintes difficultés non-résolues auxquelles il fait face.

Voulu d'abord par ses auteurs comme une union législative où à peu près tous les pouvoirs importants auraient été dévolus au

Parlement central, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique adopté en 1867 prit finalement la forme d'un régime où cohabitent des éléments d'union législative et des éléments de fédéralisme proprement dit. Le partage des pouvoirs défini principalement aux articles 91 et 92 s'inspire d'une pensée nettement fédérale: cette interprétation fut renforcée dans le siècle qui suivit l'adoption de l'AANB par le Parlement de Londres par une abondante jurisprudence du Conseil privé. La constitution établit une nette démarcation entre les attributions des provinces et celles du pouvoir central: la jurisprudence a maintes fois établi que, dans leur domaine de compétence respective, chaque ordre de gouvernement doit être considéré comme souverain.

On trouve, par contre, dans l'AANB, d'autres dispositions laissant clairement voir que les Pères de la Confédération avaient en vue une certaine pondération fédérale qui ne paraît guère compatible avec une philosophie rigoureusement fédérale. La constitution donne par exemple au Parlement fédéral un pouvoir de désaveu en ce qui touche des lois adoptées par les parlements provinciaux. Elle lui confère le pouvoir d'intervenir dans les matières dites résiduelles, que d'autres constitutions fédérales laissent généralement aux États constituants. Elle lui confère le pouvoir d'instituer un tribunal de dernière instance où toutes les nominations relèvent de la seule autorité du gouvernement central. Elle ne prévoit, au niveau des organes législatifs, aucun équilibre autre que celui de la représentation fondée sur le nombre, ne fournissant ainsi à celui des deux peuples fondateurs que des droits ne seront pas oubliés ou violés. Elle confère enfin au gouvernement central un pouvoir général de dépenser ce qu'il peut faire usage selon son gré et dont il a maintes fois usé pour s'arroger un leadership déterminant dans des matières que toute interprétation du moindre loyauté de la constitution eût d'abord réservées à la compétence prioritaire des provinces.

Ces éléments devaient fatalement engendrer deux types de tensions: des tensions d'ordre linguistique et des tensions liées au partage du pouvoir entre les deux ordres de gouvernement. Il convient maintenant d'examiner ces tensions.

La règle de la majorité arithmétique étant appliquée partout, il était inévitable que le gouvernement fédéral et ses institutions prennent l'allure d'institutions fortement marquées par la langue et la culture du groupe qui est fortement majoritaire dans neuf provinces sur dix. En matière linguistique, l'article 133 de l'AANB vise à la protection des droits linguistiques. Il ne prescrit cependant qu'un emploi facultatif de l'une ou l'autre des deux langues française et anglaise dans les travaux parlementaires et les procédures devant les tribunaux. Il ne contient aucune disposition quant à l'usage des deux langues dans l'administration interne des institutions fédérales ou dans leurs rapports avec les citoyens. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, l'appareil fédéral ait fortement penché pendant un siècle, et penche encore fortement, du côté de la culture et de la langue anglaise.

Le gouvernement fédéral actuel a entrepris une vigoureuse réaction contre cet état de choses qui s'était installé par la seule force du nombre. Le principal instrument dont il s'est doté à cette fin est une loi fédérale des langues officielles ou est proclamée sans ambiguïté l'égalité rigoureuse des deux langues officielles du pays. Cette loi ne vaut cependant que pour les institutions et services de l'État fédéral. Elle n'a aucune application dans les affaires qui relèvent des provinces. Seul le Québec est astreint à des obligations particulières sous l'article 133, relatif à l'usage des langues dans les travaux parlementaires et les procédures judiciaires, s'applique en effet explicitement au plan fédéral et au plan du Québec. Une disposition semblable avait été incluse dans la loi qui permit plus tard l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne: il ne sera pas sans intérêt de rappeler que cette disposition fut ensuite abrogée unilatéralement par la législature manitobaine sans que le Parlement fédéral juge opportun d'intervenir.

Jusqu'à maintenant, une seule province, le Québec, a traité sa minorité linguistique sur un pied d'égalité. Elle fut la seule, en particulier, où la mi-

norité principale a pu jouir depuis un siècle d'un système complet d'enseignement reconnu comme public et admis aux subventions gouvernementales au même titre que le système de la majorité. Le Québec a modifié en juillet 1974 son attitude en adoptant la loi 22 qui, tout en accordant à la langue anglaise une reconnaissance limitée mais assez large, affirme et vise à promouvoir la priorité du français dans la vie collective, y compris, outre l'administration publique, la vie économique et les relations de travail à l'intérieur des entreprises. On a dit beaucoup de mal de cette loi, et elle est à plusieurs égards insatisfaisante. Même avec la loi 22, le Québec demeure cependant en avance sur les autres provinces en matière de droits linguistiques.

Une seule autre province possède en effet une loi allant plus loin que celle du Québec: il s'agit du Nouveau-Brunswick où fut adoptée il y a quelques années une loi instituant deux langues officielles, le français et l'anglais. Mais cette loi n'a jamais pu être mise en vigueur, car le Nouveau-Brunswick a considéré qu'il ne possédait pas encore l'infra-structure administrative voulue pour assurer l'application efficace.

Quant aux autres provinces, elles sont très généralement anglaises et n'en font point mystère: leurs lois et règlements en matière d'enseignement l'ont toujours affirmé avec fermeté. Après avoir longtemps partagé une politique d'ostracisme à l'endroit des droits scolaires des francophones, la plupart d'entre elles ont cependant, ces dernières années, modifié leur attitude traditionnelle et adopté des lois reconnaissant, là où il est raisonnablement possible d'y faire droit, le droit des parents francophones à des écoles de langue française pour leurs enfants. Débordant le secteur de l'enseignement, l'Ontario a aussi accepté ces dernières années de mettre des services français à la disposition de ses citoyens francophones dans certains domaines et dans certaines régions. Mais il s'agit là, au mieux, de formes de reconnaissance qui conservent un caractère limité.

On voit ainsi qu'alors que le gouvernement fédéral s'oriente résolument vers une politique de bilinguisme très poussée dans ses institutions, il n'en est ni ne saurait en être de même pour les gouvernements provinciaux. Collant de plus près à la réalité sociologique et culturelle, ceux-ci préfèrent des politiques linguistiques calquées sur les besoins et les caractéristiques de leur population respective de bilinguisme un peu généralisé que dans une seule province, le Nouveau-Brunswick. C'est aussi la seule province où l'équilibre des forces en présence (35% de francophones contre 63% d'anglophones) paraît exiger et le justifier.

Si le problème de la dualité canadienne n'avait été qu'un problème de rapports entre une majorité linguistique représentant 59% de la population et une minorité représentant seulement 28%, il aurait probablement fallu le résoudre par des compromis où le groupe minoritaire aurait été appelé à faire les concessions les plus importantes. Il aurait été difficile pour le Parlement fédéral de songer à adopter une loi proclamant l'égalité rigoureuse des deux langues officielles. Les pays eût au contraire tendu à suivre la pente naturelle sur laquelle il s'était engagé depuis

un siècle, c'est-à-dire la pente de la facilité que dicte la loi du nombre.

C'est parce que les francophones disposent au Québec d'une base forte qu'ils ont pu exercer une influence déterminante sur la définition d'un statut d'égalité linguistique au plan fédéral. C'est aussi parce que leur préférence première les attire vers le gouvernement du Québec qu'ils ont souffert plus que les autres du mouvement de centralisation très marqué qui a caractérisé l'évolution du fédéralisme canadien pendant la période qui a suivi le deuxième conflit mondial. C'est aussi parce qu'ils voient dans ce gouvernement dont ils ont le contrôle stable et permanent la plus sûre garantie de leur liberté et de leur épanouissement comme collectivité qu'ils ont cherché ces dernières années à le renforcer par tous les moyens et que certains d'entre eux ont même été amenés à conclure à la nécessité d'une souveraineté complète pour ce gouvernement.

Or, les affrontements répétés entre le gouvernement central et le Québec, l'échec de maintes tentatives de rapatriement de la constitution canadienne au Canada, la montée au Québec même d'un mouvement séparatiste qui a recueilli 30% des suffrages à la dernière élection provinciale tenue en octobre 1973 et qui forme désormais l'opposition officielle au sein du parlement québécois, ont montré que, par-delà l'image d'équilibre et de stabilité qu'il projette à l'extérieur, le fédéralisme canadien fait face à de sérieux problèmes qui demeurent non-résolus. Je voudrais évoquer quelques-uns de ces problèmes.

1) Une ambiguïté profonde est d'abord inscrite au cœur même du texte constitutionnel. L'article 133 de l'AANB parle de droits réservés à la langue anglaise et à la langue française. La loi des langues officielles proclame l'égalité des deux langues parlées par les deux groupes ethniques et culturels principaux. Mais il n'est nul part question dans les textes juridiques des deux sociétés, des deux majorités, des deux "nations" qui sous-tendent tout l'édifice. Il n'est pas question des deux sociétés dans les textes officiels du gouvernement fédéral: ou plus exactement, il en fut question une fois dans le rapport d'une commission royale d'enquête, mais on s'empressa d'oublier cette partie du document pour n'en retenir que les recommandations qui répondaient à une conception plus simple des rapports entre les deux communautés. Il n'est pas davantage question des deux communautés dans les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces. Sauf quelques dispositions à portée limitée de l'AANB, le Québec est très généralement considéré au plan juridique comme une province à l'égal des autres, sans plus ni moins. Aux rencontres fédérales-provinciales, par exemple, il a une voix sur dix dans le concert des provinces. C'est là un statut qui n'a jamais vraiment satisfait le Québec, car il ne tient aucunement compte de la conscience qu'ont les Québécois de former au Canada l'une des deux majorités ou sociétés sur lesquelles repose l'équilibre de tout l'édifice constitutionnel et politique.

En demandant il y a quelques

années une révision de la constitution, le Québec avait précisément en vue cette difficulté centrale. D'où l'insistance qu'il mit à réclamer que l'on discute en priorité du partage des pouvoirs. Mais sa voix ne fut pas entendue. Et la révision se perdit dans un dédale de documents qui ne présentaient qu'un intérêt secondaire pour les citoyens du Québec.

2) Sous le régime constitutionnel actuel, le Parlement fédéral peut étendre considérablement le champ de ses compétences sans que les provinces y puissent rien. Là où la lettre de la constitution ne le lui permet pas formellement, il peut aisément invoquer des pouvoirs généraux qui l'autorisent à intervenir à peu près n'importe quoi. Les autres provinces résistent souvent à cet élargissement du champ d'intervention fédérale. Elles n'ont le plus souvent pas, toutefois, les mêmes raisons de s'y opposer que le Québec. Celui-ci ne veut pas seulement préserver négativement c'est-à-dire défendre contre des empiètements fédéraux, les domaines qui lui attribue la constitution. Il vise aussi à se doter au Québec même d'un mode de gouvernement, d'un réseau de services collectifs qui soient le plus possible à l'image de sa population et de ses attentes. Il tend, en conséquence, non seulement à s'acquitter de ses responsabilités traditionnelles en matière d'éducation, de services sociaux, de développement régional, etc, mais aussi à se tailler une place importante dans des champs nouveaux que ne pouvait prévoir les Pères de la Confédération et que le gouvernement fédéral tend tout aussi naturellement à s'approprier pour des motifs le plus souvent inspirés d'une vision honnête de l'intérêt général du pays.

Comment assurer au Québec une protection efficace contre un mouvement de centralisation qui pourrait s'étendre indéfiniment? Comment lui permettre aussi, sans lui accorder des privilèges qui ne seraient pas accessibles aux autres provinces, de s'acquitter lui-même de certaines responsabilités que les autres provinces n'hésiteraient pas à confier au gouvernement fédéral? On a imaginé à cette fin divers mécanismes administratifs ou législatifs dont le plus satisfaisant pour le Québec fut celui dit du "retrait facultatif", en vertu duquel le Québec pouvait se retirer, moyennant compensation fiscale appropriée, de certains programmes à frais partagés institués par le gouvernement fédéral avec l'accord de la majorité des provinces. Apparemment inquiet de l'extension possible de ce droit de retrait, le parlement fédéral n'a montré aucune disposition à l'égard de d'autres domaines que ceux qui avaient été définis à cette fin dans une loi qui remonte à 1964. On se trouve ainsi dans une situation où n'existent point les garanties institutionnelles que le Québec a toujours réclamées contre l'élargissement indéfini du champ d'intervention fédérale. Cette situation s'accompagne d'une incontestable prépondérance du parlement fédéral en matière fiscale, les provinces se voient acculées à une situation de dépendance qui est particulièrement embarrassante pour le Québec, vu les critiques dont le régime fédéral y est l'objet de la part des éléments souverainistes qui dénon-

Sous les auspices du Centre canadien de droit comparé, un colloque international se déroulera présentement à l'université d'Ottawa sur "Le fédéralisme et les défis contemporains". Le directeur du Devoir faisait partie hier d'un panel sur le fédéralisme face au pluralisme ethnico-culturel. Il a présenté la communication dont on trouvera ci-dessous le texte intégral.

cent dans le système actuel une forme inacceptable de dépendance pour le Québec.

3) Pour résoudre les conflits susceptibles de surgir entre les deux "nations" qui donnent son originalité au Canada, on n'a pas trouvé de mécanisme d'arbitrage où les deux se sentiraient engagées sur un pied d'égalité. La Cour suprême, qui deviendrait dès que la constitution serait rapatriée au Canada, le tribunal ultime d'arbitrage constitutionnel, est perçue au Québec comme une émanation exclusive du parlement et du gouvernement fédéral. Moralement et politiquement, des milliers de Québécois ne se sentiraient pas liés par un édit de cette cour qui prétendrait trancher définitivement une matière constitutionnelle fondamentale. Depuis plusieurs années, le Québec a d'ailleurs refusé de faire trancher par la Cour suprême les grands litiges qui l'opposaient au gouvernement fédéral. Outre qu'il penchait nettement vers une approche politique, c'est-à-dire négociée, il n'a jamais eu vraiment confiance en l'aptitude de la Cour suprême, sous sa forme actuelle, à formuler des arbitrages qui assuraient dans sa totalité la réalité qui sous-tend les grands litiges constitutionnels.

4) Au Québec, l'entrée en scène d'un parti souverainiste a permis d'enregistrer une autre constatation redoutable. La constitution ne prévoit nulle part l'obligation pour une province de continuer toujours à faire partie de la fédération. Elle ne décrit pas davantage une procédure suivant laquelle une province qui voudrait se retirer de la fédération pourrait ou devrait légalement le faire.

En ce qui touche les citoyens qui se rattachent à d'autres familles linguistiques ou ethniques, il ne se pose pas encore, que je sache, de problème proprement constitutionnel. Plusieurs, parmi ces groupes, s'étonnent de la place spéciale faite au groupe francophone dans certains secteurs de la vie collective. Le groupe francophone n'est à leurs yeux qu'un groupe minoritaire parmi les autres; ils ne voient pas au nom de quelle justice il jouirait d'un statut spécial.

Mais ces critiques ne débouchent pas que l'on sache sur des revendications constitutionnelles propres dites. Les groupes ethniques minoritaires exigent à bon droit, au niveau de chaque ordre de gouvernement, des formes de reconnaissance légale et administrative qui leur permettent de conserver leur héritage tout en assimilant dans l'un ou l'autre des deux courants culturels et linguistiques majeurs qui sont caractéristiques du Canada. Ces revendications peuvent très bien, me semble-t-il, être satisfaites à l'intérieur de l'ordre constitutionnel actuel. Il se manifeste heureusement à cet égard une compréhension plus grande que par le passé. Celle-ci n'est pas seulement d'origine fédérale, encore qu'ici aussi, il soit plus

facile au gouvernement central, en raison des ressources dont il dispose, de se montrer plus généreux et de se présenter ainsi comme l'incarnation par excellence de la compréhension. Elle traduit aussi de plus en plus la politique des gouvernements provinciaux et des autorités municipales et scolaires. Il fut un temps où, par crainte de voir se diluer la dualité canadienne, le gouvernement fédéral interdisait la présentation sur les ondes de Radio-Canada d'émissions en des langues autres que le français ou l'anglais. Je ne sais si cette politique subsiste encore, mais on ne voit rien qui justifierait le gouvernement de la maintenir.

Si des problèmes plus aigus doivent se poser un jour en relation avec les revendications des groupes minoritaires autres que francophones ou anglophones, ils émaneront des provinces où ces groupes possèdent une implantation importante. Que leurs revendications doivent un jour nécessiter dans ces provinces des ajustements au niveau des services scolaires, municipaux et administratifs, cela n'aurait rien d'inusité, d'inquietant ou d'inacceptable. Cela ne soulèverait non plus, à première vue, aucune difficulté constitutionnelle particulière.

**CHEZ**  
TABLE D'HÔTE  
MENU TYPÉ  
Hors d'oeuvre  
Potage du jour  
La Sole Caprice \$18.50  
Les Cailles en Cocotte \$21.50  
Le Steak Tyrolien \$23.50  
Les Desserts  
Le café  
Les vins  
Saumur Blanc ou Champigny, 1 bite par personne.  
Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture  
591 E. HENRI-BOURASSA  
**bardet**  
FACE AU MÉTRO • 381-1777

**DESIGNER**  
**D'INTÉRIEURS**  
YVON VALLÉE  
Consultant en décoration  
Designer d'intérieurs  
**336-5877**  
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

**DÉCORATEURS**  
**ENSEMBLIERS**  
LAURENT BÉRUBÉ  
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER  
8240 AÎME-RENAUD  
ST-LÉONARD Mtl. 38  
324-2580

VIAU, MORISSET,  
ARBOUR & ASSOCIÉS  
décorateurs-ensembliers  
designers d'intérieur  
Jacques Viau, s.d.e.  
Bernard Morisset, s.d.e.  
Madeline Arbour, s.d.e.  
266 est, rue St-Paul,  
Vieux-Montréal 127,  
Tél.: 878-3846

**ARCHITECTES**  
DAVID & BOULVA  
ARCHITECTES  
1253 ave McGill College  
Suite 800  
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS  
ARCHITECTE  
3995 est, Sherbrooke  
MONTREAL (H1X 2A7)  
Tél.: 255-4033

Les architectes  
LONGPRÉ MARCHAND  
GODFREY DOBUSH  
STEWART  
842-1401  
Montréal Ottawa

lettres au DEVOIR

M. Spicer, veillez-vous?

Monsieur Keith Spicer,  
Commissaire aux langues  
officielles  
Ottawa  
Monseigneur.

Comme vous êtes chargé de veiller à l'application du bilinguisme, je vous demande si vous jugez que la lettre ci-jointe envoyée par la Commission d'assurance-chômage (M. le fonctionnaire TAKASAKI, s'il vous plaît) est tout ce à quoi j'ai droit dans notre pays bilingue?

De qui se moque-t-on? Peut-être auriez-vous l'obligance de faire traduire cette lettre en français puis-que'elle est écrite dans un jargon inconnu? A qui servent les bureaux de traduction du gouvernement fédéral? Ou bien les prestataires de la Commission doivent-ils se sentir satisfaits quand, en plus des prestations, on leur sert aussi du petit-nègre sur du papier à en-tête du gouvernement fédéral?

J'espère avoir de vos nouvelles bientôt car je ne comprends toujours pas le message de Monsieur le fonctionnaire!

Hélène GOULET  
Toronto, le 24 septembre 1974.

P.S. Voici le texte de la lettre dont se plaint à juste titre notre correspondant:

Mde H. Goulet,  
35 rue Charles, Apt. 2101,  
Toronto, Ontario

Chère Mde Goulet,  
Pour répondre à votre question de 27/8/74 — Votre réclamation était établie sur le fondement de 43 semaines. C'est-à-dire que vous avez été initié de recevoir un total de 47 semaines de prestations. Votre réclamation a commencé le 19 août, 1973 et après avoir attendu 2 semaines pour la période d'attente pendant le temps que nul argent est payé, vous avez servi un désqualification de 3 semaines ce qui compte 3 semaines payés. Après cela vous avez reçu 44 semaines de prestations qui terminent votre réclamation.

Nous espérons que cette explication est suffisante pour vous.  
Sincèrement votre,

S. TAKASAKI  
Fonctionnaire de l'Assurance

Hommage à Bernard Valiquette

Monsieur le rédacteur en chef,  
La Fédération professionnelle des journalistes du Québec a appris avec beaucoup de tristesse le décès de Bernard Valiquette.

Monsieur Valiquette était aussi de la profession, ayant oeuvré dans de nombreux médias au Québec. Personnage coloré, au charme certain, à l'humour si particulier,

Bernard Valiquette était très attachant. C'est un collègue hautement estimé et un ami cher que nous avons perdu.

A sa famille, à ses proches et aux amis intimes, nous offrons nos plus sincères condoléances.  
Le président,  
René MAILHOT.  
Montréal, le 22 septembre 1974.

LA PEUGEOT  
504 GL.

UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE.

Tout équipé à partir de \$4995.



PEUGEOT 504 GL  
Les Grands Garages du Québec Ltée  
306 est, ST-ZOTIQUE 273-9105  
(Métro Beaubien)

Le Fadau  
403 St Claude, 878-3998  
une fleur de la gastronomie

SETA VOYAGES  
VOYAGES AVIONS NOLISES  
Montréal-Paris à partir de \$259.  
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE  
BILLETS AVION  
toutes destinations dans le monde entier  
Tél.: 861-3906

DOURTHE  
Un grand nom dans les vins de Bordeaux.

Le vignoble bordelais produit une multitude de vins. Comment s'y retrouver quand on veut déguster un bon bordelais? Exigez le nom Dourthe Frères sur l'étiquette. Vous serez assuré d'avoir un vin rigoureusement

sélectionné, bien élevé, vieilli à point. Depuis 1840, de génération en génération, la famille Dourthe Frères s'est créée une excellente réputation dans ce domaine.  
**DOURTHE FRÈRES**  
Représenté par Gabriel Bousillon Inc.

Chateau La Terrasse.  
Un bordelais supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes.  
No. 394A \$3.25

CHATEAU MAUCAILLO  
MOULIS  
GRAND PRIX D'EXCELLENCE  
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE  
Bordeaux de Chateau

Chateau La Terrasse  
BORDEAUX SUPÉRIEUR  
UN VIGNONNIER TRADITIONNEL  
UN VIGNONNIER TRADITIONNEL  
UN VIGNONNIER TRADITIONNEL

Chateau Maucaillo.  
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc.  
No. 394B \$5.55

Dourthe Réserve.  
Vin rouge léger, sûr, prenant par sa qualité... et son prix abordable!  
No. 394C \$2.10

Chateau Maucaillo.  
UN VIN D'UNE GRANDE FINESSSE, PROVENANT DU HAUT-MÉDOC.  
No. 394B \$5.55

suites de la première page

CONSTITUTION

canadien. Aucune formule d'amendement, dit-il, ne pourrait lier un gouvernement souverainiste, qui ferait appel au droit international, lequel prime le droit interne des Etats.

TOUPIN

Le projet le plus important est certes celui qui concerne la société d'initiative agro-alimentaire, d'autant plus qu'il implique des négociations avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, et plus particulièrement avec la Société industrielle de développement.

Actuellement, la SDI verse des subventions au secteur de la transformation, M. Toupin, néanmoins, sans vouloir déprécier la SDI, considère que son action dans ce domaine est nettement insuffisante.

Mon ministère possède beaucoup plus d'études que la SDI dans le secteur de la transformation", dit-il, tout en ajoutant que "cette zone grise" est présentement disputée entre les deux ministères.

Le plan agro-alimentaire, qui a nécessité deux ans d'études et recherches, n'a qu'un objectif global: viser à un maximum d'autosuffisance au Québec.

Il faut donc de toute urgence multiplier le nombre de superficies drainées, renforcer un secteur leader, celui des aliments surgelés, ou subventionner, s'il le faut, l'agriculteur pour lui assurer un revenu "normal" et éviter une hausse de prix trop forts sur le marché de la consommation.

En outre, l'agriculture québécoise ne fournit que le quart de la consommation de bœuf, la moitié de la consommation d'œufs.

TURNER

quize autres étant élus par les groupes régionaux constitués par les autres membres du FMI. Ainsi, outre John Turner, ont été élus les délégués de l'Argentine, de l'Iran, de l'Inde, de l'Italie, de l'Australie, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Égypte, de Suède, du Mexique, de la Haute-Volta, de la Gambie, du Brésil et de l'Indonésie.

Aussitôt élu, le ministre canadien des Finances a déclaré qu'il accorderait la plus haute priorité au problème soulevé par les dettes encourues par les hausses successives des cours du pétrole.

Au demeurant, M. Turner avait clairement indiqué qu'il n'accepterait pas la présidence de ce comité s'il n'était pas assuré de la bonne volonté politique des grands pays industrialisés nécessaire à la rendre efficace.

Dans le communiqué publié hier à l'issue de sa première réunion, le CI précise que la question du recyclage des pétrodollars sera urgemment étudiée et qu'un rapport et des propositions seront faits

Maurice Dagenais est décédé à 58 ans

M. Maurice Dagenais, ancien gérant de la rédaction au quotidien La Presse, est décédé à l'âge de 58 ans, à la suite d'une brève maladie.

M. Dagenais, qui fut à l'emploi du quotidien montrealais pendant 27 ans, y a tour à tour occupé les fonctions de rédacteur, adjoint et chef des nouvelles internationales, adjoint et chef des nouvelles locales, chef de pupitre, directeur général de l'information, secrétaire et gérant de la rédaction et conseiller auprès du conseil d'administration.

M. Dagenais fut représentant de La Presse au sein de la Presse Canadienne de 1965 à 1969, et il en a été membre du conseil d'administration en 1968-69. Il laisse dans le deuil sa femme, sa fille et son fils ainsi que son gendre. Les funérailles de M. Dagenais auront lieu samedi à Montréal.

sur le "besoin des nouvelles dispositions financières" de recyclage comportant notamment un accroissement des mécanismes mis en place par le Fonds.

Au cours d'une conférence de presse, le président du CI et M. John Witteveen, directeur du FMI, ont particulièrement insisté sur ce point, précisant que:

● il est difficile de juger quelles sommes seront recyclées par le Fonds l'année prochaine, mais il s'agira, probablement d'un montant nettement supérieur aux \$3.4 milliards de cette année;

● il est probable que certains pays industriels auront des difficultés à emprunter l'année prochaine sur les marchés financiers et, de ce fait, auront besoin des ressources fournies par un mécanisme élargi;

● la question des taux d'intérêt constitue un problème technique difficile qui appelle une étude.

Le CI a également à son agenda l'étude du processus d'ajustements, la révision des quotes-part, l'amendement des articles du Fonds concernant en particulier l'or et le lien entre les futures allocations de Droits de tirages spéciaux et l'aide au développement.

Comme pour répondre au scepticisme de certains quant à l'importance du CI dans le contexte actuel, le directeur du FMI, M. Witteveen, a déclaré qu'il était en consultation permanente avec les parties intéressées et notamment avec les pays producteurs de pétrole, et M. Turner, de son côté, a déclaré avoir reçu des assurances que le groupe des Cinq était prêt à souscrire aux recommandations du Comité intérimaire.

DRAPEAU

pas cette possibilité, et déclare que de cette façon le maire Drapeau serait la pour voir la faille de ses jeux olympiques.

Ces difficultés de ce parti d'opposition prennent d'autant plus d'importance qu'elles surviennent au moment où le maire Drapeau se prépare à dévoiler son jeu. Il a en effet convoqué tous les médias d'information à une conférence de presse, cet après-midi à 15 heures, au sujet des élections municipales. Il devrait alors annoncer les noms des candidats, anciens et nouveaux, aux postes de conseillers, et certainement mettre fin au suspens en ce qui concerne son avenir propre politique.

Curieusement, c'est presque dans les mêmes termes que le Rassemblement des citoyens de Montréal, il y a deux semaines, que M. Brisebois analyse les difficultés de Démocratie-Montréal à recruter un candidat à la mairie. Déplorant l'existence d'un "vide politique épouvantable à Montréal", il accuse le maire Drapeau d'avoir réussi ce coup de force de désintéresser les Montréalais de la vie politique municipale.

Démocratie-Montréal doit, en principe, révéler l'état de ses effectifs électoraux au cours d'une conférence de presse au début de la semaine prochaine, mais de toute évidence on devra se contenter d'apprendre le nom d'une vingtaine de candidats aux postes de conseillers municipaux. Et les militants se donneront probablement un nouveau délai pour choisir leur candidat à la mairie.

Les personnes souhaitant faire acte de candidature à la mairie ont jusqu'au 22 octobre pour obtenir un bulletin de présentation. Pour mener une lutte efficace, un candidat devra cependant pouvoir rendre publiques ses intentions d'ici la mi-octobre s'il ne veut pas se laisser distancer puisque c'est à cette époque que le RCM choisira son éventuel candidat à la mairie. Et que le maire Drapeau pour sa part aura déjà commencé sa campagne électorale.

Rappelons qu'il n'y a qu'un seul candidat sur les rangs. Il s'agit de Paul Kouri qui représente la Ligue socialiste ouvrière. Le RCM travaille toujours activement à convaincre au moins un Montréalais à faire le saut dans l'arène politique municipale.

Au congrès du 21 septembre de ce groupe, on constatait l'absence de candidats. Un comité de trois membres était formé avec mandat de tenter de trouver une personne capable de faire la lutte au maire sortant et de défendre en même temps le programme électoral du RCM. Le comité a jusqu'au 15 octobre pour compléter sa mission.

A moins d'un revirement d'ici deux semaines, il semble donc que les Montréalais devront se contenter de quelques candidats d'opposition plus ou moins sérieux, qui à chaque année viennent inscrire leurs noms sans grand résultat. Lors des trois dernières élections, M. Drapeau a toujours été réélu avec des majorités de 87, 94.4 et 91.7 pour cent. En 1970, il avait eu six opposants qui s'étaient partagés quelque 29,000 votes.

Si tout semble aller pour le mieux au niveau de la mairie pour le Parti civique, on peut penser qu'il n'en ira pas de même pour les candidats aux 55 postes de conseillers municipaux. Le RCM, plus particulièrement, est pratiquement assuré de présenter des candidats à tous les postes de conseillers, ce qui évitera les élections par acclamation.

Pour le RCM la lutte est organisée d'abord au niveau des 19 districts électoraux où, depuis le mois de mai, on travaille à la mise sur pied d'associations de quartiers, et, selon des membres de ce parti, on commencera à sentir la présence du RCM dans la campagne électorale d'ici peu. Déjà trente-trois candidats avaient été choisis, hier, et d'ici le 8 octobre toutes les conventions électorales devraient être terminées pour le RCM.

La liste des candidats connus est la suivante: J.-C. Desroches, Daniel Tessier et Emile Boudreau, dans Ahuntsic; Nick Aut der Maur, Sylvia Kissin et Yves Normandin, dans Côte-des-Neiges; Anore Manocchio, Réal Clouette et François Thivierge, dans l'Acadie; Gilles Gauthier, Raymond Faucher, dans Maisonneuve; Pierre Larocque, Marius Minier et Jacques Millot, dans Mercier; Lucien Chamillard, Henri Moreau et Marguerite Power, dans Sainte-Anne; Marcel Morin, Paul Cliche et Raymond Poulin, dans Saint-Jacques; John Gardiner, Jean Roy et Phydime Tremblay, dans Saint-Louis; Raymond Bourget, Luigi Grasso, Thérèse Bergeron et Diego Bronzatti, dans Saint-Michel; Samuel Setton, Molly Moldovan et Lawrence Yatch, dans Snowdon.

À Démocratie-Montréal, on n'a actuellement qu'une vingtaine de candidats qui ont accepté officiellement de briguer les suffrages. Selon M. Jacques Brisebois, il y a de bonnes chances que son parti puisse présenter 55 candidats. Pour le moment, on ne connaît le nom que d'une dizaine de

ces candidats. Il s'agit de Mat Aronof, Denis Bouliane, Morgan Stein, François Hémond, Daniel Beaudet, Jacques Brisebois, Claude Longtin, Robert C. Gagné et Edouard Fallemann.

NIXON

le juge Sirica envoie une commission de médecins indépendants pour examiner l'ancien président et statuer si son état de santé lui permet de venir témoigner.

Pour sa part, le juge Sirica a poursuivi durant toute la journée la méticuleuse procédure de sélection des membres du jury du procès. Après avoir passé près de trois heures à interroger un candidat-juré, le juge dut le renvoyer en raison de l'hypertension dont souffre le candidat, affection qui aurait pu l'empêcher de supporter les trois mois de procès. Le rythme très lent de la procédure a irrité le juge qui dès lors décida d'interroger les jurés par douzaine.

Par ailleurs, le Sénat a approuvé hier à mains levées une résolution demandant au président Gerald Ford de faire en sorte que toute la vérité sur le Watergate et les autres scandales du régime Nixon soit rendue publique aussi vite que possible.

Cette résolution, patronnée par le sénateur Mike Mansfield, chef de la majorité démocrate, n'a aucun effet obligatoire pour le président Ford.

Par contre, le président serait obligé de revenir sur l'accord qu'il a conclu avec M. Nixon pour lui reconnaître la propriété de tous ses documents de la Maison-Blanche, si le Sénat approuve un projet de loi actuellement à l'étude pour donner au gouvernement fédéral le contrôle et la possession de tous ces documents.

Pour sa part, la Chambre des représentants a décidé à une forte majorité mercredi de réduire à 200,000 dollars, les crédits que le président Gerald Ford avait demandés pour son prédécesseur Richard Nixon afin de l'aider à financer son retour à la vie privée.

Les représentants ont cependant refusé par 344 voix contre 46 de supprimer la pension de 55,000 dollars de l'ancien président, comme le proposait M. Jerome Waldie (démocrate, Californie).

Les crédits alloués à M. Nixon auront ainsi été réduits de plus du quart par rapport aux 850,000 dollars qu'il avait sollicités initialement le président Ford. Les sous-commissions des crédits du Sénat et de la Chambre avait déjà précédemment réduit de moitié cette somme.

Enfin, M. Richard Nixon ignore le beau langage quand il est de mauvaise humeur: un photographe qui voulait prendre un cliché de l'ancien président à l'hôpital de Long Beach, l'a appris à ses dépens hier. Alors qu'il s'appretait à fixer l'image du malade dans une chaise roulante, il s'est entendu apostropher par M. Nixon en ces termes: "Espèce de fils de p...". Sous le choc, le photographe en a oublié de faire fonctionner son appareil...

MORGENTALER

dement de la constitution américaine à un article de la Déclaration canadienne des droits.

Les juges Jean Boots, Wilfrid Judson, R.G.E. Dickson et Louis-Philippe de GrandPré ne sont intervenus à aucun moment mais les juges Martland et Ritchie, de même que le juge Wishart Spence ont multiplié les interventions. Le juge en chef Laskin a aussi fait plusieurs interventions mais généralement sur un ton plus conciliant.

Il me semble pas que l'argument constitutionnel des appelants ait été retenu avec beaucoup d'intérêt. Me Flama a tenté de démontrer que l'interdiction d'avorter dans le droit anglais n'existait pas avant 1803 et qu'elle avait été introduite dans le code pénal pour protéger la femme contre les dangers de l'avortement plutôt que pour protéger la vie du fœtus.

Il a donné divers exemples pour illustrer sa théorie et notamment la coutume qui voulait qu'une femme enceinte condamnée à mort soit exécutée si le fœtus n'avait pas encore bougé, c'est-à-dire dans les trois premiers mois de sa grossesse.

Il s'agit d'un premier argument en vertu duquel le législateur a voulu protéger la femme en interdisant l'avortement mais aujourd'hui le but visé n'est pas atteint et c'est même le contraire puisqu'il est plus dangereux pour une femme de conduire une grossesse à terme que d'avoir un avortement médical.

L'autre argument constitutionnel développé par Me Flamm est que les amendements apportés à l'article 251 en 1969 au Canada réglementent l'exercice de la médecine en prévoyant des conditions où l'avortement peut être pratiqué légalement et ils constituent de ce fait un empiètement dans le champ exclusif des compétences que l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donne aux provinces.

Enfin, Me Flamm estime que l'article 251 est inconstitutionnel parce que discriminatoire et inique dans son application et conséquemment il est contraire aux dispositions de la Déclaration canadienne des droits qui prévoit l'égalité des personnes et le droit à l'intimité.

A ce sujet Me Flamm a rappelé que tous les hôpitaux n'étaient pas accrédités et que la loi n'obligeait pas les provinces à donner les accréditations nécessaires pour se conformer à l'article 251, que beaucoup d'hôpitaux n'avaient pas de comité thérapeutique sur l'avortement, autre condition obligatoire, que les délais, les coûts d'hospitalisation et autres considérations créaient une situation d'inégalité aux femmes selon les régions qu'elles habitent, leur religion, leur langue, etc.

Ainsi à Montréal il serait actuellement impossible à une Canadienne française d'obtenir un avortement ailleurs que dans un hôpital anglais.

Mais c'est l'argument soulevé par Me Claude-Armand Sheppard au sujet de la validité de l'article 45 qui a retenu le plus l'intérêt des neuf juges entièrement vêtus de noir, prenant quelques notes au milieu des volumineux ouvrages de référence qui s'empilent sur l'imposante tribune.

L'article 45 du code pénal dit en substance que toute personne qui pratique une opération chirurgicale est à l'abri de toute responsabilité criminelle du moment qu'elle agit avec une connaissance raisonnable dans des conditions raisonnables et toutes autres circonstances en l'espèce afin de protéger la santé d'un tiers. Selon Me Sheppard, le législateur a

Contre le nu intégral

Même s'il semble de plus en plus à la mode dans les bars de la métropole, le nu intégral pratiqué par d'agaçantes serveuses n'est pas légal en vertu du code criminel et c'est pourquoi depuis deux soirs les policiers des escouades de la moralité (Q.G. et divisionnaire) de la police de la CUM ont entrepris la tournée des grands ducs afin de faire respecter la loi.

Mardi soir, un total de 25 serveuses et danseuses ont été interpellées par les agents des mœurs qui leur ont signifié qu'elles auront à comparaître prochainement en Cour municipale de Montréal. D'ici là, elles devront revêtir un minimum de vêtements faute de quoi elles risquent de connaître la fraîcheur des cellules du quartier-général de la rue Bonsecours.

Les endroits où ces jeunes femmes s'exhibaient lors de la visite policière sont le Shed 25, rue Notre-Dame est, le Club

Sex-Tuple, de la rue Saint-Laurent, l'Aqua-Bar de la rue Sherbrooke est, le Robert Bar Salon, rue Notre-Dame ouest, le Bar-Salon Robot, boulevard Gouin est et le Stardust, à Lachine.

Selon les informations obtenues, les propriétaires de ces établissements auraient décidé de s'unir afin de défrayer les coûts des procédures judiciaires qui seront entreprises. Ils espèrent ainsi obtenir éventuellement une interprétation favorable de la loi.

Interrogé sur l'apparente tolérance de la police jusqu'à mardi soir, le commandant de la moralité, l'inspecteur Gérald Cholette, a expliqué qu'avant de pouvoir agir ses hommes avaient dû attendre une autorisation claire et précise du procureur général. Réclamée depuis longtemps, cette autorisation n'est venue qu'au début de la semaine.

prévu que cet article pourrait être invoqué par l'auteur d'un avortement qui n'aurait pu agir conformément aux dispositions de l'article 251.

Selon lui l'article 251, qui prévoit l'avortement légal à certaines conditions, constitue une sorte d'immunité pour les médecins et il leur évite d'être recherchés en justice pénale. L'article 45 lui, n'est pas cette sorte de police d'assurance contre l'avortement mais un moyen de défense plus générale, plus difficile à faire valoir mais que le législateur a délibérément laissé dans le code aux fins d'assouplir les conditions de 251.

Autrement dit, l'article 45 ne permet pas de faire ce que l'article 251 défend mais si un médecin, par exemple, ne peut se conformer aux paragraphes 4 et 5 de l'article 251, c'est-à-dire aux conditions qui rendent légal l'avortement il sera poursuivi en vertu des paragraphes 1 et 2 du même article qui interdisent l'avortement mais il pourra baser sa défense sur l'article 45.

C'est exactement le cheminement que Me Sheppard a fait faire aux jurés en novembre dernier après avoir suggéré une notion de santé impliquant le bien-être moral, économique, social et psychique.

La cliente du Dr Morgentaler, qui faisait l'objet de l'acte d'accusation, était une étudiante qui avait vainement tenté d'obtenir un avortement légal au Général Hospital de Montréal et au Royal Victoria mais avait dû y renoncer faute de temps et d'argent.

Le juge Hugessen, agissant en première instance aux assises, avait permis la défense de l'article 45 invoquée par Me Sheppard mais il avait statué que les conditions contenues dans cet article devaient être cumulatives et toutes satisfaites pour que la défense emporte l'acquiescement.

Il s'agit en somme d'une défense de nécessité mais dont les critères sont différents de ceux prévus à l'article 7 du code pénal qui rappelle un principe du "common law" en vertu duquel un crime peut être légalement commis par nécessité.

Hier, le juge Martland s'est exclamé: "Mais il n'y avait pas nécessité ici!"

Et Me Sheppard lui a rétorqué: "Ce n'est pas ce que les jurés ont décidé". Rappelons que les jurés ont décidé d'une question de fait en examinant les circonstances du cas précis. La Cour suprême, elle, ne tranchera que la question de droit et il paraît évident que le fond du jugement portera sur l'article 45.

Aujourd'hui c'est au tour de Me Louis Robichaud de donner la réplique au nom de la Couronne.

RENOUVEAU

Suite de la page 3

de "drop-out", en plus de 20 pour cent d'absents chroniques.

Ce n'est pas en injectant de l'argent dans ces milieux pour se donner bonne conscience vis à vis les "pauvres" qu'on y changera quelque chose, pense-t-il, en rappelant que le célèbre slogan occidental des "chances égales pour tous" a fait long feu partout, malgré les milliards que les américains ont pu consacrer au "rattrapage", et les millions que nous avons ici commencé à y mettre.

Pourquoi tant d'investissements ne changent-ils rien? Parce que, continue M. Michaud, on dit de ces milieux "qu'ils sont défavorisés car on les pense pires que d'autres alors qu'ils ne sont que différents"; parce que faire des "rattrapés", c'est faire des parvenus qui sortent de leur milieu, tandis que les différences continuent de s'accroître; parce que un enfant de Montréal-nord qui arrive à l'école qui est familier alors que les autres s'y "noient" et que le ministère peut ensuite les classer parmi les inadaptés"; par ce que "la loi scolaire, comme toute loi, est faite pour ceux qui la font, une élite qui a défini pour elle-même ce qu'est la culture".

Les projets de l'Opération-Renouveau lui apparaissent donc comme des "atouts de luxe sur une voiture qui va au mauvais endroit". Reprenant des suggestions tirées de documents critiques de cette opération.

la météo

Une zone de basse pression, située au-dessus de la Nouvelle-Écosse se dirige vers le nord et devrait atteindre l'ouest du Labrador aujourd'hui. Le secteur nord de ce système a provoqué de la pluie dans le bas Saint-Laurent et de la neige dans le nord de la province. Une zone de haute pression située au-dessus des Grands Lacs se dirige vers l'est et affectera l'ouest de la province aujourd'hui. Il fera plus chaud samedi.

Régions Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: Généralement ensoleillé et frais. Maximum de 45. Percu pour samedi: de plus en plus nuageux et plus chaud.

Régions des Laurentides, Ottawa: généralement ensoleillé et frais. Maximum environ 50. Aperçu pour samedi: passages nuageux et plus chaud.

Régions de Montréal, des Cantons de l'Est, de Québec, Trois-Rivières: généralement ensoleillé et frais. Maximum environ 50 sauf pour la ville de Québec 45. Aperçu pour samedi: passages nuageux et plus chaud.

Régions du lac Saint-Jean, de la Haute-Mauricie: ensoleillé et frais. Maximum 45. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé et moins frais.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: Généralement nuageux avec des averses de pluie ou de neige passagères. Ventoux. Maximum 40. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé et frais.

ration, le commissaire Michaud ne voit de solutions que dans un changement radical.

Il faut, dit-il, transformer l'école plutôt que les élèves, leur conserver leur culture propre, respecter leur rythme, leur langage, leurs intérêts, valoriser ce milieu, l'impliquer et susciter chez lui une perception renouvelée et positive de ce qu'il est. Le style d'intervention de la CECM lui semble dès lors s'apparenter à celui de la Saint-Vincent-de-Paul, à cent lieux de l'efficacité réelle, et dangereusement au bord de la bonne conscience.

Rares furent les commissaires qui ne donnaient pas raison à M. Michaud hier tant ils le perçoivent, parmi eux, comme le porte-parole le plus authentique de ces milieux.

Mais s'ils n'en ont pas moins voté les crédits proposés, c'est que d'aucuns, comme M. Bouchard, croient qu'ils ont encore à oeuvrer à l'intérieur "d'une op-

tion sociale déjà faite, même si elle pourrait effectivement être remise en question". D'autres, comme M. Lacoste, se refusent à utiliser le vocabulaire de "l'exploitation", ou craignent que les perspectives évoquées dans ce plaidoyer ne conduisent à "constituer un milieu fermé, qui fonctionne sur lui-même".

Les fonctionnaires de la CECM se sont défendus de vouloir régler le problème de l'égalité des chances à partir de telles mesures, partielles et expérimentales, qui auraient cependant déjà donné quelque résultat heureux à l'élémentaire, en particulier pour juguler l'absentéisme.

M. Jean-Jacques Paquet, directeur de la division des services spéciaux et responsable de ce dossier, a indiqué hier que la CECM procéderait actuellement à une étude à plus long terme visant à mieux établir "les variables de la défavorisation" et à planifier une "véritable politique de services" à ces milieux.

L'industrie devra enrichir les aliments

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de la Santé a annoncé hier à Ottawa l'établissement d'un programme d'enrichissement obligatoire de la nourriture, à brève échéance au Canada.

Le Dr A.B. Morrison, sous-ministre adjoint à la Santé, a révélé que le gouvernement avait invité les représentants de l'industrie alimentaire à se rendre à Ottawa en vue de discuter du moment propice de mettre les nouveaux règlements en vigueur.

Les règlements proposent l'enrichissement de certains produits comme le lait écrémé, la margarine, le jus de pomme avec les vitamines et des sels minéraux. La décision du gouvernement a été prise à la suite de la publication, l'année dernière, par Nutrition Canada, des résultats d'une enquête révélant une déficience de vitamines et de sels minéraux chez les Canadiens.

Un représentant de l'Association des manufacturiers des produits d'épicerie, Terry Goodyear, a dit que l'industrie réclame ces changements depuis longtemps et qu'elle sera heureuse d'aider le ministère de la Santé à les mettre en vigueur.

M. Goodyear a ajouté que l'industrie des aliments attend également les résultats d'une enquête faite dans toutes les provinces du Canada pour découvrir les habitudes des consommateurs, selon les régions qu'ils habitent. Le Dr Morrison a dit que Nutrition Canada avait découvert que beaucoup de Canadiens ne consommait pas assez de vitamines A, C et D et pas assez de minéraux comme le fer et le calcium.

Pour les victimes de l'ouragan Fifi

L'agence de coopération internationale Développement et Paix lance un appel au public québécois afin de venir en aide aux victimes de l'ouragan Fifi au Honduras.

Dans un communiqué émis hier, Développement et Paix fait état de la situation qui prévaut au Honduras ou plus de 600,000 personnes vivraient sans abri sur un territoire au 3/4 ravagé.

A l'annonce du sinistre Développement et Paix a mis à la disposition de Caritas Internationalis et Concorde, un organisme regroupant plusieurs agences de développement, la somme de \$50,000 afin de répondre le plus rapidement possible aux besoins.

Les fonds recueillis par Développement et Paix seront surtout consacrés à la remise en état des terres ainsi qu'à l'achat de semences car l'économie hondurienne dépend presque exclusivement de l'agriculture.

Développement et Paix invite la population à faire parvenir ses contributions à son secrétariat national situé au 1452 rue Drummond ou aux diverses sections diocésaines de Développement et Paix.

1.17 million pour Hanoi

OTTAWA (Le Devoir) — Le secrétaire d'état aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada fournira pour \$1.17 million d'assistance à la République Démocratique du Vietnam pour la réalisation de trois projets dans le domaine de la santé et du bien-être social. Cette décision marque le début de l'assistance canadienne au Vietnam du Nord.

Les subventions consenties par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) seront réparties entre la Société canadienne de secours aux enfants et le Conseil canadien des Églises afin de mettre en marche un programme pour la rééducation d'enfants sourds dont évalue le nombre à 30,000 et la construction de garderies modèles dans chacune des 26 provinces du Vietnam du nord.

Une subvention de \$500,000, accordée au Conseil canadien des Églises, permettra la construction d'un hôpital de 500 lits devant desservir une population de deux millions d'habitants dans la ville de Hanoi.

DÉCÈS
Désy, Antonio
A Montréal, le 1er octobre 1974, à l'âge de 79 ans, est décédé Antonio Désy, demeurant au 4330 Papineau, époux de Edith Berubé. Lui survivent, outre son épouse, ses enfants: Marguerite s.n.j.m., Jean (époux d'Anita Normandin), Thérèse (Mme Yves Rinfret), Claudine (Mme Jacques Rinfret), Claire s.n.j.m., Raymond H.C., Monique, Pierre (époux de Yolande Bouthillier) et Suzanne, une soeur, Mme Aurore Meloche. Les funérailles auront lieu samedi matin à 10.00 heures. Le convoi funéraire partira des Salons J.P. Marchand, 4228 Papineau, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception, rue Papineau et de la rue Cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

# Le congrès du Collège royal Les adolescents connaissent les moyens contraceptifs mais se contentent de pensée magique

Les adolescents montréalais ainsi que la plupart des Nord-Américains qui ont des relations sexuelles utilisent très peu les méthodes contraceptives même s'ils les connaissent, ont constaté hier tous les spécialistes qui participaient à un atelier sur les grossesses chez les adolescentes, dans le cadre du congrès du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Par exemple, le docteur Robert Aickman, de la clinique gynécologique pour adolescents du Montreal General Hospital, a indiqué que 76% des filles-mères qui se présentent à la clinique connaissent bien les méthodes contraceptives mais que 91% d'entre elles ne les ont jamais utilisées.

Les divers conférenciers ont mentionné plusieurs explications (desir de spontanéité, caractère imprévu des relations sexuelles entre adolescents, difficultés d'obtenir les produits désirés, opposition de médecins, obstacles légaux, etc.) mais on a surtout insisté sur la persistance de la "pensée magique" chez les jeunes.

Par exemple, M. Robert Sorensen, de New-York, a souligné que 46% des adolescents américains se disent d'accord

avec l'affirmation suivante: "si on désire suffisamment ne pas avoir d'enfant, on n'en aura pas même si on n'utilise aucune méthode anticonceptionnelle." Plusieurs orateurs ont signalé avoir aussi constaté la persistance de cette pensée magique chez les adolescents qui se croient à l'abri du danger simplement parce qu'ils refusent de penser à l'enfant possible...

Ce même atelier a aussi donné lieu à un affrontement indirect entre les partisans et les opposants de l'avortement puisque certains orateurs travaillaient surtout avec des filles-mères pour les aider à assumer leur grossesse et à la mener à terme, tandis que d'autres s'orientaient automatiquement vers l'avortement à moins de circonstances exceptionnelles où l'adolescente aurait pu être blessée par cette solution.

Parmi ce dernier groupe, il faut ranger les deux représentants de la clinique gynécologique pour adolescents de l'hôpital général de Montréal qui ont clairement affirmé leurs couleurs et qui ont présenté les résultats d'une étude menée auprès de 50 jeunes filles de 13 à 18 ans qui ont connu un avortement. Cette étude concluait que l'avortement ne présente pas

PAR  
Gilles Provost

de conséquence psychologiques fâcheuses pour la jeune fille lorsqu'elle est placée dans un milieu très attentif et entourée d'un personnel capable de lui assurer une stabilité émotionnelle.

Ainsi, le docteur Robert Kinch a souligné que 80% des filles suivies dans cette étude étaient bien ajustées émotionnellement à l'idée de l'avortement et que ce groupe a aussi très bien réagi pendant l'année qui a suivi l'intervention. Par contre, l'autre groupe qui était moins bien préparé (ou qui présentait des problèmes particuliers) a aussi moins bien réagi par la suite. La constance des réactions est très remarquable.

Cette étude a aussi montré que les familles s'ajustaient généralement assez bien à la situation nouvelle mais que les relations avec le père naturel de l'enfant ne survivaient pas souvent au traumatisme de la grossesse et de l'avortement.

Selon les données mentionnées, il semble que les filles qui ont subi l'avortement à cette clinique en 1970 considéraient l'avortement comme une bonne chose dans leur situation particulière mais qu'elles y étaient beaucoup moins favorables dans un contexte différent. Par contre, elles étaient totalement opposées à l'idée de mener éventuellement leur enfant à terme sans l'élever par la suite. M. Kinch en a profité pour suggérer une étude sur le traumatisme que semble représenter l'abandon et l'adoption d'un enfant à terme pour ces adolescentes.

Dans une perspective tout à fait différente, soeur Lise Marion qui travaille à la réhabilitation des mères célibataires avec les Soeurs de la Miséricorde a insisté sur les mêmes problèmes mais en montrant à quel point les filles-mères ont besoin de compréhension et à quel point elles sont souvent inconscientes de ce qui leur arrive.

D'une façon beaucoup plus pathétique, soeur Marion a indiqué combien le climat familial est important. Elle a notamment cité une multitude d'exemples où les filles étaient devenues enceintes par soif de relations humaines et à cause des distances avec leurs parents. Elle a aussi insisté à plusieurs reprises sur l'oppression sociale envers les mères célibataires à une époque où on croit la société beaucoup plus permissive.

Ces données rejoignent d'ailleurs certains chiffres mentionnés par les autres conférenciers selon lesquels les grossesses non désirées sont plus fréquentes dans les foyers désunis (même si parfois très à l'aise). Comme les autres conférenciers, elle a insisté sur le manque de réalisme des adolescents qui prennent le plus souvent leurs désirs pour des réalités et qui ont donc besoin d'une attention vigilante de la part des spécialistes.

# Les ultrasons, excellent moyen de dépister lésions ou tumeurs cérébrales?

Les ultrasons présentent un très grand intérêt pour le dépistage des tumeurs et des lésions cérébrales et il est malheureux que la profession médicale soit si peu consciente des possibilités de cette technique simple, économique et moins dangereuse ou douloureuse que les autres techniques courantes, a déclaré hier le docteur André Sansregret, de l'hôpital Maisonneuve, dans le cadre du congrès du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Les techniques actuelles nécessitent en effet l'injection d'air (procédé très douloureux) ou de substances colorantes dans le cerveau pour obtenir une image claire. Récemment, on a aussi mis au point une machine à rayons X très sophistiquée (EMI-scanner) qui permet d'obtenir une image du cerveau sans rien y injecter.

Le docteur Sansregret estime pour sa part que l'utilisation des ultrasons selon la technique qu'il a contribué à mettre au point offre des possibilités comparables à celles de l'EMI-scanner mais l'appareillage requis coûte de dix à 12 fois moins cher (\$30.000 contre près de \$400.000).

La technique du docteur Sansregret ressemble à celle du sonar utilisé pendant la guerre pour repérer les sous-marins. Elle consiste à promener sur le crâne une petite sonde qui émet des ultra-sons (18.000 cycles) et qui capte l'écho. Cet écho est enregistré sur un oscilloscope à mémoire qui permet d'obtenir sur écran une image d'une tranche du cerveau. On peut alors photographier cette image ou l'enregistrer sur ruban magnétoscopique avant d'étudier une nouvelle tranche.

Un examen normal selon cette méthode comporte une trentaine d'images d'autant de tranches différentes du cerveau. Jusqu'à maintenant, l'équipe du docteur Sansregret a étudié environ 124 cas de tumeurs cérébrales situées au-dessus de l'oreille et aurait réussi à détecter la tumeur dans 88% des cas. Pour les tumeurs situées sous le niveau de l'oreille (plus difficile à détecter par les autres techniques), le taux de succès serait de 78% avec les ultrasons.

# Contre le cancer par le tabac

LAUSANNE (AFP) — Un médecin suisse, le Dr Serge Neukomm, de l'Université de Lausanne, a mis au point un procédé permettant de réduire d'au moins cinquante pour cent la teneur du tabac en substances cancérigènes sans en altérer l'arôme et le goût.

Le procédé du Dr Neukomm, qui sera présenté à la fin du mois à Florence au 11ème congrès international sur le cancer, a été testé avec succès par le service fédéral suisse de l'hygiène publique.

Le Dr Neukomm et ses collaborateurs ont employé des méthodes d'analyse nouvelles, grâce auxquelles ils sont parvenus à mettre en évidence dans la fumée de cigarette vingt-cinq hydrocarbures. Cinq d'entre eux possèdent des propriétés cancérigènes qui étaient totalement ignorées jusqu'à présent.

Le médecin a ensuite inventé son procédé, qui consiste essentiellement à traiter le tabac naturel coupé par des solvants organiques.

Ces statistiques incluent les toutes premières expériences, à l'époque où la technique n'était pas encore au point, précise M. Sansregret, de telle sorte que ces chiffres sont certainement conservateurs.

Malheureusement, cette nouvelle technique inoffensive et totalement indolore n'a jamais été comparée scientifiquement aux performances de l'EMI-scanner où l'on dit obtenir des diagnostics exacts dans 95% des cas, en utilisant à l'occasion des substances qui rendent plus opaques certaines parties du cerveau. Aux yeux de M. Sansregret, les ultrasons ne devraient pas remplacer les autres techniques mais ils pourraient constituer un instrument utile de dépistage pour identifier les cas où un examen plus approfondi est nécessaire. Ils seraient particulièrement utiles dans les cas où un accident est déjà mal en point et où l'injection d'air ou de substances colorantes peut présenter un danger.

Non seulement ils devraient devenir le moyen de détection de première ligne le plus courant mais ils devraient être employés de préférence aux autres techniques pour déceler les complications post-opératoires, pense M. Sansregret parce que l'écho obtenu par les ultrasons permet de mieux distinguer l'irritation normale des tissus sains et les tissus affectés par une grave complication.

# 99% des embryons atteints de tare génétique grave sont naturellement éliminés

Les techniques de dépistage génétique prénatal chez les couples qui présentent un haut risque génétique ont démontré que 99% des embryons atteints d'une tare génétique grave sont éliminés naturellement dans les premières semaines qui suivent la conception, a déclaré hier M. André Boué, conférencier invité au congrès du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Contrairement à ce qu'on a craint au départ, ces techniques de dépistage et d'analyse ne suscitent qu'un petit nombre d'avortements préventifs, a-t-il poursuivi, parce que la majorité des foetus étudiés n'ont pas de tare génétique importante.

Dans ces conditions, l'analyse génétique a surtout pour objet de rassurer les parents dont la famille compte déjà des cas de malformations d'origine génétique, soutient M. Boué. Ces examens peuvent en effet montrer aux parents que l'enfant à naître sera un enfant normal et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Selon M. Boué, les cas d'anomalies génétiques sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le pensait jadis et des études menées en Grande-Bretagne ont démontré que le tiers des enfants malformés qui meurent à la naissance sont atteints d'anomalies chromosomiques. Dans la majorité des cas, il ne s'agit pas d'anomalies transmises par les parents.

M. Boué a aussi signalé que l'on a des raisons de croire qu'une bonne proportion des familles qui n'ont qu'un seul enfant présentent des anomalies chromosomiques parce que les études démographiques françaises indiquent que ces couples sont également répartis dans toutes les

couches de la société et que l'enfant unique est généralement venu tard dans la vie conjugale. Il est donc probable, selon M. Boué, que des raisons génétiques sont responsables de cette stérilité partielle et qu'une naissance est finalement survenue lorsque le bébé a reçu par hasard un patrimoine génétique qui lui permettait de survivre.

Beaucoup de couples ne peuvent pas avoir d'enfants parce qu'un des parents présente des défauts génétiques qui provoquent des avortements extrêmement précoces, soutient M. Boué. Souvent, ces "avortements" surviennent tellement tôt que la femme ne sait même pas qu'elle a été enceinte.

Certaines femmes subiraient de tels avortements cachés pratiquement à tous les mois pendant des années sans s'en douter. Dans de tels cas, ajoute-t-il, ce sont généralement les gènes du père qui sont déficients et les spécialistes de la fécondité devraient être plus attentifs à cet aspect du problème. De la même façon, il serait bon de faire un examen chromosomique des couples qui ont des avortements spontanés à répétition, soutient-il.

Ces découvertes sur l'avortement spontané des familles à haut risque à craindre moins pour leur progéniture, si bien que cette catégorie de couples a maintenant un taux d'enfants supérieur à la moyenne! Quoi qu'il en soit, M. Boué a indiqué que son équipe ne pratique l'analyse chromosomique que sur les enfants des couples qui ont auparavant opté pour l'avortement si les tests annonçaient un enfant difforme.

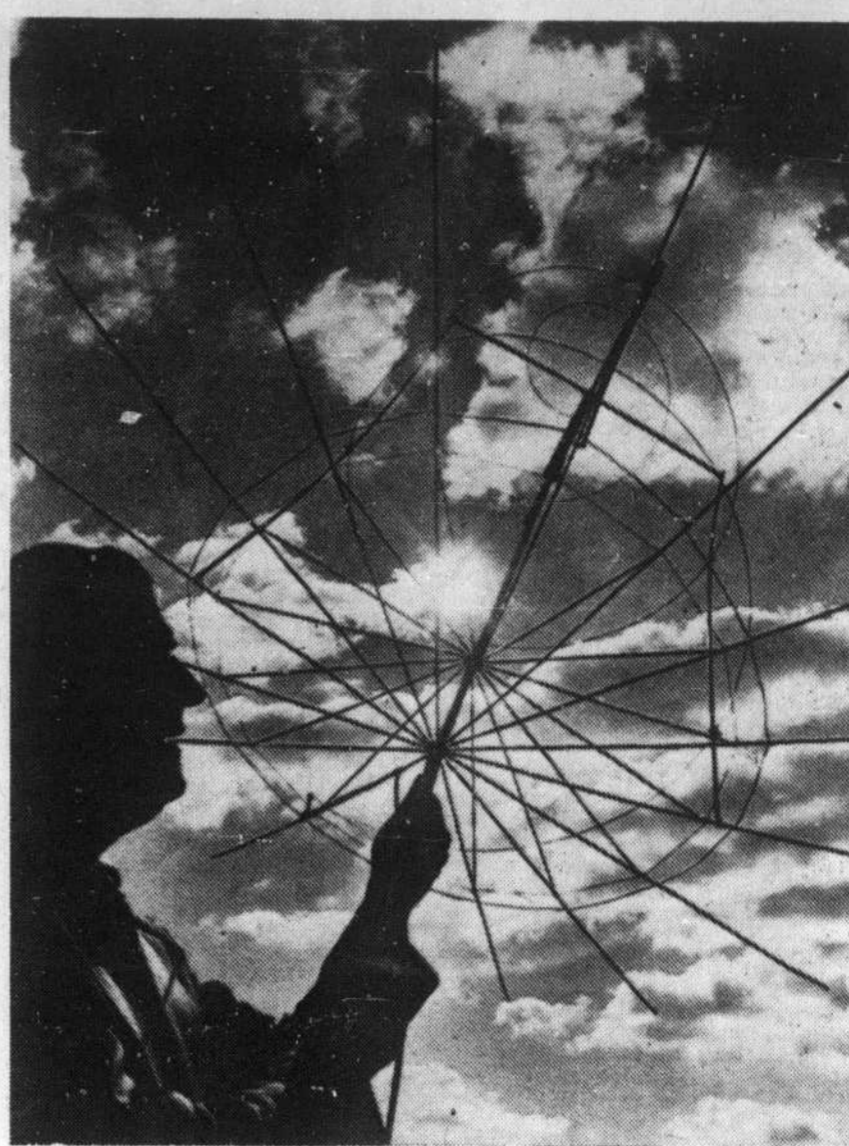
# SOS

WASHINGTON (AFP) — Avec un parachute, du fil de fer, des tiges de métal... et un satellite bien placé, les explorateurs perdus dans un désert, les naufragés échoués sur une île inconnue ou les pilotes qui se posent dans la jungle sont désormais à même de signaler leur position précise.

La NASA a effectué à Washington une expérience qui a permis à un technicien armé d'une ombrelle lui servant d'antenne improvisée, reliée par des moyens de fortune à un walkie-talkie commercial de communiquer avec la station au sol de Schenectady, dans l'Etat de New York, à l'aide du satellite ATSS-3 de communications de la NASA.

Six satellites du même type mis sur l'orbite voulue au-dessus de la terre, peuvent servir au sauvetage de gens en détresse, virtuellement n'importe où. La NASA a déjà mis en service trois de ces satellites couvrant ainsi une large partie du globe. Ils sont géostationnaires à 35.900 km, soit 22.300 milles, d'altitude, tels l'ATS-3 qui surplombe l'Atlantique occidental au large du Brésil septentrional.

M. Roy Anderson, technicien de la NASA, a confectionné l'antenne de fortune en question à ses moments de loisir. C'est lui qui a effectué l'expérience de télécommunications Washington-Schenectady. On pourrait pareillement communiquer par satellite, walkie-talkie et vieux parachute entre des points situés à des milliers de kilomètres de distance.



# La fusion thermonucléaire

# Des savants américains portent de l'hydrogène à 200 millions de degrés

HOUSTON (Texas) (AFP) — Des savants américains ont franchi une "étape importante" sur la voie de la fusion thermonucléaire à des fins pacifiques, en chauffant de l'hydrogène à 200 millions de degrés. Il s'agit de la température à laquelle les savants croient que se réalisera le phénomène de fusion. C'est celui qui est à la base de l'énergie solaire, et qui, à partir de l'hydrogène provenant de l'eau de mer, pourrait créer une source illimitée d'énergie à bon compte.

Le professeur William Drummond, directeur de la section de physique du plasma à l'université du Texas, où s'est effectuée cette expérience de laboratoire, ne veut pas qualifier ce résultat de "percée". "Nous avons encore une longue distance à franchir avant d'aboutir à la fusion, dit-il, mais il s'agit d'une importante étape sur cette voie."

C'est dans un appareil capable d'atteindre les plus hautes températures, dénommé "Texas Tokamak", que le professeur Drummond et ses collaborateurs ont porté de l'hydrogène à 200 millions de degrés, mais l'état des connaissances scientifiques actuelles à l'échelle mondiale ne

permettra pas avant des années de contenir assez longtemps (à l'aide de champs magnétiques, par exemple) le plasma gazeux ainsi formé, pour que la fusion thermonucléaire puisse avoir des fins pratiques.

"Nous avons presque atteint le point où un peu plus de résultats émanant de quelques autres machines (du type Tokamak dont quatre exemplaires se trouvent aux Etats-Unis) nous permettraient dans un an ou deux de construire un appareil qui pourrait effectuer la fusion", a dit encore le professeur Drummond. Il s'attend que cet engin coûte plusieurs centaines de millions de dollars, mais il faudra encore cinq ou six ans avant qu'on vérifie si la fusion "H" s'est effectivement produite.

"Puis, ajoute le physicien nucléaire, il faudra fournir le travail de mise au point voulu avant que la fusion puisse atteindre des résultats pratiques. Aussi ce sera dans les années 90 que nous aurons vraisemblablement des centrales thermonucléaires".

Le monde scientifique devra surmonter simultanément trois obstacles majeurs

pour que se réalise une réaction contrôlée de fusion:

- il faut d'abord obtenir une température supérieure à cent millions de degrés;
- l'hydrogène doit avoir la densité voulue pour que les atomes légers s'unissent en donnant des atomes plus lourds et un dégagement considérable d'énergie;
- on doit enfin construire l'appareillage qui puisse contenir le plasma pendant une demi-seconde à deux secondes de façon à ce que la réaction s'entretienne elle-même.

La température élevée obtenue à l'aide du "Texas Tokamak" dépasse largement les normes nécessaires, souligne-t-on dans l'entourage du professeur Drummond où l'on rappelle que l'an dernier les physiciens nucléaires de Princeton sont parvenus à donner à l'hydrogène la densité voulue. Mais ils n'avaient alors obtenu qu'une température de 2,5 millions de degrés. Le plus difficile, ajoute-t-on, consiste à confiner le plasma pendant la durée voulue dans une "bouteille magnétique" ou autre engin capable de résister à une telle chaleur.

Quand on a les moyens

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par J. M. Douglas International

Appelez les spécialistes "TECNA" qui sont à votre service pour vous aider dans la conception et le choix de votre cuisine.

A la mesure de votre budget.

**TECNA**  
Technique Internationale de la Cuisine

661-3931 — 321-9622

1er fabricant de meubles modulaires d'une technique d'avant garde.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

Chaque parution coûte \$1.30, maximum 25 mots. Tout mot additionnel coûte 0.03 l'heure. L'heure de tombée est midi pour le lendemain.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

Chaque parution coûte \$4.20 le pouce. L'heure de tombée est midi pour le lendemain. Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FAMILLE ONTARIENNE aurait besoin d'une jeune fille âgée de 18 ans et plus pour prendre soin des enfants et de la maison quand les parents travaillent. Si vous aimez les enfants et êtes intéressée à perfectionner votre anglais et que vous pouvez rester jusqu'en juillet, veuillez communiquer à cette adresse: Mme Anne Saso, 22 Broadmoor Avenue, Barrie, Ontario. 8-10-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beauport est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

MAGNIFIQUE MOBILIER de chambre à coucher. Causeuse, 1 paravent, peintures, lampes de cristal, etc. 2 Carré Westmount. Tél.: 937-2421. 5-10-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANIMAUX A VENDRE

LEVRIERS IRLANDAIS (Irish Wolf-hounds) nés le 14 août. Tél.: 514-472-2969 soir. 10-10-74

ANTIQUITES A VENDRE

CHOIX CONSIDÉRABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetons également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350. J.N.O.

ANTIQUITÉS Style Canadien et Européen achat et vente

JEAN CARIS CANADA LTEE St-Jacques de Montcalm (Route 25, vers Joliette) Tél.: (514) 839-6292 7-10-74

APPARTEMENTS A LOUER

PORT DE MER, 2 minutes métro Longueuil, sous-louer, 1er novembre, 5 1/2 pièces, sur 2 niveaux, powder-room, poêle et réfrigérateur fournis, possibilité vendre tapis et tentures mur à mur - prix très réduit, 1 an d'usage. \$290. par mois tout compris. Tél.: bureau 871-2232, rés.: après 6 p.m. 670-5582. 7-10-74

APPARTEMENTS A LOUER

CENTRE-VILLE: 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, attrayants, métro piscine, électricité payée. Raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

ARTICLES A VENDRE

VOUTE "Mossler" Classe A. 2 portes. Extérieur 72"x30"x48". Intérieur 40"x20"x38". Tél.: 331-7520. 10-10-74

REALISTIC MANY-23, antenne mobile, excellente condition. Tél.: après 6 p.m. 331-7963. 7-10-74

COUVERTURES en catalogue neuves, différentes couleurs, pour lit double ou extra grand. Aussi petit tapis crochets. Aubaine extraordinaire. Appelez après 4 p.m. 276-9598. 5-10-74

Wagon à thé, coutellerie, Tiffany, colonne de marbre, vitrine, petite statue, plat chinois (porcelaine), peintures, etc. Tél.: 739-8234. 5-10-74

ASSOCIÉS DEMANDÉS

CHERCHE associés pour développement d'agences de voyages. Ecrire à: C.P. 547, Station N, Montréal H2X 3M6. 7-10-74

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 304, 1972, sedan, 4 portes, 36,000 milles, état presque parfait, tachymètre, pneus Michelin. \$1,400. Tél.: 676-2849 après 17 heures. 5-10-74

PARTICULIER: Peugeot, 1972, 32,000 milles, mécanique et carrosserie parfait ordre, mise au point compléte très récente. Tél.: jour 655-0697, soir 331-2149 7-10-74

CITROEN DS 21, 1970, AM-FM, mécanique A-1, \$1200. Tél.: 384-2866, 284-8957. 8-10-74

COMMERCES A VENDRE

MAGASIN de DISQUES à vendre MONTRÉAL Clientèle établie - \$100,000. d'affaires et plus, environ 35% de profit. Prix: \$25,000. Plus inventaire. Tél: 935-1682 Jour 935-2632 12-10-74

STE-MARTE DU CAP DE LA MADELEINE: Motel - 5 unités, près basilique, avec restaurant et tout l'équipement nécessaire. Financement discutable (photo MLS) M. Laperle, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 5-10-74.

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, 5 1/2, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: prix réduit automne (aussi saison ou semaine ski). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-74

ST-ADOLPHE D'HOWARD, maison familiale meublée, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisine panoramique, vivoir, foyer, 5 chambres à coucher doubles, déneigement. Saison hiver \$1,500. Tél.: 731-8303 après 5h. ou concierge: 819-327-2228, fin de semaine: 819-327-2800. 7-10-74

ST-DONAT: Chalet à proximité des pentes de ski, 3 chambres à coucher, salon, cuisine, foyer en pierre. De la mi-octobre à mi-avril. Tél.: jour: 344-4760, soir après 7 p.m. 486-0423 7-10-74

COURS

COURS DE TAPISSERIE Haute-lisse incluant notions de haute laine et macramé. Session automne. Atelier Auclair, Outremont. Inscription: immédiat. Tél.: 270-1482 5-10-74

DEMENAGEMENTS

Hydro-Québec

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé notre Hydro-Québec?

Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

ROUSSIER TRANSPORT. Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 7-10-74

EQUIPEMENTS A VENDRE

"VARIETYERS", HEADLINERS." Matrices supplémentaires. S'adresser à: Crown Equipment Ltd., 5340 rue Ferrier, Montréal 11-10-74

EDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS Langue seconde A plein temps, pour l'enseignement du français à des cadres de compagnies à l'extérieur de Montréal.

Qualifications: • Certificat L.F.I. • Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes • Toutes les qualifications de base d'enseignement. • Français comme langue maternelle. • Personnalité très dynamique. • Age: de 25 à 40 ans. Veuillez téléphoner à: 849-6236 5-10-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE! Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES Travail à temps régulier de jour de 7:30 à 15:30 h. Travail à temps partiel de huit de 23:30 h à 7:30 a.m.

AUXILIAIRES LICENCIÉES Travail à temps partiel Jour: de 7:30 a.m. à 15:30 h. Soir: de 15:30 h à 23:30 h. HÔPITAL BOURGET 645-1673 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRES Steno-dactylo bilingues possédant expérience légitime ou l'équivalent. L'emploi: pour une étude légitime ayant ses bureaux à la Place Victoria, à Montréal. S.V.P. communiquer avec: M. R. Smith, 876-4311 5-10-74

ASSISTANTE AU PRÉSIDENT bilingue

Fonctions: Accueil, relations publiques, secrétariat (sans steno). Bonne éducation, âge idéal: 25 à 40 ans, bureau moderne, centre-ville. M. Laurence 875-6442 5-10-74

FERMES A VENDRE

ST-JOACHIM: Ferme de bâtisses. Prix: \$16,000. toute offre raisonnable acceptée. (photo MLS) A. Loiseau, 658-6681 ou 469-2711. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

STE-ANGÈLE DE MONNOIR: 24 milles de Montréal, ferme 95 arpents, endroit excellent pour développement (photo MLS) A. Loiseau, 469-2711 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

AGENCE DE VOYAGES recherche agents pour travail sur la Rivière-Sud, Ville Laval et l'île de Montréal. Excellente commission. Tél.: 866-1383. 7-10-74

HOMMES DEMANDÉS TECHNICIEN(NE) en radiologie demandé(e) pour région de St-Jovite. Ecrire à: C.P. 89, Lac Masson. 9-10-74

HOMMES DEMANDÉS importante librairie générale recherche VENDEUR QUALIFIÉ Traitement: selon expérience Ecrire à: DOSSIER 232, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal 7-10-74

LOGEMENTS A LOUER Magnifique et spacieux logement à sous-louer. Idéal pour professionnel ou personne nécessitant espace, \$175 par mois. Tél.: 523-6394 sur semaine. 12-10-74

BOUL. DE MAISONNEUVE: 4 pièces, chauffées, ménage récent, près du métro, Télémetrople, Place Dupuis. Libre 1er décembre. Tél.: 277-6452. 5-10-74

ST-LAMBERT: haut-duplex, 6 pièces, quartier résidentiel, sous-location, libre décembre 1974. Tél.: 672-4779. 9-10-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

Occasion pour personnes ambitieuses. Travail intéressant. Excellentes chances de succès. Nous vous donnons la formation nécessaire. Pour entrevue, veuillez appeler à 658-6172. 19-10-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

SECRETARE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trotter, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DAME âgée, fiable, pour répondre au téléphone, français et anglais. Minime travail de bureau. Préférable demeurant Ville St-Laurent. Tél.: 744-5511 5-10-74

ON DEMANDE

LE PANIER CENTRAL du Pauvre Enrg., a un besoin urgent de linge et de meubles. Tél.: 522-3213. 17-10-74

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veuls(ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Informations: 729-0680. 5-10-74

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd. b.p.l. es lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

CHERCHE A ACHETER maison unifamiliale, située dans un rayon de 5 milles de l'Université de Montréal. Téléphonez en semaine après 20 heures à 721-8403. 5-10-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

NAPIERVILLE: Authentique maison en pierre-des-champs, plus de 150 ans, 11 pièces, 3 foyers, très bonne condition, du style original, 30 minutes du centre-ville. \$49,000. Exclusif. C. Larivière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 5-10-74

LONGUEUIL: Amateur de bon goût et d'élégance, offre-vous la maison de vos rêves. Décoration professionnelle. 11 pièces, 4 chambres. Grand jardin, éclairé artistiquement. Près du fleuve. M.S. Paulette Vincletole, 679-8220 ou 670-9355. Immeubles Westgate, courtiers 5-10-74

PROFESSIONNEL: Maison style normand, unique au monde. Le vrai paradis terrestre. Site enchanteur, décoration professionnelle. Voici les aperçus extras: piscine intérieure, bain sauna, bord de l'eau, petite marina, maison de rêve. Pour informations sur rendez-vous seulement. Prix demandé: \$325,000. ou meilleur offre. Exclusif. Alexandre Deschênes, 382-5890 ou 387-5237. Immeubles Westgate, courtiers. 3-10-74

ST-JEAN: Bungalow situé dans St-Gérard, terrain 95' façade, brique blanche, abri d'auto, \$3,000. comptant, aucune offre raisonnable refusée (photo MLS) R. Tétrault, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 7-10-74

BOUCHERVILLE: situé dans la Seigneurie, sur le bord du golf, cottage de très bonne construction, comprenant salle à dîner, 3 chambres, salon, familiale avec portes patio, salon, paysagé. M.S. Pour informations: André Houle, 655-7611 ou 655-7285. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

ST-HUBERT: Superbe bungalow, pierre et brique, grandes pièces, garage, sous-sol divisé, très beau quartier, propriété impeccable, Nicole Gauthier, 678-8060 ou 676-0906. Immeubles Carbonneau, courtiers 5-10-74

DOMAINE LACHENAIE: superbe bungalow d'aluminium de 4 chambres à coucher, salle de séjour, foyer, bar, sur magnifique terrain de 6,000' carrés. On demande: \$24,500. Fait voir. Photo M.L.S. Jean-Guy Gosselin, 254-6083 ou 351-1791. Immeubles Westgate, courtiers 5-10-74

LIMITES: St-Laurent-Cartierville, split level, 10 pièces, 3 salles de bains, cheminée, tapis mur à mur, intercom, lave-vaisselle-broyeur Maytag. Terrain paysagé, piscine hors terre, sun-deck. Style unique. \$70,000. 12,219 St-Evariste, 331-3111. 7-10-74

BELOEIL: bord de l'eau, magnifique cottage brique, sur immense terrain paysagé, parfaite condition, superbe vue de la montagne et de la rivière, la maison dont vous rêvez. M.S. Pierre Jobin, 467-0285 ou 467-8890. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

LONGUEUIL "Le Vieux": Attention Venez visiter ce cottage, propriétaire transféré. Terrain boisé de 165' de profondeur. Chambre 20'x14'. Excellente condition. M.S. Danielle Provencher, 679-8220 ou 671-2305. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

LONGUEUIL: Bungalow aluminium de 5 pièces, situé près de toutes commodités, quartier résidentiel, très beau terrain, fait voir. Photo M.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 5-10-74

BELOEIL: bungalow brique, 62'x26', terrain paysagé, garage double, sous-sol entièrement fini, foyer, bar, tapis partout, propriété impeccable et très bien décorée. M.S. Pierre Jobin, 467-0285 ou 467-8890. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

ST-HILAIRE: authentique cottage canadien, sur terrain boisé avec ruisseau, court terrain, toutes les pièces de style avec touche de moderne à la cuisine, patio recouvert, vacheron central, plomberie - électricité neuves, sous-sol béton coulé. La propriété rêvée. M.S. Pierre Jobin, 467-0285 ou 467-8890. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

BOUCHERVILLE: près de toutes commodités, vous serez heureux d'habiter ce joli bungalow, terrain avec plusieurs arbres matures, c'est à voir. M.S. Danièle Sylvestre, 655-7611 ou 655-2355. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

FABREVILLE: duplex, 1968, détaché, seulement \$29,500. Etat, situation excellente. Tél.: 665-0921. 7-10-74

ST-JEAN: triplex dans paroisse N.D.A., en très bonne condition, a été rénové. Cause transféré. Fait voir. Photo M.S. G. Fleury, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

BOUCHERVILLE: aubaine, bungalow impeccable, 6 pièces, garage, dans Sabrevois, libre immédiatement ou plus tard. M.S. Chantal Trudel, 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

BOUCHERVILLE: bungalow tout en brique avec très beau terrain paysagé, piscine surface, près du fleuve. M.S. Gilles Patry, 655-7611 ou 655-1961. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

ST-JEAN: Grand bungalow, 5 grandes pièces, 3 chambres, avec chauffage central, garage, sur terrain paysagé. Prix est bien convenable. Il faut voir ca. (photo MLS) R. Arsenault, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

NAPIERVILLE: Belle maison en pierre-des-champs, avec trois foyers, 30 milles de Montréal. Prix demandé: \$49,000. G. Bussé, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

ST-LUC: A 20 minutes de Montréal, près de l'autoroute, bungalow neuf, brique, 5 1/2 pièces, tapis inclus, système électrique. \$28,500. (photo MLS) Nicole Montigny, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

ST-JEAN: Superbe bungalow de luxe, 10 pièces, 4 chambres, garage chauffé, terrain paysagé (Photo MLS) Jocelyn ou Mary Gagné, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

ST-JEAN: Grande de 7,000 p.c., 2 étages avec rampe, asse de place pour 35 autos, porte automatique, présentement occupé par plusieurs camions; on demande \$65,000. Photo M.S. G. Paquin, 658-6681, 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

LAVAL DES RAPIDES: Occasion d'affaires - 12 logements, 12 garages int. 4 magasins, stationnement extérieur. Revenu brut: \$37,260. Rendement du capital 13.34%. Comptant: \$85,600. Photo M.S. Applez Gerald Joncas, 382-5890 ou 728-0351. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-74

SERVICES DIVERS

MANQUE DE CONFIANCE, dépression, angoisse, problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Trambaly, psychothérapeute. Sur rendez-vous seulement 279-7730. 5-10-74

TERRAINS A VENDRE

JOLI LAC NOTRE-DAME, développement de récréation exclusif, année longue, terrain boisé, bord du lac non pollué ou routes. Investissement assuré. Tél.: 845-3151 5-10-74

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES OU ENCADRÉES

VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT du SERVICE et du RÉSULTAT 844-3361

Compétence: Mme Turgeon

OUTREMONT

Magnifique bungalow détaché offrant 11 pièces, grande véranda, sous-sol fini, 3 salles de bains, un "powder-room", un garage pour 2 voitures, magnifique terrain paysagé. Prix: \$200,000. Thérèse R. LaBosière 737-2260 ou 735-6381.

OUTREMONT Cottage style "Petit Château" Spacieuse et luxueuse, cette propriété offre 2 salons avec foyer, salle à manger donnant accès à un ravissant solarium, cuisine ultra-m

## Le Congrès reprend à zéro l'étude de l'aide à l'étranger

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Après que le Sénat eut décidé mercredi soir de renvoyer à sa commission des affaires étrangères la loi d'aide à l'étranger, des membres de la Chambre du Sénat se sont réunis hier pour mettre au point un texte commun de résolution sur l'aide militaire à l'étranger.

Il s'agit de crédits destinés à la Turquie pour être suspendus si le président Ford estimait que la Turquie ne faisait pas "des concessions de bonne foi pour arriver à une solution négociée de l'affaire de Chypre".

C'est d'ailleurs exactement ce que souhaitait le président Ford qui avait menacé d'opposer son veto à tout amendement suspendant sans réserve l'octroi de crédits à la Turquie.

Les représentants des deux Chambres sont convenus d'autre part de ne pas retenir l'amendement du sénateur Edward Kennedy tendant à supprimer l'aide militaire au Chili et celui du sénateur Alan Cranston prévoyant une réduction de mois en mois de l'aide à l'étranger en attendant que la loi de finance soit définitivement votée.

Il ne s'agit pas de la part des délégués des deux Chambres de votes définitifs mais d'une tentative de compromis sur laquelle le Sénat et la Chambre des représentants vont être appelés à se prononcer séparément.

Néanmoins, une fois de plus, les programmes d'aide américaine à l'étranger sont en danger d'être paralysés en raison de désaccords entre le

gouvernement et le Congrès sur la conduite de la politique étrangère des Etats-Unis.

Le Sénat avait décidé mercredi soir de renvoyer à sa commission des affaires étrangères le projet de loi de 2,5 milliards de dollars en assistance économique et militaire pour qu'elle le réexamine après les élections législatives du mois de novembre.

Cela faisait d'ailleurs l'affaire du gouvernement Ford puisque la loi avait été surchargée d'amendements restrictifs, notamment sur l'aide à la Turquie, au Chili, au Sud-Vietnam et à la Corée du Sud, ainsi que sur le financement des opérations de la CIA à l'étranger.

En l'absence d'une loi de finance, le gouvernement peut théoriquement continuer à exécuter les programmes d'aide économique et militaire à condition que le Congrès vote une "résolution d'autorité continue" qui lui permet de déboursier cette année sur la base des crédits votés l'année dernière.

Le seul ennui, c'est que les amendements à la loi sur l'aide à l'étranger que le gouvernement considère comme les plus inacceptables, en particulier ceux sur la Turquie et le Chili, ont également été attachés à la résolution d'autorité continue.

Si le gouvernement et le Congrès ne parviennent pas rapidement à un compromis sur la Turquie, tous les programmes d'aide économique et militaire à l'étranger devront s'arrêter.

# Gerald Ford maintient la pression et finit par agacer les pétroliers arabes

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a cherché hier à atténuer l'impression que les Etats-Unis, après la réunion des cinq pays capitalistes consommateurs de pétrole le week-end dernier à Washington, ont renoncé à obtenir une baisse du prix du pétrole.

Le président Gerald Ford "continue de croire que le prix du pétrole est trop élevé", ce qui nuit non seulement aux Etats-Unis mais surtout aux pays consommateurs les plus pauvres, a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ron Nessen. "La baisse du prix du pétrole reste une mesure importante pour faire face au défi qu'affronte le monde d'aujourd'hui", a souligné le porte-parole.

Mais en même temps, a-t-il ajouté, le président Ford juge nécessaire que les Etats-Unis continuent de coopérer avec leurs alliés pour "trouver des mécanismes de financement des importations pétrolières et de recyclage des revenus pétroliers destinés à aider les pays affectés par le prix élevé du pétrole".

A la suite de la conférence de Washington, le président Ford met au point actuellement des propositions de politique internationale de l'énergie qu'il compte rendre publiques prochainement, peut-être la semaine prochaine quand il s'adressera à son pays pour annoncer ses plans de lutte contre l'inflation, a indiqué le porte-parole de la Maison-Blanche.

Le porte-parole a enfin assuré qu'il est faux de dire que le gouvernement américain n'a pas de politique définie pour faire face à la crise de l'énergie mais il a rappelé que la réunion du week-end dernier constitue le début d'un "dialogue" qui doit être poursuivi. Il n'a cependant pas été en mesure de préciser le genre de propositions qu'envisage maintenant le gouvernement des Etats-Unis.

D'autre part, M. Henry Kissinger qui vient de passer dix jours aux Nations unies, rentre à Washington persuadé que le problème du pétrole domine tous les autres. Il n'est pas pessimiste, mais réaliste. Il redoute les conséquences sociales et politiques d'une inflation désordonnée, de mouvements subits de capitaux énormes, de déficits vertigineux des balances de paiements, qui pourraient pousser des pays instables vers le communisme ou l'anarchie.

Néanmoins, M. Kissinger juge plus urgent que jamais que les pays consommateurs de pétrole s'organisent, c'est-à-dire adoptent un plan de réduction de la consommation de pétrole, de répartition en cas de nouvelle crise, et de recherche et développement d'autres sources d'énergie. Vouloir rester maître de son destin ne doit pas être interprété comme un désir de confrontation, remarque le secrétaire d'Etat à l'égard des hésitants, comme la France.

Quand ces "fondations" auront été mises en place, les pays consommateurs seront mieux armés pour négocier avec les pays producteurs. M. Kissinger estime donc que le moment n'est pas venu de "parler prix" avec les pays producteurs.

Il se borne à leur montrer les risques qu'ils font courir au monde libre, et éventuellement à eux-mêmes, en cherchant à exploiter un avantage passager.

Cependant, à quelques jours de l'arrivée au Proche-Orient de M. Kissinger, l'opinion arabe se montre de plus en plus excédée par les accusations et les mises en garde adressées aux pays producteurs de pétrole par la presse et certains dirigeants occidentaux, principalement américains.

Les premiers signes de mécontentement se sont manifestés à la suite des discours du président Gerald Ford à Detroit et de M. Henry Kissinger devant l'Assemblée générale des Nations unies. Des quotidiens arabes de toutes tendances avaient alors tiré: "L'Amérique déclare la guerre aux pays producteurs de pétrole".

Le ministre koweïtien des Affaires étrangères, Cheikh Sabah Ahmed, a déclaré à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies que l'inflation dont souffrent les pays industrialisés, vient "de leur incapacité à résoudre leurs affai-

res intérieures et non pas de la hausse des prix du pétrole". Certains responsables arabes ont de leur côté mis en garde les pays consommateurs contre la constitution d'un "bloc" qui donnerait à la crise de l'énergie l'allure d'une confrontation ouverte producteurs-consommateurs.

Le mécontentement des pays arabes s'est durci cette semaine à la suite de la publication de certains articles dans la presse américaine. Les différentes éventualités évoquées par l'hebdomadaire Newsweek pour faire face à "l'ennemi" (les pays producteurs), et qui vont de la guerre psychologique à l'intervention militaire directe, en passant par les coups d'Etat et l'assassinat de dirigeants, sont largement reproduits et commentés dans la presse. L'article de l'hebdomadaire Business Week, recommandant au gouvernement américain de mettre l'embargo sur les ventes d'armes et de produits de consommation aux pays producteurs, s'ils ne baissent pas leurs prix, a également recueilli un large écho.

"Une mentalité de cow boy", titre le

quotidien Al Anouar (proche du régime égyptien) tandis qu'An Nahar (indépendant) conseille aux Américains de se souvenir des conséquences de l'intervention militaire franco-britannique en Egypte, en 1956.

Les observateurs arabes notent que les critiques lancées contre les pays producteurs, en raison des conséquences possibles de la crise actuelle pour certaines démocraties occidentales, ne manquent pas d'être "paradoxaux". En effet, disent-ils, reprenant des propos prêtés à M. Kissinger, le "danger communiste" viendrait de régimes qui, dans leur grande majorité, sont conservateurs: l'Arabie saoudite, les Emirats et l'Iran. Si des "sanctions étaient prises contre les pays producteurs, les régimes progressistes ou marxistes, qui sont généralement dépourvus de pétrole, seraient sans doute les premiers bénéficiaires, soulignent-ils. Il est en outre probable que l'Union soviétique s'empresserait à remplir "le vide" et à étendre son influence au Proche-Orient.

## La CEE verse \$150 millions à 27 pays sous-développés

LUXEMBOURG (AFP) — Sans attendre que les Etats-Unis aient annoncé leur propre contribution, les neuf Etats membres de la CEE ont décidé hier de verser immédiatement une première tranche de 150 millions de dollars sur leur contribution de 500 millions au fonds spécial de trois milliards de dollars à créer par les Nations unies en faveur de 27 pays sous-développés dont les balances de paiement sont déséquilibrées par la hausse des prix des matières premières.

La commission de Bruxelles avait lancé fin mars dernier l'idée d'une contribution européenne à ce fonds d'urgence dont la création a été décidée par une session extraordinaire de l'ONU convoquée à l'initiative du président algérien, M. Boumedienne.

Depuis plusieurs mois, les gouvernements de la CEE attendaient, avant de

s'engager, que soient connues les participations des pays industrialisés et des pays exportateurs de pétrole dont ils attendaient qu'ils contribuent chacun pour moitié au financement de l'opération.

Réunis à Luxembourg, les ministres de la Coopération des Neuf ont constaté que des engagements avaient été pris par ces deux groupes de pays. Les pays exportateurs de pétrole verseront 1,076 millions de dollars, dont 503 millions non remboursables. Les pays industrialisés ont annoncé une contribution globale de 350 millions de dollars.

La délégation française avait néanmoins fait valoir que les Etats-Unis n'avaient pas pris d'engagement, que l'idée initiale d'un fonds de l'ONU s'est progressivement muée en une addition d'aides bilatérales et que par conséquent la CEE devrait demeurer réservée.

## Wilson exploite à fond la volonté des Neuf de changer l'Europe verte

LONDRES (AFP) — A une semaine des élections, le gouvernement Wilson exploite à

fond la décision des Neuf de faire "un inventaire approfondi" du Marché commun agri-

cole. Le premier ministre Harold Wilson a "mobilisé" hier deux des témoins du Labour, le secrétaire au Foreign Office James Callaghan et le ministre de l'Agriculture Fred Peart pour expliquer aux quarante millions d'électeurs les résultats inespérés obtenus mercredi à Luxembourg par le diplomate britannique.

Double succès: primo: le "paquet" d'augmentations du 26 septembre va être appliqué sans tarder aux 740.000 fermiers britanniques. Or la presse britannique avait accueilli M. Peart en triomphateur; secundo: la politique agricole commune a de bonnes chances d'être amendée. "Je ne peux pas dire quels seront les résultats de l'inventaire complet, mais au moins nos critiques sont reconnues par d'autres", a pu dire M. Callaghan.

Ainsi donc, l'Europe est devenue un thème électoral contrairement au souhait initial de M. Wilson, partagé d'ailleurs par les Tories et les Libéraux.

Certes la crise économique reste la préoccupation essentielle de quatre-vingts pour cent des électeurs, mais les professions de foi européenne de deux ministres (Shirley Williams et Roy Jenkins), le "non" allemand à l'accord agricole et une rocambolesque affaire de statistiques ont rappelé aux Anglais

## La paix et le compromis territorial sont désormais possibles, dit Allon

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Pour une paix qui respecterait les intérêts de toutes les parties et "qui est désormais possible", Israël serait disposé à examiner favorablement un compromis territorial important mais Israël ne saurait consentir à un compromis sur sa sécurité, a déclaré hier dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, M. Yigal Allon, ministre des Affaires étrangères d'Israël.

M. Allon a souligné à cet égard que les "facteurs géo-stratégiques qui ont apparu au Moyen-Orient rendent désormais possible une paix qui, d'une part, donnerait satisfaction aux intérêts de tous les Etats arabes, ainsi qu'aux besoins des Palesti-

niens, et qui, d'autre part, répondrait à la nécessité vitale pour Israël de frontières défendables".

Israël, qui déplore la politique stérile de "pas un pouce" pratiquée par les Arabes, préférerait, a dit M. Allon, "des négociations pour un accord de paix d'ensemble" mais, si les conditions n'en étaient pas réunies actuellement, "Israël examinerait la possibilité d'accords intermédiaires, basés sur des compromis et qui mettraient fin à la belligérance dans ses divers aspects".

En ce qui concerne la question de "l'identité palestinienne", dit Israël, a-t-il dit, est conscient, M. Allon estime qu'elle "peut et devrait être résolue" dans le

contexte d'un règlement entre Israël et la Jordanie. "C'est là, des deux côtés du Jourdain, qu'est concentrée la grande majorité des Palestiniens; la plupart des ressortissants de Jordanie sont des Palestiniens et la plupart des Palestiniens sont des citoyens jordaniens. Le ministre des Affaires étrangères a répété que son gouvernement recherchera des négociations avec la Jordanie "pour réaliser une paix fondée sur l'existence uniquement de deux Etats indépendants: Israël, avec pour capitale une Jérusalem unifiée, et un Etat jordanopalestinien à l'est d'Israël, dont les frontières seront déterminées par des négociations entre Israël et la Jordanie.

## Céder sur le Jourdain inquiète l'Israélien

TEL AVIV (AFP) — La Knesset se réunira mercredi prochain à Jérusalem en séance extraordinaire à la demande du bloc nationaliste de droite Likoud qui a déposé une motion d'urgence mercredi à propos des récentes déclarations du premier ministre Yitzhak Rabin à la chaîne de télévision américaine NBC.

M. Rabin avait affirmé qu'Israël serait prêt à rendre à l'Egypte une partie du Sinaï dans le cadre d'un accord de non-belligérance. Il serait également prêt, dans les mêmes conditions, à rendre une certaine partie de la Cisjordanie au gouvernement d'Amman". M. Rabin ajoutait que dans les deux cas, "Israël ferait moins de concessions dans le cadre de la non-belligérance qu'il aurait pu le faire dans le cadre de la paix".

Mais, ajoutait-il, "même dans le cadre de la paix, Israël n'est pas prêt à revenir aux lignes de démarcation de 1967".

Ces déclarations ont soulevé une tempête en Israël mais uniquement à cause du passage concernant un éventuel accord de non-belligérance avec la Jordanie (en ce qui concerne l'Egypte, pratiquement tous les partis sont d'accord sur de nouvelles concessions territoriales en échange d'un accord de non-belligérance stipulant des mesures concrètes constituant un pas vers la paix).

Les déclarations de M. Rabin sont critiquées même au sein du parti travailliste pour avoir été faites à une télévision étrangère sans qu'aucune discussion ne les ait précédées. Elles sont critiquées sur le fond par le Likoud et les partis religieux qui considèrent la Cisjordanie partie intégrante du patrimoine

historique et biblique d'Israël. Seule la gauche soutient sans réserves la position de M. Rabin. Même les libéraux indépendants, pourtant très modérés sur le plan territorial, demandent au premier ministre ce qu'il entend par "non-belligérance". C'est aussi ce que demandent les grands jour-

naux. M. Hafez Assad, président de la république Syrienne, est arrivé hier à Moscou, où il fait escale à son retour de la république nord-coréenne, annoncé l'agence Tass.

**Pourquoi fumer des C.D.A.?**

**notre cigarette à nous**

**LA QUEBÉCOISE**

Un produit de La Société des Tabacs Laurentiens Inc.

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

**Gancia**

Vermouth rouge Offrez-le avec hors-d'oeuvre, noix, olives, biscottes.

Asti Spumante vin mousseux Au dessert et lors des grandes occasions.

Americano A l'apéro, avec tranche d'orange et soda.



**JEUNES PORTEURS DEMANDÉS**

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

**Montréal et Banlieue**

Excellentes routes disponibles

**844-3361**

**ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!**

**LE DEVOIR** une source de documentation indispensable

<b>ABONNEMENT SCOLAIRE</b>	7 MOIS	\$25.00	\$29.00
	8 MOIS	\$28.00	\$33.00
	9 MOIS	\$31.00	\$36.00
	10 MOIS	\$34.00	\$39.00

**MODE DE PAIEMENT** chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, \$ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

**Anjou QUÉBEC**

La Boucherie Charcuterie Française de Montréal

"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"

**Boeuf, Veau, Agneau Frais de l'Ouest Canadien**

**Volailles**

**\* CHARCUTERIE FINE \***

Fabrication Maison Exclusive

**CONSEILS CULINAIRES**

LIVRAISON à domicile: 272-4065 - 272-4086

807 est, rue Laurier

Métro: Station Laurier

**w.h.perron**

**Votre maison sera encore plus belle avec une haie de qualité de chez W. H. Perron**

Maintenant est le meilleur temps de planter une haie de qualité Perron.

Nos experts vous conseillent:

- Potentille de Jackman
- Spiree "Van Houtte"
- Gadelier alpin
- Chèvrefeuille

Consultez les experts Plantes de qualité à prix avantageux. Venez dès aujourd'hui.

Notre personnel qualifié vous aidera à résoudre vos problèmes de jardinage.

**w.h.perron**

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

332-3610

ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 5h p.m.

## La grève est dépassée mais l'automne s'annonce explosif L'Italie découvre avec une certaine inquiétude la "désobéissance civile"

ROME (par Patrick Meney, de l'AFP) — On s'attendait à une bataille pour l'emploi, mais c'est la guerre des salaires que les syndicats italiens ont en fait déclarée en ce rude automne balayé par un vent de panique. C'est leur façon de prévenir le patronat: "Pas question de trêve sociale".

Cette trêve, les industriels italiens, se sentant particulièrement vulnérables, l'ont longuement implorée. M. Gianni Agnelli, patron des patrons et dirigeant de Fiat, avait même proposé un "pacte social".

Les syndicats CGIL (majorité communiste), CISL (démocrate-chrétien) et UIL (social-démocrate), formant une fédération unitaire, ont rejeté d'emblée cette proposition. M. Bruno Trentin, secrétaire de la fédération CGIL de la métallurgie, explique: "En échange d'augmentations de salaires, immédiatement absorbées par l'inflation, les patrons réclament une garantie de paix sociale".

Les syndicats ont refusé pour plusieurs raisons. D'abord par peur d'être "pris au piège", d'aller trop loin dans les concessions. Ensuite parce que la base n'aurait pas accepté ce "pacte" avec le patronat.

Enfin les syndicats ne croient

pas que la crise économique soit dramatique: "Le patronat noircit la situation pour nous faire accepter des concessions", disent-ils.

Ainsi se profile un affrontement syndical-patronat, les premiers se présentant relativement unis et décidés, alors que certains misaient sur une attitude de conciliation, le second n'étant pas décidé à céder en une période déjà difficile financièrement, mais étant aussi conscient du danger d'un automne social agité.

Un élément incitera peut-être les syndicats et les patrons à trouver un terrain d'entente, aux prix de protestations de la base pour les uns, et d'augmentations de salaires concédées pour les autres; dans l'Italie qui comptera, bientôt un million de chômeurs, selon le ministre du Travail, M. Luigi Bertoldi, l'agitation risque de se développer comme une traînée de poudre, incontrôlée.

Les Italiens en colère ont en effet substitué à la grève traditionnelle un nouveau mode d'action, "la désobéissance civile". Ce mouvement qui prend des allures de croisade contre la vie chère et la bureaucratie, après avoir été regardé avec suspicion par les syndicats, risque maintenant de rentrer dans

leur stratégie de l'automne. Mais si tout le pays suivait?

Le mouvement est parti, à la mi-septembre, de Milan. Les tickets d'autobus ont subitement augmenté, passant de 100 à 150 lire. Certains usagers ont refusé cette augmentation: ils ont désobéi. Cette grogne au retour des vacances a rapidement fait école et on estime aujourd'hui à plus d'un millier le nombre de passagers qui circulent dans les bus milanais avec des billets payés à l'ancien tarif.

Le prix des tickets d'autobus n'a pas été le seul à être majoré. Si bien que les Milanais se sont mis aussi à contester les nouveaux tarifs du gaz et de l'électricité qui, eux, ont fait un bond de 40 pour cent.

Certaines factures ont été acquittées sur la base des anciens tarifs. Et puis du gaz, on est passé aux loyers, certains locataires décrétant qu'ils ne donneraient pas un sou de plus à leur propriétaire.

De Milan, la "désobéissance civile" a gagné Turin, mettant les grands syndicats dans l'embarras: ils étaient certes d'accord sur les revendications des citoyens désobéissants, mais

leur mode d'action déconcertant leur paraissait dangereux.

Dangereux, ce mouvement difficile à contrôler l'est effectivement. S'il s'étend du nord au sud, s'il gagne une grande partie de la population, il peut désorganiser complètement la vie du pays. D'où l'initiative des trois grands syndicats CGIL, CISL et UIL, à Turin, de donner à la désobéissance civile une autre dimension.

A Turin, les syndicats ont fait imprimer 200.000 quittances d'électricité qu'ils enverront dans les premiers jours d'octobre aux usagers, après avoir calculé le montant à payer sur la base des anciens tarifs. De plus, pour éviter que l'on ne prive d'électricité ceux qui acquitteront les "quittances syndicales", les employés de la société d'électricité ne couperont aucun compteur.

Ainsi s'organise la désobéissance civile, tout comme à Venise, où la fédération des syndicats CGIL, CISL (démocrate-chrétien) et UIL (social-démocrate) a imaginé une organisation parallèle pour vendre les carnets de bus aux anciens prix. "C'est notre riposte immédiate à la vie chère",

expliquent-ils.

Une riposte que certains envisagent encore d'étendre à de nombreux autres secteurs. Le secrétaire général-adjoint de la CGIL, M. Piero Boni, propose de "boycotter certains commerçants qui appliquent des prix trop élevés".

Avec la désobéissance civile, M. Boni veut enfin s'attaquer à la bureaucratie italienne, dont le scandale des postes est la plus récente caricature. "Les ouvriers pourraient, propose-t-il, occuper les chantiers qui ont été bloqués, ou que les lenteurs de l'administration ont retardés. Ils creuseraient les fondations des hôpitaux et des écoles, sans attendre l'autorisation légale".

La "désobéissance" est-elle contagieuse? Les pouvoirs publics le craignent, les hommes politiques se posent des questions, les syndicalistes hésitent à utiliser cette arme sans discernement, et la presse s'interroge sur ce phénomène.

C'est que, sans le savoir, cette poignée d'Italiens ayant refusé une augmentation du ticket de bus a créé un précédent en inventant ce mouvement spontané de contestation.

## Rumor démissionne

ROME (d'après l'AFP) — Le gouvernement italien, présidé par M. Mariano Rumor, a démissionné hier en fin d'après-midi, au terme d'un conseil des ministres tenu au palais Chigi.

M. Rumor, après un ultime tour d'horizon avec les quatre partis formant son cabinet de centre-gauche, a estimé que la situation était sans issue et qu'il n'avait pas d'autre choix que de démissionner. Au demeurant, M. Rumor avait abouti à cette conclusion après sa consultation, commencée la veille, avec les responsables des partis démocrate-chrétien, socialiste, social-démocrate, et républicain, ce dernier ne participant pas au gouvernement mais l'appuyant toutefois au Parlement.

C'est dire que le dernier conseil des ministres était plutôt destiné à prendre acte de l'impasse politique.

Le différend entre socialistes, d'une part, démocrates-chrétiens et sociaux-démocrates, d'autre part, sur la priorité à accorder aux problèmes politiques plutôt qu'aux problè-

mes économiques, sociaux et monétaires, est restée donc sans solution.

"Une rencontre collégiale, certainement explosive, a dit M. Amintore Fanfani, secrétaire de la démocratie-chrétienne, ne pouvait plus être prise en considération. Il ne restait qu'à admettre le principe de l'ouverture de la crise pour tenter de rouvrir, dans de meilleures conditions, un dialogue serein sur les principaux problèmes du pays".

Pour les socialistes, M. Francesco de Martino s'est borné à constater que la crise est inévitable. Quant à M. Ugo la Malfa, leader du Parti républicain, il a déploré que les socialistes aient mis au premier plan les problèmes politiques aux dépens de la difficile situation économique du pays.

Dès mercredi soir, les sociaux démocrates avaient, pour leur part, rappelé leur point de vue: "il est actuellement impossible de gouverner avec les socialistes", tout en reconnaissant que "sans les socialistes, le Parlement n'offrirait aucune majorité de remplacement".

## Négociations rompues chez Fiat

TURIN (AFP) — La crise s'aggrave chez Fiat, premier producteur italien d'automobiles après la rupture des négociations entre la direction et les syndicalistes de la fédération unitaire des métaux.

Les deux parties sont restées sur leurs positions: la direction, en raison de l'accroissement des stocks et de la baisse des commandes notamment, maintient sa décision de réduire la pro-

duction et, donc, de diminuer l'horaire de travail d'une partie des employés de la firme. La réduction de la production de 200.000 voitures au cours des cinq prochains mois entraînerait, en effet, pour les ouvriers la perte de trente-deux journées de travail. Les syndicats se sont fermement opposés à ces mesures de restriction que la direction pourrait toutefois mettre en vigueur dès la semaine pro-

chaine. Cela entraînerait, selon les estimations des syndicats de métaux, la prise en charge par la "caisse d'intégration des salaires" de 83 mille ouvriers du groupe (Fiat-Lancia-Autobianchi) sur un total de 200.000 salariés, leur horaire de travail tombant de 40 à 24 heures par semaine, soit trois jours d'activité.

## La "parenthèse" refermée, la Grèce se lance dans la campagne électorale

ATHENES (AFP) — Le 17 novembre prochain, les quelque six millions sept cent mille électeurs grecs se rendront aux urnes en vue d'élire trois cents députés, le dernier parlement élu le 16 février 1964 ayant été dissous dans la perspective d'élections, peu avant le coup d'Etat militaire du 21 avril 1967. Celui-ci ouvrait une "parenthèse" de sept ans dans la vie politique du pays, parenthèse non exceptionnelle.

Ce n'est en effet pas la première fois dans l'histoire de la Grèce moderne. C'est ainsi

qu'un Grec né en 1900 a connu trois renversements de trône (1917, 1923 et finalement 1973) neuf coup d'Etat militaires et cinq dictatures. La dernière en date ayant sombré le 23 juillet dernier dans l'affrontement sanglant gréco-turc à Chypre, ultime "trouille" provoquée par une junte pour rassembler autour d'elle une opinion qui lui échappait.

Revenu après onze ans d'exil en France, le 23 juillet dernier, M. Constantin Caramanlis ne s'est décidé que mercredi à proclamer la date des élections estimant que la première tâche qu'il s'était assignée, le règlement du drame de Chypre, était soit en cours de solution soit figé dans l'immobilisme.

Le premier ministre, salué comme un "rassembleur" lors de son retour est descendu lui aussi dans l'arène électorale, en fondant un parti "La Nouvelle démocratie", qui se donne pour objectif la renaissance d'une véritable démocratie tirant la "leçon des erreurs du passé".

Il trouve maintenant devant lui une constellation de groupements ou partis politiques, dont certains pourraient d'ailleurs, avant la date du 17 novembre prochain s'allier à la "Nouvelle démocratie", le parti du centre, créé en 1961 pour précisément faire pièce à l'ancien parti radical de M. Caramanlis, revenu à la vie. Son président est M. Georges Mavros, vice-président du conseil et ministre des Affaires étrangères dans le cabinet "d'union" de M. Caramanlis.

Quatre membres du gouvernement Caramanlis, dont MM. Ioannis Pezmazoglou, ministre des Finances, et Georges Alexandre Mangakis, ministre des Travaux publics, ont fondé un groupement "Nouvelles forces politiques", dont le programme est voisin de celui de la sociale démocratie du type allemand.

M. Charalambos Protopapas, ministre de l'Industrie de M. Caramanlis, anime un "parti socialiste" qui sera allié aux "nouvelles forces politiques".

Plus à gauche, M. Andreas Papandreu, revenu d'exil, a lancé un "Mouvement socialiste pan-hellénique" au programme anti-capitaliste et anti-européen.

Enfin les deux partis communistes de l'intérieur et de l'extérieur divisés depuis le "coup de Prague" sont allés sur le plan électorale depuis que le parti communiste n'est plus hors la loi.

Il convient d'ajouter un Comité pour le retour à la monarchie, le problème du régime demeurant en suspens et la Grèce étant encore une république, bien que celle-ci soit née sous la dictature de M. Georges Papadopoulos.

On ne se risque guère à quarante-cinq jours du scrutin à faire des pronostics d'autant plus que ceux-ci sont compliqués par la loi électorale qui prévoit le scrutin proportionnel avec répartition des restes au plus fort pourcentage avec seul éliminatoire de 17 pour cent pour les partis, 25 pour cent pour les coalitions de deux partis et 30 pour cent pour les coalitions de plus de deux partis.

La gauche et l'extrême-gauche ont attaqué ce système qui risque de les écraser sur le plan électorale.

## Confirmation retardée pour Rockefeller

WASHINGTON (AFP) — Le vote sur la confirmation par le Sénat de la nomination de M. Nelson Rockefeller à la vice-présidence des Etats-Unis a dû être reporté au mois de novembre, en raison des délais imposés par l'examen de sa fortune.

Les dirigeants du Sénat espèrent ratifier le choix du président Gerald Ford, rendu public le 20 août, avant que le Congrès suspende ses travaux le 11 octobre pour préparer les élections législatives du 5 novembre. Mais, malgré le renfort de trente experts de l'administration des impôts, la commission chargée de passer en revue les relevés fiscaux et autres états financiers de M. Rockefeller vient de se déclarer impuissante à finir sa tâche à temps.

## Chrysler rappelle quelque 56,862 unités

DETROIT (AP) — Un jour seulement après le lancement officiel de la vente des nouveaux modèles 1975, la compagnie Chrysler s'est vue obligée, mercredi, de prévenir ses concessionnaires que quelque 55,662 unités de production déjà livrées étaient affectées d'une défectuosité de l'accélérateur due à une saillie de la moquette avant.

Les modèles concernés sont la Plymouth Valiant et la Dodge Dart.

La compagnie a également révélé que des problèmes avaient été détectés dans les freins à air des camions Dodge 1974 à grand rendement.

Concernant les modèles Chrysler 1975, la compagnie estime qu'environ deux pour cent seulement des véhicules en question souffrent d'une défectuosité de l'accélérateur. Toutefois tous les clients ayant déjà acheté des voitures des deux modèles concernés sont priés de retourner le véhicule chez le concessionnaire pour vérification.

**9 3/4%**  
chaque année pendant 9 ans

**Les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada**

De nos jours, tout le monde désire épargner et l'une des meilleures façons d'y arriver, c'est d'acheter les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada. Elles sont sûres, rentables et flexibles.

**Sûres et rentables:**  
garanties par toutes les richesses du pays, les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada rapportent un intérêt de 9 3/4% payable chaque année pendant 9 ans.

**Flexibles:**  
encaissables en tout temps à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru. Vous pouvez les acheter au comptant ou par versements, en montants de \$50 à \$50,000, dans les institutions bancaires, chez votre courtier ou votre employeur.

Si vous détenez des Obligations d'Epargne du Canada d'émissions antérieures, n'oubliez pas qu'elles sont plus rentables que jamais. Les bonis payables au comptant ont été augmentés pour produire du 1er septembre 1974 jusqu'à échéance un rendement annuel moyen de 10 1/2%.

**elles ont du ressort**

## Ottawa devra repenser toute la structure financière d'Air Canada

par Michel Guénard

À la lumière du dernier exercice financier de la société Air Canada, le président de la compagnie est d'avis que le gouvernement fédéral devrait repenser toute la structure financière des sociétés de la Couronne de telle sorte que la base des actionnaires soit sensiblement élargie. "Seul un amendement du Parlement canadien, d'expliquer M. Ralph T. Vaughan, pourrait nous sortir de l'embarras position où nous sommes."

Le rapport annuel de la société aérienne expliquait qu'au cours de 1973 l'augmentation brute des immobilisations (Air Canada s'était doté de 11 nouveaux appareils) dépassait le cap de \$230 millions. Il s'en est suivi que la dette à long terme et la dette bancaire ont fait un bond de 50.9 et \$73.1 millions respectivement; aussi le fonds de roulement de la compagnie était-il entièrement épuisé en fin d'exercice au point qu'il montrait un déficit de \$61 millions contre un surplus de \$27 millions l'année précédente.

Derrière ce fatras de chiffres se cache une inquiétante réalité financière: l'avis des actionnaires de la société Air Canada (le capital-actions est entièrement contrôlé par le Canadien National qui nomme d'ailleurs une majorité des administrateurs) atteint à peine les \$54 millions. Ce dernier montant ne représente que 7.5% de la dette à long terme de l'entreprise (\$690.9 millions) alors que les transporteurs transcontinentaux des États-Unis affichent un seuil de 40% à cet égard.

Une si lourde dette obligatoire et bancaire entraîne bien sûr des frais élevés: le bilan de la société laissait voir un saut de 20% du loyer monétaire qui se chiffrait alors à \$16 millions. Cette situation malsaine rend perplexes M. Vaughan qui se de-

mande quand Ottawa va procéder à une refonte de la Loi qui régit depuis 1937 la société Air Canada.

Au fil des heures qui marquaient le retour à Montréal du premier Boeing 727 série améliorée 200 de sa base provisoire de Seattle (voir notre article du mardi 1er octobre), le président d'Air Canada s'est ouvert au DEVOIR des nombreux problèmes pendants à une révision en profondeur du capital-actions des sociétés de la Couronne au Canada.

Présentement le Canadien National détient 50,000 actions, soit 100% du capital émis, d'un montant autorisé de 250,000 actions d'une valeur au pair de \$100 chacune. La configuration du passif de la société aérienne prend des allures de pyramides inversées: un mince montant de \$5 millions permet de contrôler une base d'actifs de près d'un milliard de dollars. Ce manque d'ouverture de l'actionariat d'Air Canada pèse comme un boulet à chaque développement de sa flotte: sa principale source de financement provient du gouvernement canadien qui par billets à court terme (32% de la dette repose sur des billets renouvelables semestriels) et obligations à moyen terme assure les liquidités nécessaires au fonctionnement d'Air Canada.

M. Vaughan verrait d'un bon oeil une refonte de la structure financière de la compagnie à l'image des bilans d'entreprises privées: "On laisse souvent entendre qu'une compagnie de la Couronne ne peut fonctionner avec les mêmes critères d'efficacité que sa vis-à-vis du secteur privé. C'est une vision à court terme qui fait fi de la souplesse d'un bilan financier qui tiendrait compte à la fois de l'aspect "social" d'Air Canada comme transporteur national et de l'aspect purement commercial de la société comme trans-

porteur aérien."

Une telle dichotomie permettrait aux administrateurs d'isoler le "coût réel" des tâches matérielles dévolues à Air Canada pour assurer une certaine homogénéité dans la qualité de son service à travers tout le pays. "Il est essentiel, de déclarer M. Vaughan, que les gens puissent faire la différence entre notre double mission: après tout ce sont eux qui paient ce service."

Depuis dix ans, la société Air Canada n'a connu qu'une seule année déficitaire, soit au cours de 1970 où le bilan de la compagnie s'inscrivait dans le rouge avec une perte d'un million de dollars. Le président du Conseil d'administration de notre société aérienne, M. Yves Pratt, déclarait encore récemment qu'il s'attend à un important déficit de \$10 millions au cours de 1974 malgré le fait qu'en début novembre la grille tarifaire sera haussée de 10% sur le parcours de l'Atlantique Nord.

L'accroissement des tarifs

et le contrôle des coûts (réaménagement de certains services à l'intérieur de l'appareil gouvernemental et automatisation encore plus poussée de ses diverses opérations au sol) demeurent aux yeux de M. Vaughan les deux seuls leviers où Air Canada peut exercer une "volonté d'assainissement financier." Le reste n'est qu'économies de bout de chandelle plus préjudiciables à l'image et au rayonnement national et international de la compagnie que salutaire au plan comptable.

Si l'augmentation des tarifs aériens reste présentement la seule bouée capable d'éponger à court terme le lourd déficit de fonctionnement direct à la hausse de 400% de la facture pétrolière, il n'en demeure pas moins que le développement du réseau-voyageur d'Air Canada permettrait d'apporter de "l'eau au moulin" en 1975.

C'est ainsi que la toile d'araignée d'Air Canada s'étendra davantage vers le sud des

États-Unis à la faveur de quatre nouvelles routes aériennes qui relieront Québec à New York, Calgary à San Francisco, Winnipeg à New York à Toronto à Houston via Dallas. Plus au sud, Air Canada consoliderait ses "14 soleils" en renflouant une "ligne saute-elle" régionale des Antilles, la Lever Internal Air Transport (LIAT) dont le bilan souffre d'anémie monétaire.

Même si Air Canada n'entend pas prendre une participation financière comme dans le cas de la société de charters Wardair Canada, M. Vaughan nous assure que sa société remettra sur pied LIAT par le biais d'une aide technique et logistique à la lumière des résultats encourageants obtenus récemment avec Air Jamaica. Bref, un pied-à-terre aux Antilles pourrait se traduire par une mainmise graduelle de l'important marché des circuits-vacances forçitaires offrant à la fois le transport aérien et les services terrestres à prix



C'est l'aspect que revêt une ligne de montage dans les immenses hangars de l'avionnerie Boeing à Seattle sur la côte du Pacifique. La société Air Canada a commandé 11 appareils de type 727-200 au coût unitaire de \$8.3 millions.

modique. Qui plus est, l'achalandage continu du service régulier vers les Antilles (hausse de 10.8% du trafic en

1973) pose le problème de l'engorgement des points de chute. Une ligne aérienne régionale mieux structurée permet-

trait à Air Canada de soulager certaines stations balnéaires au profit de plages peu fréquentées actuellement.

## L'indice de Wall Street franchit le cap des 600 points

par Georges Deschodt

NEW YORK (AFP) — Le marché boursier américain a franchi hier une nouvelle étape de la baisse persistante qui le caractérise depuis de longues semaines; pour la première fois depuis douze ans l'indice des valeurs industrielles, le fameux "Dow Jones", a clôturé en dessous du palier des 600 points, terminant la séance à 587,61, en baisse de près de 14 points sur la veille.

Il faut remonter à la crise boursière de 1962, provoquée d'abord par le conflit entre le président John Kennedy et l'industrie sidérurgique et ensuite par l'affaire des missiles soviétiques à Cuba, pour retrouver l'indice à un niveau aussi bas. Il était alors tombé à près de 535.

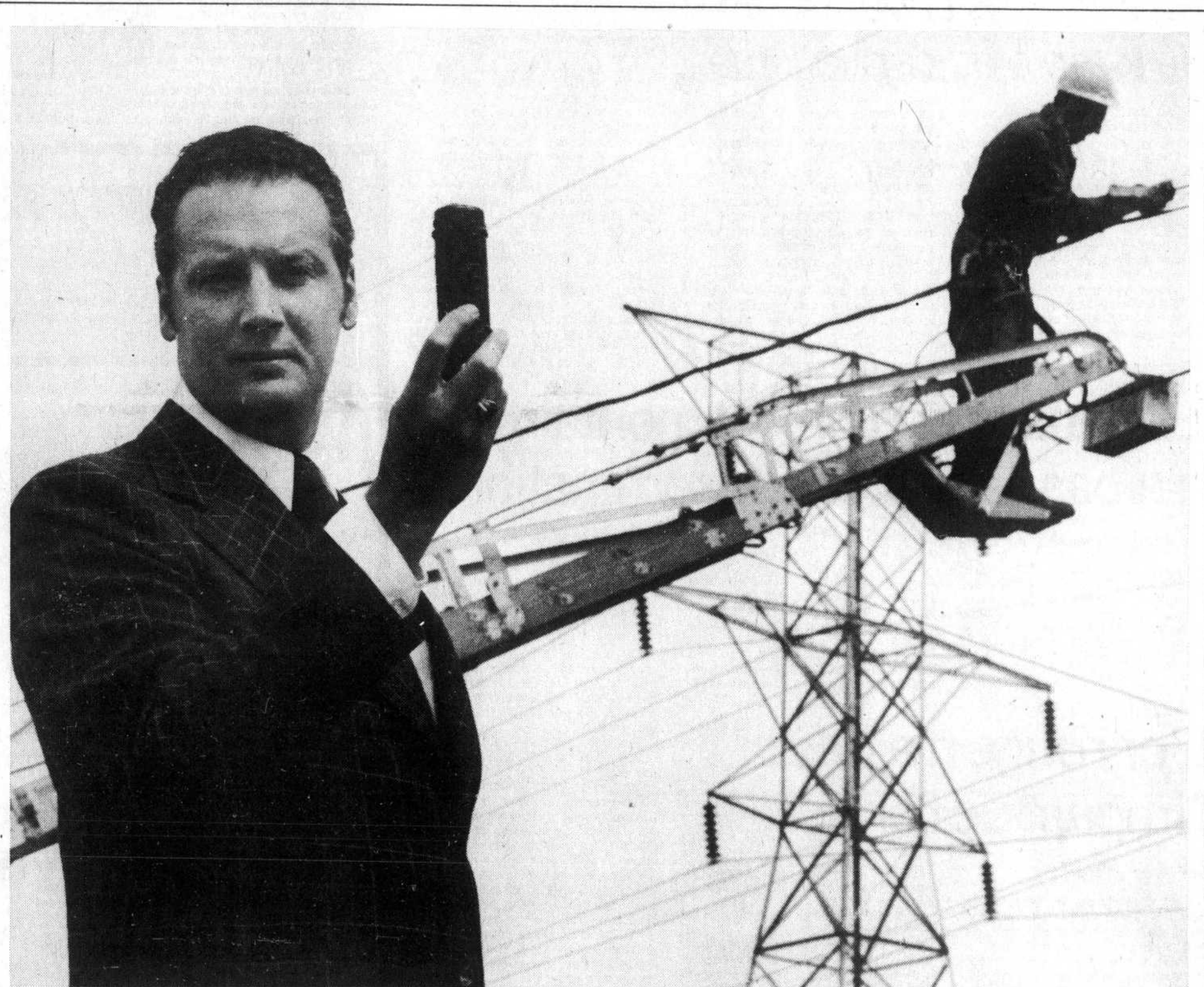
La baisse de Wall Street dure en fait depuis près de deux ans. Au début 1973, l'indice avait atteint le niveau record de 1,051,70. Depuis les cours des actions qui le composent, c'est-à-dire de celles de trente des plus grandes sociétés américaines, ont cédé en moyenne quelque 44% et le reste du marché a évolué à leur image. La baisse a certes été coupée de reprises mais ces dernières ont toutes été éphémères.

Les raisons du marasme sont simples. Ce sont pratiquement les mêmes que celles qui avaient provoqué la crise boursière du printemps 1970, qui avait vu l'indice céder plus de 30% en quelques mois. Elles s'appellent inflation, argent cher, récession, et inquiétude etc.

La théorie voudrait que les actions soient le meilleur refuge

contre l'inflation. Néanmoins, les périodes inflationnistes se sont toujours accompagnées d'une baisse des cours à Wall Street car la hausse des taux d'intérêt résultant des mesures monétaires prises pour freiner la montée des prix rend les placements sur les divers marchés financiers plus rentables que les achats d'actions. C'est d'autant plus vrai lorsqu'une stagnation économique ou une récession vient affecter les bénéfices et les dividendes des sociétés. Or les États-Unis qui connaissent un taux d'inflation record depuis le début de l'année ont aussi traversé une récession modérée pendant les six premiers mois de 1974 et les perspectives sont loin d'être encourageantes. L'administration admet qu'il lui faudra au moins deux ans pour ramener la hausse des prix à un rythme plus raisonnable. Elle ne paraît guère soucieuse d'une relance de l'économie pour l'instant car le chômage reste dans des limites supportables et que la solution des problèmes posés par le quadruplement des prix du pétrole reste aussi incertaine que jamais.

Les investisseurs n'ont donc guère de raisons d'optimisme. Le climat devrait certes s'améliorer si l'administration remporte quelques succès, même modestes dans sa lutte contre l'inflation. Mais il faudrait un changement complet de la conjoncture actuelle pour que le marché remonte vers ses sommets de 1972/73, estime-t-on dans les milieux financiers où l'on souligne que l'adaptation de l'économie à la hausse des coûts de l'énergie risque d'être longue.



## Entre Pierre Desnoyers et l'Hydro-Québec une idée purement canadienne

Pierre Desnoyers est le directeur général de la Division Blackburn de ITT Canada à Montréal. Il y a environ un an, Pierre a mis en oeuvre un projet fort original.

L'Hydro-Québec avait demandé aux industriels québécois de visionner des accessoires électriques qui pourraient être fabriqués au Québec plutôt que d'être importés.

Ce vœu n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Pierre se mit à l'oeuvre aussitôt.

### Solution originale à un besoin du marché canadien

Pierre commença par évaluer les possibilités de la Division Blackburn et par identifier un besoin bien précis du marché. Aujourd'hui, ITT Blackburn est devenue la première industrie à fabriquer, au Canada, des boîtiers isolants. Ce produit, aussi compétitif que fonctionnel, isole d'une manière adéquate les câbles électriques des lignes desservant tant les résidences que les édifices commerciaux ou autres.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. ITT Blackburn a obtenu de l'Hydro-Québec un contrat substantiel pour la fabrication de boîtiers isolants. De plus, ces accessoires se vendent maintenant ailleurs au pays et Pierre se propose même d'en faire bientôt l'exportation.

### Un meilleur produit pour de meilleurs résultats

Qu'est-ce que cela veut dire? Pour l'économie locale, cela signifie une nouvelle capacité de production à long terme.

Pour le client, cela signifie des boîtiers isolants de très haute qualité, qui coûtent moins cher à installer, à entretenir et à remplacer. En résumé, des boîtiers isolants qui assurent des économies aux services publics. Pour Pierre Desnoyers, cela signifie apporter une autre dimension à l'activité économique et une meilleure contribution au marché local. Le progrès dépend de ce genre d'initiatives.

ITT Canada, une société fort bigarrée, qui compte près de 11,000 Canadiens. Des gens qui fabriquent et vendent des organes électriques et électroniques, des pièces d'automobile, de l'équipement pour les communications et la mécanisation des postes, de la quincaillerie pour l'industrie et des articles de loisir.

ITT compte, de plus, des chercheurs en matière d'écologie, des spécialistes de l'assurance, des administrateurs dans le monde de l'hôtellerie, des groupes de planificateurs... des hommes de décision comme Pierre Desnoyers, dont l'imagination et l'esprit d'invention aident les Canadiens à conserver au Canada sa part de l'avenir.

**ITT CANADA**  
C.P. 138, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario M5K 1H1

### Le Centro Commercial PLACE STE-FOY

est présentement en expansion et offre l'opportunité à des hommes d'affaires dynamiques, de se joindre à une équipe de marchands expérimentés et actifs.

Quelques locaux sont encore disponibles dont les dimensions varient entre 250 et 1000 pieds carrés.

Aux marchands désireux d'améliorer leurs affaires, communiquez avec

LA CORPORATION IVANHOE  
2452 Boul. Sir Wilfrid-Laurier  
Centre d'Achats PLACE STE-FOY  
QUEBEC - G1V 2L1  
Tél.: 653-4184

# L'économie a changé de cap et les prix industriels devraient commencer à baisser

par Peter Cook

OTTAWA (FTNS) — Depuis quelques semaines, les temps mûrs avant de recevoir sa commande de tiges en laiton sont passés de 26 à 7 semaines.

Plus, certains aciers de structure qui, il y a à peine deux mois, n'apparaissaient même plus aux inventaires des fabricants... sont maintenant offerts à pleins wagons. Dans le secteur du bois, les firmes japonaises qui s'étaient engagées sur le marché à terme affirment perdre \$10 millions par mois devant le recul des prix.

Tout ça tend à démontrer la perspicacité des experts financiers du gouvernement qui affirment que la "surchauffe" de l'économie tire à sa fin et qu'une nouvelle tendance se dessine présentement. On se montre toutefois prudent à prédire un tassement à long terme de l'économie canadienne. Mais, comme l'affirmait un haut-fonctionnaire: "Nous sommes à un point de retournement. Les forces de l'offre et de la demande semblent s'équilibrer pour une des rares fois en deux ans et les prix industriels ne devraient pas subir une très forte poussée à la hausse dans un proche avenir."

Cette détente sur le marché de la demande et corollairement de la fin de l'essoufflement de l'offre témoignent d'un ralentissement certain du rythme de croissance de l'économie mondiale...et canadienne. Conséquence première: une réduction dans le prix de certains produits de base et matières premières.

Ce relâchement dans les prix des matières premières n'a pas fait voir ses effets au niveau des prix industriels parce que les présents inventaires ont été accumulés au niveau des anciens prix, alors que les produits de base étaient rares.

Mais déjà certains chiffres témoignent d'un changement dans la tendance générale des prix. Ainsi, l'Association de la gestion des achats du Canada, un groupe comptant plus de 3.000 acheteurs professionnels à travers le pays, a publié son bulletin de fin août qui contrairement aux publications antérieures se montre optimiste pour une fois.

La production des biens, les nouvelles commandes et le niveau des inventaires, tous affichaient des tendances à la hausse. Au même moment on percevait un "adoucissement des prix" pour certains produits et des indices généraux d'une stabilisation de l'ensemble de la grille des prix à travers les différents secteurs d'achats.

Cette tendance a été d'ailleurs confirmée par M. Clark Gastrell, directeur des achats chez Crane Canada Ltd. de Montréal. "Il existe un sentiment général parmi les professionnels des achats que le sommet dans les prix a été atteint et nous nous attendons à une désescalade dans les prix et à une détente sur le marché de l'offre", dit M. Gastrell. Il trouve ce

pendant difficile de préciser à quel rythme cette détente va s'effectuer puisque, dit-il, "tout ça dépend de l'activité générale de l'économie".

Il nous met en garde contre un excès d'optimisme: nombre de biens et de matières premières font encore défaut et l'abondance n'existe pas dans les domaines de la chimie, de l'acier industriel, des matières plastiques et du papier.

Mais les prix pourraient se maintenir à un niveau passablement élevé si, sous l'influence d'une augmentation sensible des coûts de production prenant racine dans les revendications syndicales, l'élasticité à la baisse de la courbe de prix subit des distorsions et des rigidités.

Pour sa part, Statistique Canada ne voit pas un "retournement des prix sur tous

les fronts" à l'exemple de ce qui se passe dans les secteurs du bois, du caoutchouc et de la laine. Exemple contraire: le prix du minerai de fer et de l'étain subit une poussée inflationniste depuis quelque temps. Toutefois, les différentes courbes économiques semblent plutôt pointer vers une relative stabilité des prix dans un proche avenir.

(Financial Times News Service)



## Les Russes envahissent le temple du capitalisme

Au cœur même de ce temple capitaliste qu'est la Bourse de Toronto... les noms des Kharlamov, Maltsev, Anisim et autres hockeyeurs de talent résonnent aux quatre coins du parquet. Voilà des valeurs sûres qu'il faut avoir certainement en portefeuille dirait un néophyte du marché.

Bizet viendra réveiller un marché passablement chloroformé par une atmosphère lourde de sombres présages. L'indice du Dow Jones a fermé hier à 587.61... et rien ne l'a ramené au seuil psychologique de 600.

Entretiens, les courtiers surveillaient le ballet sur glace de l'équipe russe qui par ses enroulements gracieux (monsieur Petipas en eut été ravi) et le poli de son jeu d'ensemble a fait paraître bien mal les hockeyeurs canadiens lors de cette humiliante défaite de 5 à 2. Vous êtes bien certains que les Dynamo de Moscou ne se transigent pas à la cote.

Depuis que le dirigeant du TSE ont porté la fermeture de la bourse à 16 heures au lieu de l'habituel 15h30, les courtiers se tournent les pouces en vivant à l'heure de New York mais au rythme lent d'une marche funèbre. Ce n'est pas demain que l'Arlésienne de

## La hausse des prix alimentaires n'a pas ralenti la consommation

par Michel Nadeau

La croissance de plus de 17% du prix des aliments au cours de la période des douze mois terminée le 30 juin dernier n'a pas ralenti pour autant la croissance des achats des consommateurs qui se sont accrus de 21.4% en valeur courante et de 3.4% en termes réels.

Selon un analyste de la firme Draper

Dobie, M. Roger Paquette, l'élan qu'ont pris les dépenses des individus pour l'alimentation depuis 1972 se maintient en raison de l'engouement pour les mets préparés, l'entrée d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail et la popularité des magasins d'accommodation (qui vendent ordinairement 10% plus chers que les autres magasins). C'est ainsi que le facteur alimentaire compte maintenant pour 15.7% dans le revenu des par-

ticuliers, une augmentation de .6% par rapport à l'an dernier.

De l'avis de M. Paquette, les statistiques démontrent qu'en période de forte hausse des aliments, ce sont les services (nettoyage, loisirs, transport...) qui écarteront des réductions dans le budget familial.

En plus de cet accroissement des achats d'aliments, il faut remarquer que les Canadiens ont dépensé près d'un milliard dans les restaurants durant les sept premiers mois de 1974, soit une hausse de plus de 10%.

Les quelque \$6.5 milliards consacrés à la nourriture et aux boissons ont amené une augmentation de 15.6% du chiffre des ventes des magasins d'alimentation. Les établissements à chaînes ont continué d'accroître leur part du marché (57.7%) par rapport aux magasins indépendants (42.3%). Toutefois, au Québec, on enregistre la plus faible hausse du volume d'affaires des établissements à succursales multiples avec 15.4% seulement par rapport à une croissance de 19% au niveau national. Les magasins indépendants dominent encore le marché dans la province avec 55.4% du chiffre total des ventes alors que dans l'Ontario, ils comptent pour à peine 31%.

Quant à l'avenir, la maison Draper Dobie prévoit une croissance soutenue de l'industrie alimentaire en raison d'un accroissement moyen de 14.2% des dépenses des consommateurs d'ici 1977. La présente année marque un sommet avec une augmentation prévue de 21.1% et il semble bien que la demande s'essoufflera en 1977 avec une hausse limitée à 9.5%.

La boule de cristal indique également que les ventes des magasins à chaînes croîtront au taux moyen de 14.3% continuant ainsi à marquer des gains aux dépens des épiceries indépendantes.

### L'industrie alimentaire

(Six premiers mois de 1974)

Dépenses des consommateurs	\$6,451,900,000	+ 21.1%
Indice des prix des aliments	181.3	+ 17.4%
Vente des magasins (*)	\$5,318,500,000	+ 15.6%
Par du marché:		
magasins à chaînes:		
Canada	57.7%	
Québec	44.6%	
Ontario	68.4%	
Croissance moyenne des ventes		
(1973-1977)		
1973	+ 14.2%	
1974	+ 19.7%	
1975	+ 21.1%	
1976	+ 15.0%	
1977	+ 11.5%	
	+ 9.5%	
(*) L'écart entre les dépenses des consommateurs et les ventes des magasins provient d'une évaluation des aliments produits par les cultivateurs aux fins de consommation personnelle.		

Source: Draper Dobie, sept. 1974

## L'or rouge n'a pas l'impact de l'or noir

par Jacques Forget

L'or rouge n'a pas la chance de l'or noir. Les pays du CIPEC (Conférence internationale des pays exportateurs de cuivre) n'ont pas la chance des pays de l'OPEP. Car le cuivre n'a pas l'importance stratégique du pétrole et sa répartition géo-économique est plus équilibrée que celle des hydrocarbures. Bref, les principaux pays producteurs de cuivre, les principaux pays producteurs de pétrole, la Zambie et le Zaïre ne pourront impunément forcer le marché du cuivre qui s'affaïsse, en créant une pénurie artificielle.

La poussée éphémère du métal rouge sur le London Metal Exchange la semaine dernière, suite à des rumeurs d'interruption des expéditions de la Zambie et d'une éventuelle réduction des exportations du Chili, le prouve bien. Sous l'effet du ralentissement de la demande, de l'augmentation des réserves de cuivre raffiné et de l'accroissement mondial de la production, l'action des spéculateurs sur la bourse des métaux de Londres a rapidement tourné court. Après avoir grimpé jusqu'à 656¢ sur livraison immédiate, la tonne métrique de cuivre a reculé pour fermer la semaine à 616¢, vendredi.

Le prix de 616¢ équivalait à 70 cents la livre, lorsque livré en Amérique, et la hausse entre le prix international et le prix des producteurs nord-américains, un écart de 10 cents. Cela, même après la réduction de 6 cents la livre que ceux-ci viennent d'effectuer. On comprend donc, dans un pareil contexte, que les pays du

CIPEC ne puisse manipuler aisément le marché, l'offre surpassant largement la demande.

Il n'est pas étonnant que la volonté du gouvernement de Santiago n'ait pas abouti. Car outre l'actuelle situation de surplus, le Chili a aussi une expérience malheureuse à son crédit dans ce genre de contexte. Il y a vingt ans, le Chili tenta un pareil ralentissement de ses expéditions, dans l'espoir de faire monter le prix du cuivre afin de réaliser des profits plus importants. L'aventure se révéla une faillite. Santiago se retrouva avec quelque 100.000 tonnes de cuivre sur les bras et les Etats-Unis durent venir à la rescousse. L'administration américaine acheta alors le tout pour ses propres réserves.

Outre la répartition des réserves mondiales de cuivre qui ouvre moins au changement que la distribution des gisements d'hydrocarbures et la situation de surplus du marché, les pays du CIPEC ont à affronter une troisième vicissitude: leur fragilité économique et politique. Contrairement aux pays du Moyen-Orient qui ont pu accumuler des réserves monétaires suffisantes les mettant à l'abri de toute représaille financière ou économique, les pays du tiers-monde producteurs de cuivre doivent satisfaire leur besoin à court terme par la vente de l'or rouge.

Ainsi, bien que la Zambie ait des problèmes pour expédier outre-mer son cuivre, le Pérou et le Zaïre prévoient augmenter sensiblement leur production grâce à de nouvelles installations de production.

Au Chili, le gouvernement Pinochet a joué un peu contre lui en supervisant trop étroitement la production dans les mines de cuivre, aujourd'hui contrôlées par l'armée. Ainsi, on estime la production de cette année à 900.000 tonnes de cuivre, contre 700.000 en 1973. Voilà qui n'est pas sans ajouter au surplus de l'offre.

En Amérique, les deux cas de force majeure importants qui subsistent, ont été réduits. Aux Etats-Unis, Anaconda a réduit depuis le début septembre sa coupe de force majeure de 22% à 10%. Et la Gaspé Copper de Murdochville, filiale du Groupe Noranda, a réduit depuis le début de l'année sa restriction de force majeure de 40% à 20%.

### Guaranty Trust

TORONTO (PC) — La société Guaranty Trust annonce à ses actionnaires qu'elle ne leur versera pas un dividende trimestriel et que la raison en est le coût élevé de l'intérêt. Elle aurait dû normalement leur verser un dividende trimestriel de 14 cents.

Le bénéfice net de la compagnie a été moindre durant le premier semestre que durant la période correspondante l'an dernier. Ce bénéfice a été de \$1,008,000-23.7 cents l'action, contre \$2,335,000-52.5 cents.

## L'entreprise doit aider à la réussite familiale de ses cadres

par Monica Townson

Montréal — (FTNS) — Plutôt que de sacrifier leur vie familiale à la réussite au niveau du travail, plusieurs cadres dans les entreprises préfèrent de plus en plus déléguer quelque peu leurs ambitions professionnelles pour atteindre un développement plus harmonieux avec leur femme et de leurs enfants.

De l'avis du professeur Barrie Grieff du Harvard Business Scholl, les compagnies doivent tenir compte maintenant du danger que représente pour leurs employés des niveaux supérieurs la détérioration de leur vie personnelle et familiale. M. Grieff qui participait récemment à un séminaire à l'université McGill croit qu'il devient difficile de convaincre un jeune diplômé de se donner entièrement à son travail, même les fins de semaine et au cours des réunions mondaines. Après quelques années, le cadre s'aperçoit qu'il ne peut plus réintégrer son milieu familial.

"Combien d'hommes d'affaires possèdent une entreprise accepteraient de s'absenter durant cinq ans ou plus pour re-

nir par la suite avec l'espoir d'y être accueilli les bras ouverts?"

Le professeur américain conseille aux dirigeants d'entreprises de tenir une comptabilité de leur développement personnel à partir des trois actifs suivants: emploi, famille et besoins personnels.

Dans le chaos économique actuel, les pressions se manifestent à un degré élevé sur les travailleurs. Plusieurs entreprises multiplient leurs efforts pour soulager leurs cadres assaillis par le stress.

La plupart des firmes ne déplacent plus leurs employés d'une ville à l'autre de façon inopinée. On songe de plus en plus aux problèmes d'adaptation de leurs familles et d'eux-mêmes à la société environnante.

Les compagnies préfèrent de plus en plus accorder des bénéfices immédiats à leurs cadres — cours de golf, piscines — au lieu de gains à long terme comme les privilèges d'achat d'actions ou des fonds de pension.

Plusieurs entreprises, selon M. Grieff, emploient des psychologues et des psychologues pour aider leurs dirigeants à élucider leurs problèmes personnels. Plus-

sieurs employés estiment, par exemple, que la vie qu'ils ont au sommet de la compagnie n'est pas du tout ce qu'elle devrait être normalement.

Le problème s'accroît lorsque l'épouse entreprend elle aussi une carrière. Bien que de nombreux jeunes couples aspirent à un mariage démocratique, la rupture survient lorsqu'on essaie de passer de la théorie à la pratique.

La relation dans un mariage où les deux conjoints menent une carrière est fondée, qu'on le veuille ou non, sur un affrontement qui repose sur l'argent — et comme les hommes sont ordinairement mieux payés que les femmes, le premier est vainqueur au point de départ.

Par contre, une femme qui reste au foyer doit s'efforcer de collaborer au développement de son mari mais celui-ci doit voir à son travail également. "La formule idéale est une stimulation réciproque" affirme le professeur Grieff.

Celui-ci donnera un séminaire en décembre à l'université McGill et douze couples pourront apprendre — moyennant \$250 — à mieux se connaître.

(Financial Times News Service)

## COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE  
L'Ordre des comptables agréés du Québec  
— Établi en 1880 —  
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif  
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacétière — Tél.: 861-1891  
Montréal, P.Q. H3B 2M7

<b>ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR &amp; CIE</b> Comptables Agréés Donat Marchand, C.A. J. Henri Boivin, C.A. Paul Lafleur, C.A. Roger Archambault, L.S.C., C.A. Jacques Brunetta, C.A. 240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 - 849-1695	<b>CLARKSON, GORDON &amp; CIE</b> Comptables Agréés P.M. Adamson, C.A. C.W. Blasegger, C.A. T.R. Burgess, C.A. H.M. Caron, C.A. G. Chamberland, C.A. H.R. Germain, C.A. A.W. Gilmore, C.A. R.E. Lavoie, C.A. D.D.R. Lindsay, C.A. J.D. Morrison, C.A. R. Paarl, C.A. R.V. Barnett, C.A. J.C. Bonnycasie, C.A. M. Cairns, C.A. L.J. Carrière, C.A. J.P. Desjardins, C.A. J.B. Dick, C.A. G. Gingras, C.A. G. Limoges, C.A. M.A. Mackenzie, C.A. J.J. Pascook, C.A. W.J. Smith, C.A.	<b>W. PIERCE GOULD</b> Comptable Agréé Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q. 866-4375	<b>PRICE WATERHOUSE &amp; CIE</b> Comptables Agréés Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria 5 Place Ville-Marie 866-9701
<b>AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Romain Audet, L.S.C., C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A. Robert Moreau, M.S.C., C.A. Carol Lapointe, C.A. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal 351 - 992-3080	<b>CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD, CROTEAU &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés MONTRÉAL LAVAL 1320, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3660	<b>KENDALL, TRUDEL &amp; CIE</b> Comptables Agréés 1015 Côte Beaver Hall 866-8563	<b>PETRIE, RAYMOND &amp; CIE.</b> Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés Suite 1225 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué., Tél.: 288-0291
<b>BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés F.J. Bastien, C.A. Yvon Normandin, C.A. R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A. G. Bouchard, C.A. J.G. Beaulac, C.A. J. Marcel Davout, C.A. P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A. G. Bouchard, C.A. F. St-Aubin, C.A. R. Lancelot, C.A. M. Gagné, C.A. L. Lemay, C.A.	<b>COOPERS &amp; LYBRAND</b> Comptables Agrés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 514-875-5140 et à travers le monde	<b>MacGILLIVRAY &amp; CIE</b> LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde. 1155 Q. boul. Dorchester Montréal, P.Q. - H3B 3T9 (514) 871-8630	<b>PETRIE, RAYMOND &amp; CIE.</b> RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS Comptables Agréés 820, Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G9, Québec 514-878-2691 Société nationale affiliée Raymond Campbell & Cie Montréal - Bayville, Toronto, Ottawa
<b>BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Cranby, Lévis, St-Georges-de-Beauce, Chicoutimi, Bore-Comeau 225 ouest, Notre-Dame Montréal, Qué., - H2Y 1T4 (514) 844-4445	<b>COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE &amp; CIE</b> Comptables Agréés Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A. Roger Poupart, C.A. Martin Lapierre, C.A. Hubert Mercier, C.A. Jean Paul Bert, C.A. Raymond A. Poirier, C.A. 1 Place Ville-Marie Suite 2220 514-866-9911 Montréal H3B-3M4	<b>MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Société nationale affiliée COLLINS, LOVE, EDWARDS, VALIQUETTE, BARRON avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande Bretagne et aux États-Unis d'Amérique. 507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué. Code 514 - 842-6651	<b>THORNE, RIDDELL &amp; CIE</b> Comptables Agrés BUREAU: Terrebonne - Nouvelle-Écosse - Nou- veau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta - Colombie-Britannique, Région des Caraïbes. Représentation dans le monde entier 800, PLACE VICTORIA - 878-3011 2500-630, BOUL. DORCHESTER 0 - 866-7351
<b>BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés 3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2 527-9221	<b>DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A. Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A. Germain Desmarais, C.A. Duncan J. Mooney, C.A. Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A. Jean-Yves Lavoie, B.A., M.S.C., C.A. Pierre Goulet, C.A. 50, rue Saint-Jacques Montréal 845-5208	<b>MALLETTE &amp; CIE</b> comptables agréés Paul E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A. Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A. Jacques G. Hébert, C.A. J.-J. Lecavalier, C.A. J. E. de Repigny, C.A. André Masse, C.A. D. R. Garsy, C.A. Jean Le Courtois, C.A. René Chénier, C.A. G. de Grandpré, C.A. Louise Doucet, C.A. Michel D'André, C.A. Claude Sirois, C.A. André Lachapelle, C.A. André Langert, C.A. Paul Soffo, C.A. 1440 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal H3G 1R2, Québec Tél.: 861-8221 SUCCURSALE ST-JÉRÔME	<b>ROBERT SAINT-DENIS &amp; CIE</b> Comptables Agréés 7000 Avenue du Parc, Suite 301 Montréal 15 - 274-2797
<b>BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Roger Bergeron, C.A. C. Raymond Soucheau, C.A. Georges H. Hotté, C.A. André Tétréault, C.A. René Lemire, C.A. 614 St-Jacques, Suite 400 Montréal H3C 1E2 842-9433	<b>DECARUFEL, DECARUFEL &amp; L'ESPERANCE</b> Comptables Agréés 423 est, boul Henri-Bourassa Montréal 357 - 384-1890	<b>MESSIER, BOURGEOIS &amp; CIE NADEAU, PAQUET &amp; CIE</b> Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C., C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A. Robert Houde, B.A., C.A. Guy Paquet, C.A. Jacques Desmarais, L.S.C., C.A. André Montgrain, L.S.C., C.A. Yvon Marsolin, C.A. Gilles Blandin, C.A. Reil Manville, C.A. 50 Place Crémazie Montréal 351 - 384-1020 Suite 921	<b>SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Montréal - Québec Rimouski - Sherbrooke Trois-Rivières - Ottawa Suite 1100, Tour de la Bourse Montréal 115 - 861-5741
<b>BERNIER &amp; BISSON</b> Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60 St-Jacques, Suite 601 Montréal - 845-0209	<b>FORTIER, THIBAUT, MARCHAND &amp; CIE</b> Comptables Agréés 50, Place Crémazie Montréal 351 - 384-0430	<b>NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECA &amp; ASSOCIÉS</b> Incorporé ANDRÉ ROCHETTE & CIE GEORGES AUDET & CIE Comptables Agréés Members of THE MANN Judd INTERNATIONAL GROUP avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays. Édifice B.C.N., Bureau 2000 500 Place d'Armes, Montréal 126 - 849-7791	<b>TOUCHE ROSS &amp; CIE FORTIER, HAWAY &amp; CIE</b> Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Brampton, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde. 1 Place Ville-Marie 861-8531
<b>"CAZELAIS, LAVOIE &amp; ASSOCIÉS"</b> MONTRÉAL-NORD 3737 rue Monselet 321-3832 ST-DONAT Poste Lussier, C.P. 30 424-5443	<b>GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Roger Gauvin, C.A. Bernard Dumais, C.A. Roger Forget, C.A. Claude Boyer, C.A. Gilles Villeneuve, C.A. Jean-Réal Chovette, C.A. 561 est, boul. Crémazie Montréal 354 - 384-1430	<b>GLENDINNING, JARRETT &amp; CIE</b> Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT Montréal, Cobourg, Toronto, Ottawa, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Lethbridge, Kamloops & Vancouver 715, Carré Victoria, Montréal H2Y 2H7 844-3307	<b>LUCIEN VIAU &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Charles A. Gauvreau, C.A. Fernand Bhaouh, C.A. Robert Roy, C.A. Pierre Doray, C.A. Yves Charbonneau, C.A. 210 ouest, boul. Crémazie 388-9251
			<b>VIAU, ROBIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Almond H. Viau, C.A. H. Lionel Robin, C.A. Jean-Jacques Quillette, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Jacques Boulos, C.A. Jacques R. Chailion, C.A. Jacques Joyal, C.A. 4926, ave. Veran, Verdun 204 7708, rue Édouard, LaSalle 690 769-3871

# Quelle sera la prochaine mine d'or du Québec ?

par Jacques Forget

Qu'elle sera la prochaine aurifère du Québec? Quatre compagnies, aux gisements alléchants, sont en liste: Goldex, Québec Sturgeon River, Kiéna et Chibex. Laquelle d'entre elles sera la première à entrer en production? Malgré les vicissitudes inhérentes à l'industrie minière, jetons un regard intéressé sur chacune d'elles; car, historiquement, le moment le plus propice pour acheter un titre minier est l'étape des derniers travaux de mise en valeur qui précèdent la mise en production. Or, les quatre compagnies qui nous intéressent ont atteint ce stade.

GOLDEX a une petite soeur qui a déjà bien réussi, Agnico-Eagle Mines. Paul Penna, le

promoteur minier de Toronto, inaugurerait les installations de la Agnico il y a quelques mois. La mine, dont le concentrateur opère à raison de 500 tonnes par jour, a déjà produit ses premiers lingots. C'est-là l'exemple que la Goldex entend suivre.

Le gisement de la Goldex situé dans le canton de Dubuisson, près de Malartic, se divise en deux zones. Il a été pris sous option de la Probe Mines, une filiale, qui conservera la moitié des profits nets. La première zone, après un programme de forages intensifs, révèle 873,000 tonnes de minerai à une teneur de 0.23 once à la tonne. L'autre zone, adjacente, fait l'objet d'importants travaux de mise en valeur. On y a décelé neuf

lentilles aurifères. Si la teneur est estimée entre 0.10 et 0.20 once à la tonne, le tonnage ne peut encore être déterminé, tellement la minéralisation est erratique.

La Goldex a mené un puits d'accès au coeur de cette deuxième zone, de façon à tenter de déterminer une certaine continuité en profondeur. Une estimation du tonnage et de la teneur réels de cette zone pourront alors être effectués. Convaincue de la possibilité d'une mine en production rentable, malgré l'incertitude qui subsiste quant aux réserves exactes de cette deuxième zone, la direction de la Goldex prépare le sous-sol à une première exploitation au rythme de 400 tonnes par jour. Le minerai sera expédié au concentrateur de la Malartic Gold Fields.

"La mine est prête, il ne nous reste plus qu'à installer un système de ventilation", expliquait récemment le président Paul Penna. Du même coup, il affirmait que les expéditions vers le concentrateur de la Malartic devraient débuter vers la fin d'octobre. La Goldex entend même procéder à la construction de ses propres installations de traitement du minerai, que justifient à elles seules les réserves de la première zone.

Transigées sur la bourse de Montréal, les actions de la Goldex ont touché leur sommet historique en début d'année, en se vendant \$8. Tout récemment, à l'occasion de la chute des aurifères sur Toronto, le titre a chuté jusqu'à \$2.40.

QUEBEC STURGEON RIVER a choisi d'y mettre le paquet pour entrer en production. Récemment, d'importants

investisseurs européens, dont l'American Express International Banking Corp., la Banque de Paris et des Pays-Bas et l'United Overseas Bank, ont acheté quelque 285,000 actions de la compagnie à \$5.50 et ont pris sous option 147,000 autres actions à \$6. Ces argentés serviront à la mise en production du gisement de la compagnie à Bachelor Lake, dans la région de Chibougamau.

Le gisement contient près de 950,000 tonnes de minerai d'une teneur de 0.217 once d'or la tonne. Des tests métallurgiques sont actuellement en cours afin de déterminer le taux de recouvrement du minerai. On estime à quelque \$3.5 millions les sommes qui auront été nécessaires à l'éventuelle mise en production de la mine. La date de cette

mise en production devrait d'ailleurs être connue au début de 1975.

Afin de financer le projet, la presque totalité du capital-actions de la compagnie a du être émise. Ainsi, près de 5 millions d'actions de la Québec Sturgeon River sont en circulation. Après avoir touché un haut de \$10.25 cette année, elles ne se transigeaient plus cette semaine qu'entre \$5 et \$6. La compagnie possède aussi une autre propriété aurifère près de Timmins, en Ontario.

L'histoire de la Chibex est plus mouvementée. Les claims de la compagnie, aussi situés près de Chibougamau, ont abrité un ancien producteur. Le gisement est cependant demeuré impressionnant: 1,200,000 tonnes de minerai à

une teneur de 0.229 once d'or à la tonne et 0.50% de cuivre. Plus de 4,300,000 actions d'un capital-actions de 7.5 millions de parts, sont en circulation.

Depuis un an et demi, la compagnie a dû émettre pour \$4 millions d'obligations à un taux variant de 9% à 10% afin de financer la remise en production de l'ancienne mine. Des garanties (warrants) pour acheter à \$2.50 et \$3.00 des actions ont dû aussi être consenties lors de l'émission de certaines obligations.

Le problème majeur était celui de l'assèchement de l'ancien puit et des galeries déjà en place. On ne sait s'il a été résolu, mais la production qui devait commencer en septembre, n'a pas encore débuté. La Chibex a construit les installations de traitement du minerai sur les lieux mêmes du gisement. Les actions de la Chibex, inscrites sur la Bourse de Montréal, ont touché cette année un haut de \$3.10. Elles se vendaient récemment entre \$0.90 et \$1.00. Leur bas historique se situe à \$0.81, en 1972. Sur les 4,300,000 actions émises, la Conservative Capital de Nassau, société de gestion dont est co-proprétaire le président de la Chibex, Richard Pittsell, en détient 2 millions.

Des quatre futures mines, c'est le gisement de la KIÉNA GOLD MINES qui est le plus impressionnant. Des forages effectués au début des années '60 ont mis à jour quelque 2.7 millions de tonnes de minerai à une teneur de 0.23 once d'or à la tonne. Paradoxalement, c'est de la Kiéna dont on entend le moins parler. "La compagnie attend une stabilisation du prix de l'or", affirment ses direc-

teurs, avant d'entrer en production..."

Le gisement de la Kiéna comme celui de la Goldex est situé dans le canton de Dubuisson, non loin de Malartic. On le divise en deux zones. Une première au-dessus du niveau des 900 pieds qui contiendrait 1,542,000 tonnes à une teneur de 0.256 once d'or à la tonne. Et une deuxième, sous le niveau des 900 pieds, qui recèlerait 1,225,000 tonnes à une teneur de 0.203 once d'or à la tonne. Des puits ont été descendus aux niveaux des 325, 430 et 1,324 pieds de profondeur. Au total 15 galeries sillonnent le gisement.

La Kiéna est une filiale à 66% de la Falconbridge Copper. Voilà sans doute pourquoi la

mise en production ne sera pas prochaine, malgré l'excellence du gisement et sa mise en valeur. La Falconbridge Copper, qui a plusieurs mines en opération, préfère attendre un prix de l'or plus élevé avant de se mettre en production.

Sur un capital-actions de 5 millions d'actions ordinaires, près de 2.5 millions sont émises. Au début de l'année, les actions se transigèrent sur le parquet de Montréal jusqu'à \$8.25. Récemment, le marché ne coûtait plus que \$2.20-\$2.50.

Dans cette course à quatre, la GOLDEX semble avoir pris une avance si sérieuse que les paris deviennent trop faciles à prendre. Mais qui suivra, QUEBEC STURGEON RIVER ou CHIBEX?

## Kerr Addison: un gisement au Yukon

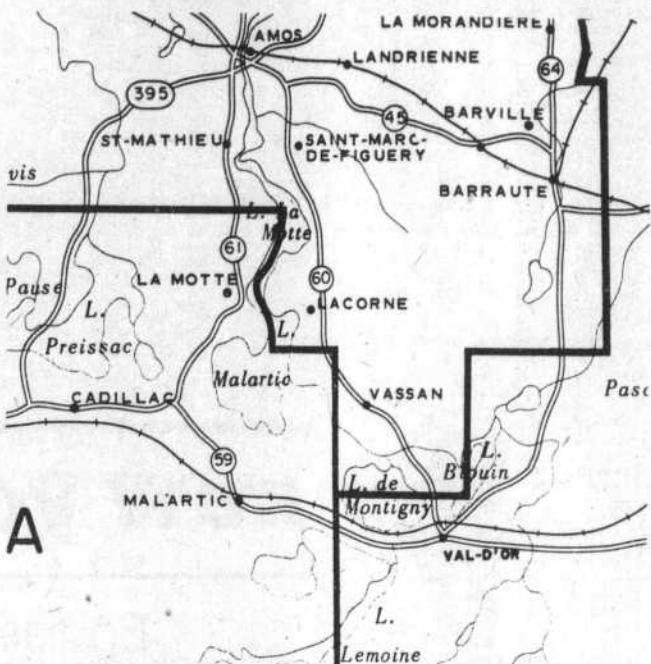
Le programme conjoint d'exploration Aex Minerals-Keer Addison, sur un gîte de plomb-zinc-argent, à Vangorda Creek au Yukon, a encore fait mouche. La compagnie vient de rendre publics 6 nouveaux trous de forage, dont deux sont particulièrement intéressants. Tellement, qu'il semble de plus en plus certain que la découverte constitue un gisement de taille.

Le forage A-23 a touché quatre zones minéralisées. L'une, de 256 à 462 pieds de profondeur, a révélé d'impressionnantes teneurs sur 206 pieds de long: 3.92% de plomb, 7.64% de

zinc et 1.80 once d'argent à la tonne. Une autre section, longue seulement de 7 pieds, de 772.5 à 779.5 pieds de profondeur, a révélé des teneurs similaires: 4.80% de plomb, 6.48% de zinc et 1.76 once d'argent à la tonne. La Keer Addison, qui dirige les travaux sur le terrain, a aussi fait savoir que le forage avait entrecoupé deux autres sections minéralisées, l'une de 116 pieds de longueur et l'autre, de 24.5 pieds.

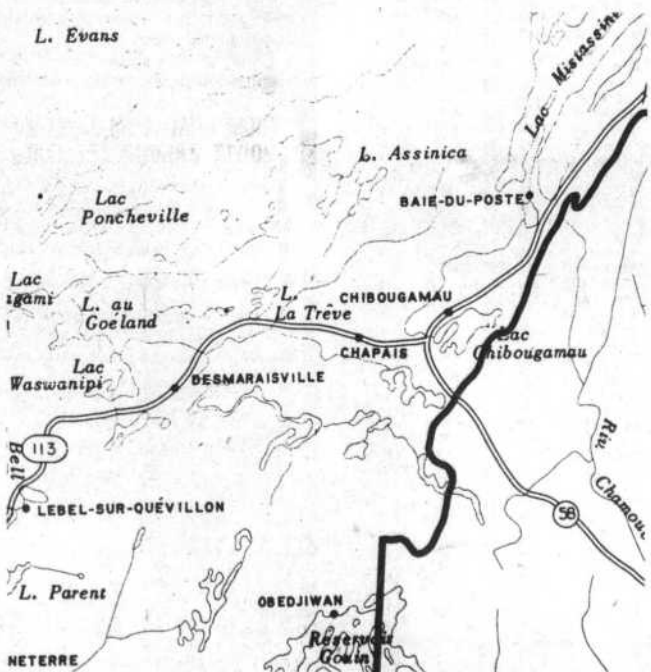
C'est le forage A-24 qui apparaît le plus typique de la stratification du gisement de Vangorda Creek.

## Goldex ou Kiéna?



C'est dans le canton de Dubuisson, entre Val d'Or et Malartic, que les mines Goldex et Kiéna possèdent leur gisement.

## Quebec Sturgeon ou Chibex?



Alors que la Québec Sturgeon River a son gisement près de Desmaraisville, dans le canton de Lessueur, le gisement de la Chibex s'étale sur quatre cantons, au sud de Chibougamau.

## Silver Stack: de nouveaux résultats

La Soquem publie de nouveaux résultats de forage en provenance de sa propriété aurifère du canton de Bousquet, non loin de la ville de Cadillac, qu'elle met en valeur conjointement (49%-50%) avec la Silver Stack. Ceux-ci tendent à prouver que la minéralisation du gisement est continue, permettant ainsi d'espérer un tonnage encore plus substantiel pour le gisement qui se divise en deux zones.

Sur la zone numéro 1 du gisement, où l'on estime les réserves à 300,000 tonnes de minerai à une teneur de 0.21 once d'or à

la tonne, les forages 26, 27 et 29 ont été effectués. Le forage 26 révèle 15 pieds à 0.14 once d'or à la tonne, entre 705 et 720 pieds de profondeur. Le forage 27 ramène aussi 15 pieds de minéralisation à 0.145 once d'or à la tonne, entre 710 et 725 pieds. Le forage 29 montre 50 pieds à 0.21 once d'or à la tonne, entre 345 et 395 pieds de profondeur.

Sur la zone 2, dont on estime les réserves à 1 million de tonnes de minerai à une teneur de 0.20 once à la tonne, les résultats de sept forages plus serrés, visant à augmenter le tonnage, ont été rendu public.

## Cours des métaux

### Les prix des producteurs

**CUIVRE:** Au Canada, le fil électrolytique, 79.5 cents la livre (depuis le 18 sept. 1974). Noranda aux États-Unis, 80.5 cents la livre (depuis le 18 sept. 1974). Aux États-Unis, la cathode, 79 cents la livre; le fil, 79.6-81 cents.

**PLOMB:** Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux États-Unis, 24.5 cents (depuis le 8 avril 1974).

**ZINC:** Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents. Aux États-Unis, 38.5 cents la livre. À l'extérieur du continent, 360 livres la tonne métrique.

**NICKEL:** La cathode électrolytique Inco, \$US 1.85 la livre f.o.b. (depuis le 28 juin 1974); Falconbridge, \$US 1.85 la livre f.o.b. Sherritt Gordon, briquette et poudre, \$US 1.85 la livre f.o.b.

**TUNGSTEN:** Sur Londres, \$101.75-\$105.50 la tonne.

**PLATINE:** \$US 190-200 l'once.

**MOLYBDÈNE:** American Metals Climax, 86-95% MoS<sub>2</sub>, \$US 2.30 la livre.

**MAGNÉSIE:** Aux États-Unis, f.o.b. à Freeport, lingot à 99.8%, 75 cents la livre (depuis le 1er août 1974).

**COBALT:** Poudre, Sherritt Gordon, \$US 4 la livre (depuis le 15 juillet 1974); électrolysé, Falconbridge, \$US 3.75 la livre.

**CADMIUM:** Cominco, 99.8%, \$4.25 la livre (depuis le 10 mai 1974).

**BRISMUTH:** Cominco, 99.8%, \$12 la livre (depuis le 18 juil. 1974).

**FER:** Hanna Mining, livré aux ports du Lac Érié, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en \$US, en date du 16 août 1974, \$16.00. Boulettes, vendues au pied, \$40.619.

## Les marchés internationaux

**CUIVRE:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 618¢ - 620¢ la tonne. Sur le marché de New York, au marché à terme, oct. 62.40 cents la livre, déc. 63.10, jan. 63.80, mars 65.60, mai 66.60, juillet 67.60.

**ETAIN:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3,700¢ - 3,740¢ la tonne; à terme, 3,340¢ - 3,350¢.

**PLOMB:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 230¢ - 231¢.

**ZINC:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 373 - 374¢; à terme, 375¢ - 376¢.

**OR:** Prix en dollars US, à Londres, en hausse de \$12.25 pour la semaine, de \$144.75

à \$157.00. Fermetures: à Paris \$157.88; à Frankfurt \$154.00; à Zurich \$156.25; à Hong-Kong \$151.16; à Beyrouth \$4.978 le kilo.

A Winnipeg, Prix en dollars US. Fermetures. Contrats de 400 onces: oct. \$156.70, jan. \$162.25, avril \$167.75, juillet \$173.10, oct. \$178.50. Contrats de 100 onces: nov. \$158.70, fév. \$164.70, mai \$170.10, août \$175.40, nov. \$179.50.

**ARGENT:** Au Canada, selon Handy & Harman, \$4.71 l'once troy, à la fermeture. A New York le marché à terme en hausse. Oc. \$486.00, déc. \$493.00, jan. \$496.50. 7,263 contrats ont été transigés.

## LES MINES GOLD HAWK

Notre compagnie possède deux propriétés aurifères au Québec. Toutes deux en Abitibi.

**DASSERAT:** 1,120,000 tonnes d'or à une teneur de 0.28 once à la tonne. Il s'agit d'une propriété qui fut autrefois en production. Un puits et deux galeries d'exploitation sont déjà en place.

**CADILLAC:** Quelques 700,000 tonnes d'or à une teneur de 0.16 once à la tonne. Les infrastructures y comptent déjà un puits d'exploitation et des galeries couvrant quelque milles.

Siège social: 130, Brunelle Beloeil-Québec 467-9321

Nos actions se transigent sur la Bourse de Montréal.

## voici UMEX

Des mineurs dynamiques avec un long passé.

**Nous explorons.** Nous sommes à la recherche de nouveaux gisements exploitables, dans toutes les régions du Canada. Nous explorons seuls, mais nous sommes aussi intéressés à le faire avec des associés canadiens. Sous forme d'entreprise en participation conjointe.

**Nous développons.** En ce moment, nous développons notre gisement cuivre-nickel du district de Pickle Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario.

Si vous avez une propriété prometteuse, nous pouvons en faire autant pour vous. Nous savons que la qualité de la recherche et du financement décide de la réussite de la mise en exploitation d'un gisement.

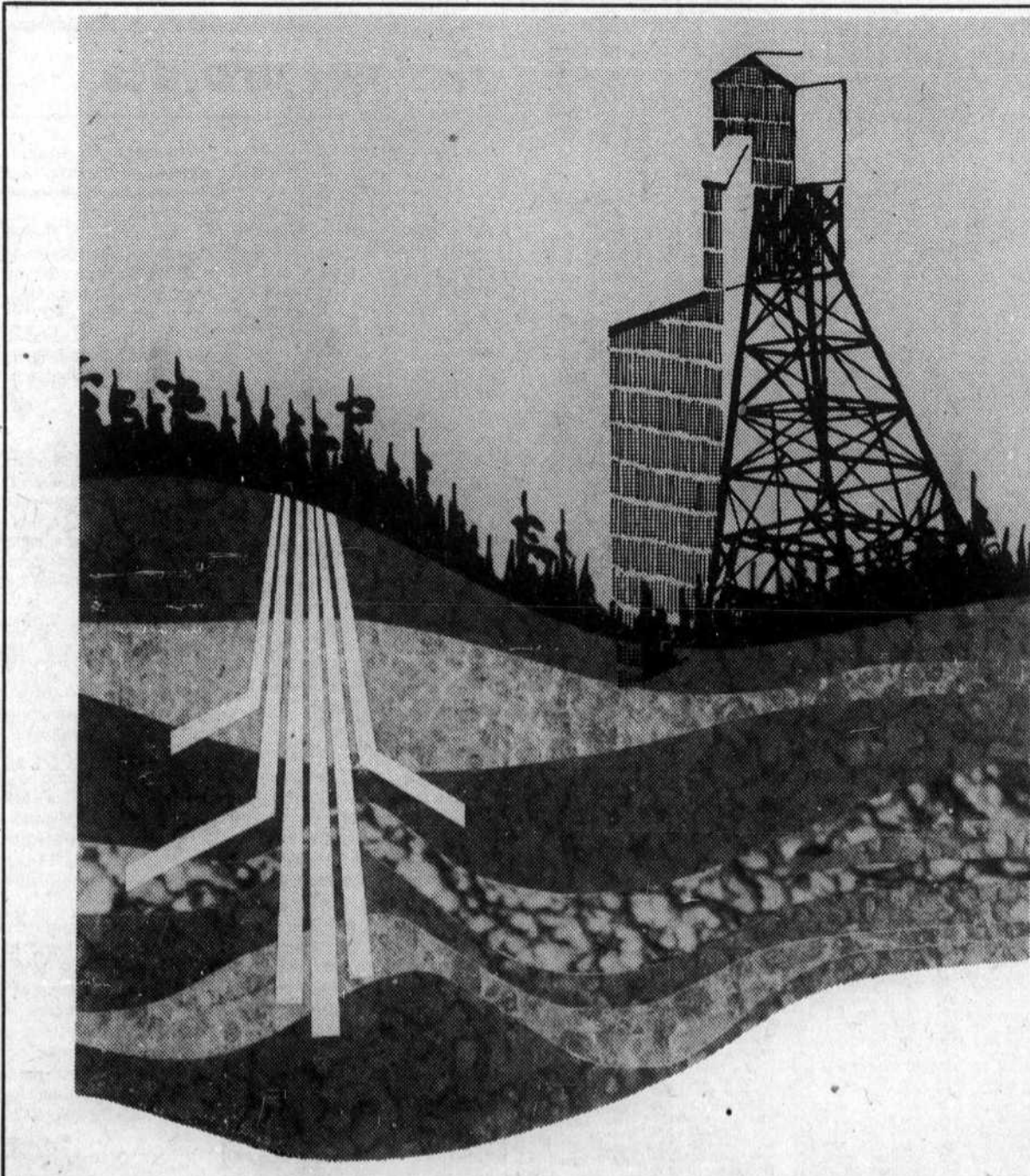
**UMEX**—explore, développe et finance. Nous œuvrons pour prendre notre place dans la collectivité minière canadienne.

## UMEX

Union Minière Explorations and Mining Corporation Limited  
Filiale de l'Union Minière, S.A. (Belgique)

### Cinq bureaux au Canada

1511 — 1, place Ville-Marie Montréal (514) 866-2461  
1935, rue Leslie Toronto (416) 445-8832  
200 — 4299, Canada Way Burnaby, C.B. (604) 437-9491  
1068, 7e rue Val d'Or, Qué. (819) 824-2994  
P.O. Box 174 Bathurst, N.B. (506) 546-5243



toronto

Chute des cours

La Bourse de Toronto a perdu hier presque tout le terrain qu'elle avait gagné la veille. Et le vendredi est resté faible.

Les industries reculent de 1.02 et tombent à 151.67. Elles avaient gagné 1.46 mercredi et c'était alors leur premier progrès depuis une semaine.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 204 contre 133 alors que 207 valeurs demeurent inchangées.

La partie de hockey Canada-Russie est représentée sur des écrans de télévision à la Bourse de Toronto, ce qui n'est pas de nature à activer les transactions sur ce marché.

Le virement a été de 1.1 millions d'actions d'une valeur totale de \$8.29 millions, contre 1.49 million d'actions d'une valeur totale de \$8.29 millions mercredi.

Northern Electric annonce qu'elle retire l'offre qu'elle a faite d'acheter à \$12 l'action les actions de Dittaphone Corp. — qu'elle a retiré, parce que la direction de Dittaphone s'y oppose. L'action de Northern Electric monte de 1-4 et atteint \$20-1/2, Bell Canada, qui possède environ 90 p.c. de Northern Electric, recule de 5-8 et tombe à \$41-3/8.

Guaranty Trust recule de 45 cents et tombe à \$4-30, le dividende trimestriel qu'elle paye habituellement le 15 octobre, elle ne le payera pas cette année.

Noranda a reculé de 1 et tombe à \$28-1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and Northern Electric.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and Northern Electric.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and Northern Electric.

Montréal

Faible activité

Les prix ont fléchi et l'activité a été faible hier à la Bourse de Montréal. Le virement se situe à 337,100 actions, contre 459,100 actions la veille.

Tous les secteurs reculent. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 78 contre 61 alors que 40 valeurs demeurent inchangées.

Royal Alpacif recule de 1/2, contre 5,000 actions ont été négociées, a été le titre le plus actif et sa cote baisse de deux cents et tombe à 76 cents.

Canadian Pacific Ltd. ont 23,500 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote baisse de 1-8 et tombe à \$12.

Ailleurs, parmi les perdants on trouve Cominco à \$23, un recul de 1, Bell Canada à \$41-3/8, de 1-2, Stelco à \$23-7/8, de 1-2, Walker A à \$35-3/4, de 1-2, Canadian Javelin à \$7-1/2, de 3-8, Abitibi Paper à \$9, de 1-4, la Banque de Commerce à \$21-3/4, de 1-4, IU International à \$9-1/8, de 1-4, Sony Corp. à \$5-1/4, de 1-4, la Banque de Montréal à \$12-3/8, de 1-8 et International Nickel A à \$22-1/8, de 1-8.

Parmi les gagnants on trouve Trans Canada PipeLines Ltd. à \$8-1/2, un gain de 1, MacMillan Bloedel à \$21-1/2, un gain de 1-4, Massey Ferguson à \$12-5/8, un gain de 1-4 et Dominion Textile à \$8, un gain de 1-8.

Dans le secteur de la spéculation, Quebec Explorers monte de deux cents et atteint 65 cents dans un virement de 8,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and Northern Electric.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and Northern Electric.

Indices de Montréal

Table of market indices for Montreal including Industriels, Serv. pub., Banques, Comb., and Papiers.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and Northern Electric.

Bourse américaine

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and Northern Electric.

Indices de New York

Table of market indices for New York including Industriels, Serv. pub., Banques, Comb., and Papiers.

faits et projets

Marine Industries investissent en se portant acquéreur d'une importante entreprise ouest-allemande établie à Hanovre.

TROIS-RIVIERES (PC) — M. Louis Rochette a annoncé, mardi, que Marine Industries venait de se voir confier, par l'armateur grec Karageorgis, la construction de six cargos de 17,000 tonnes.

Avec ce contrat, a souligné le vice-président exécutif de la compagnie, Marine Industries a 27 bateaux en chantier, qui doivent être livrés d'ici 1979. Le total des contrats s'élève à \$400 millions.

Le groupe Massey-Ferguson Ltd. de Toronto, dont les intérêts sont répartis dans l'industrie manufacturière à travers le monde, y est allé d'un tour in-

vestissement en se portant acquéreur d'une importante entreprise ouest-allemande établie à Hanovre.

L'entreprise, la Hanomag, filiale du groupe Rheinthal, produit de l'équipement de construction. La transaction implique une somme de 120 millions de marks ouest-allemands ou \$46 millions, somme qui pourra varier selon l'inventaire.

Domtar Packaging dit qu'elle va dépenser \$2 millions pour accroître de 40 p.c. sa production à son usine de Calgary.

Il s'agit de nouvelles installations dont l'aménagement devra être terminé au début de l'année prochaine.

dividendes

Amerada Hess Corp., priv. à \$3.50, 87-1/2 cents, le 31 oct. aux actionnaires inscrits le 14 oct. Fonds US.

Combined Insurance Co. of America, 13 cents, hausse de cinq cents, le 20 nov. aux actionnaires inscrits le 30 oct. Fonds US.

Hand Chemical Industries, cinq cents, priv., cinq cents, et un supplément de cinq cents pour l'action participante, le 1er nov. aux actionnaires inscrits le 8 oct.

obligations

Les prix ont monté et l'activité a été faible jeudi sur le marché canadien des obligations.

Le court terme gagne 10 cents, le moyen et le long terme gagnent environ trois huitièmes de point, les obligations provinciales, un quart de point et les obligations des sociétés, un quart de point également.

Les bons du trésor de trois mois se sont négociés à 8.91 p.c. et ceux de six mois, à 8.89 p.c.

Les prêts au jour le jour ont été négociés à neuf pour cent.

Table of government and municipal bond yields.

Table of industrial bond yields.

Table of provincial bond yields.

Table of service public bond yields.

indices de toronto

Table of market indices for Toronto including Industriels, Aurières, Métaux, and Pétroles.

Changement —1.01, +1.13, -0.19, -0.56. Clôture —151.67, 164.56, 64.56, 124.13.

Semaine dern. 156.19, 342.94, 66.00, 134.33. Mois dernier 162.33, 468.44, 68.14, 138.23.

1974 haut 228.78, 622.04, 109.23, 274.81. 1974 bas 150.58, 284.96, 62.06, 121.61.

FONDS F-I-C INC.

Table of F-I-C Inc. fund performance.

indices de toronto

Table of market indices for Toronto including Industriels, Aurières, Métaux, and Pétroles.

Changement —1.01, +1.13, -0.19, -0.56. Clôture —151.67, 164.56, 64.56, 124.13.

Semaine dern. 156.19, 342.94, 66.00, 134.33. Mois dernier 162.33, 468.44, 68.14, 138.23.

1974 haut 228.78, 622.04, 109.23, 274.81. 1974 bas 150.58, 284.96, 62.06, 121.61.

les devises

Table of exchange rates for various currencies.

indices de toronto

Table of market indices for Toronto including Industriels, Aurières, Métaux, and Pétroles.

Changement —1.01, +1.13, -0.19, -0.56. Clôture —151.67, 164.56, 64.56, 124.13.

Semaine dern. 156.19, 342.94, 66.00, 134.33. Mois dernier 162.33, 468.44, 68.14, 138.23.

1974 haut 228.78, 622.04, 109.23, 274.81. 1974 bas 150.58, 284.96, 62.06, 121.61.

FONDS F-I-C INC.

Table of F-I-C Inc. fund performance.

indices de toronto

Table of market indices for Toronto including Industriels, Aurières, Métaux, and Pétroles.

Changement —1.01, +1.13, -0.19, -0.56. Clôture —151.67, 164.56, 64.56, 124.13.

Semaine dern. 156.19, 342.94, 66.00, 134.33. Mois dernier 162.33, 468.44, 68.14, 138.23.

1974 haut 228.78, 622.04, 109.23, 274.81. 1974 bas 150.58, 284.96, 62.06, 121.61.

les devises

Table of exchange rates for various currencies.

indices de toronto

Table of market indices for Toronto including Industriels, Aurières, Métaux, and Pétroles.

Changement —1.01, +1.13, -0.19, -0.56. Clôture —151.67, 164.56, 64.56, 124.13.

Semaine dern. 156.19, 342.94, 66.00, 134.33. Mois dernier 162.33, 468.44, 68.14, 138.23.

1974 haut 228.78, 622.04, 109.23, 274.81. 1974 bas 150.58, 284.96, 62.06, 121.61.

FONDS F-I-C INC.

Table of F-I-C Inc. fund performance.

indices de toronto

Table of market indices for Toronto including Industriels, Aurières, Métaux, and Pétroles.

Changement —1.01, +1.13, -0.19, -0.56. Clôture —151.67, 164.56, 64.56, 124.13.

Semaine dern. 156.19, 342.94, 66.00, 134.33. Mois dernier 162.33, 468.44, 68.14, 138.23.

1974 haut 228.78, 622.04, 109.23, 274.81. 1974 bas 150.58, 284.96, 62.06, 121.61.

les devises

Table of exchange rates for various currencies.

Montréal, le 4 octobre 1974.

# Deux Suédois se partagent le prix Nobel de littérature

STOCKHOLM (d'après l'AFP) — Pour la première fois depuis près d'un quart de siècle, le Prix Nobel de littérature est attribué cette année à deux écrivains suédois. Le dernier Suédois à se voir décerner cet honneur fut l'écrivain Paer Lagerqvist, en 1951. Il semble que l'Académie de Stockholm, qui décerne le prix chaque année, ait décidé d'honorer en 1974 deux de ses membres à cause de la venue probable en Suède de Soljenitsyne qui n'avait pu assister à la remise du prix qui lui avait été décerné en 1970. Cette venue de Soljenitsyne, maintenant réfugié en Occident, risque fort de reléguer au second plan les lauréats de 1974. Or, selon les commentateurs de Stockholm, il est plus facile à deux académiciens suédois de jouer, dans les circonstances, un rôle éfaccé. Il aurait été difficile pour l'Académie de Stockholm d'imposer ce rôle ingrat à un écrivain étranger.



Eyvind Johnson (à gauche) et Harry Martinson se voient attribuer cette année le Prix Nobel de littérature. Agés respectivement de 74 et 70 ans, Johnson et Martinson sont des écrivains fort populaires en Suède mais demeurent encore inconnus dans les autres pays. C'est la cinquième fois depuis le début du siècle que le Prix Nobel de littérature est décerné à des Suédois.

part des commentateurs littéraires suédois paraissent pour une fois d'accord pour admettre que cette année le choix de l'Académie est "satisfaisant": Eyvind Johnson et Harry Martinson, tous deux "écrivains prolétaires", autodidactes, "engagés", sont bien connus de tous les Suédois, puisque certaines de leurs oeuvres sont depuis longtemps inscrites aux programmes de littérature des écoles, tandis que d'autres ont fait l'objet d'adaptations cinématographiques qui ont été fort appréciées.

Un écrivain suédois, M. Sven Delblanc, a critiqué vigoureusement l'attribution de ce prix Nobel de littérature.

"Ce sont deux écrivains éminents, et pourtant l'Académie a pris une décision regrettable, sinon catastrophique", écrit M. Delblanc dans le quotidien du soir Expressen.

"Il est en soi regrettable qu'une institution constituant le jury d'un prix l'attribue à ses propres membres. Une condition évidente pour qu'elle le fasse néanmoins sera qu'une vaste opinion internationale appuie une telle candidature. Ce qui fut jadis le cas pour Strindberg", écrit M. Delblanc — sans pour autant rappeler que Strindberg n'a jamais eu le prix Nobel.

"Martinson et Johnson sont des écrivains importants, mais il n'existe aucun soutien international en leur faveur.

avance d'au moins deux semaines sur la date habituelle de l'attribution.

Depuis longtemps déjà, Eyvind Johnson et Harry Martinson étaient considérés en Suède comme "nobélisables", mais ils avaient contre eux deux handicaps: d'être Suédois et d'être membres de l'Académie, qui constitue le jury du prix.

Il est pratiquement certain qu'Alexandre Soljenitsyne, qui depuis son exil peut librement se déplacer en Europe, viendra en Suède le 10 décembre. Sa

présence aux traditionnelles festivités Nobel ce jour-là sera, sans aucun doute, prédominante et les lauréats du prix 1974 seront, selon toutes probabilités, relégués au second plan. L'Académie, dit-on, a voulu éviter de froisser éventuellement un lauréat étranger et elle a profité de l'occasion pour désigner les deux académiciens suédois, qui pourront, eux, accepter de jouer un rôle éfaccé aux côtés de Soljenitsyne.

Quoi qu'il en soit des motifs secrets de l'Académie, la plu-

## télévision

### CBFT

8.10	Ouvertures et horaire	c
8.15	Les Ombres	c
9.30	Les 100 tours de Centour	c
9.45	En mouvement	c
10.00	Au jardin de Pierrot	c
10.15	Clak	c
10.30	Personnalités féminines	c
11.00	Les recettes de Juliette	c
11.30	Lrs animaux chez-eux	c
12.00	Mini-Fée	c
12.30	Les Coqueluches	c
1.30	Téléjournal	c
1.35	Femme d'aujourd'hui	c
2.30	Cinéma: "L'arme à gauche" (Aventures - Fr.-Esp. It. 1965)	c
4.00	Bobino	c
4.30	Picolo	c
4.40	Pour Tous	c
5.00	"L'amour du métier"	c
6.30	Actualités 24	c
7.30	Marcus Welby, M.D.	c
8.30	Hors-série: "La légende des Strauss"	c
9.30	Docteurs "Images du Canada"	c
10.30	Téléjournal	c
10.45	Nouvelles du sport et météo	c
11.00	Appel-moi Lisé	c
11.15	Invité Joséphine Baker	c
12.00	Cinéma: "Angélique et le sultan" (Aventures - Franco-Italien 1968)	c
1.30	Ciné-nuit: "L'amour" (Comédie - Français 1968)	c
3.00	Téléjournal	c

### CFTM

7.40	Horaires-Bienvenue	c
7.45	Bonjour Montréal	c
9.15	98-24-36	c
9.30	Pour vous mesdames	c
11.00	Personnalités	c
11.30	La famille Stone	c
12.00	Les pit's bonshommes	c
12.30	Les Tannanis	c
1.30	Au jour le jour	c
2.30	Ciné-ventred: "La frontière de la peur" (Drame - Espagnol)	c
4.00	Patoville	c
4.30	Jinny	c
5.00	Patrouille du Cosmos	c
6.00	Parle, parle, jase, jase	c
7.00	Le 10 vous informe	c
7.30	En première: "Fleur de cactus" (Comédie - Américain 1969)	c
9.15	Fernand Gignac	c
9.30	Découvertes 74	c
10.00	Auto-Patrouille	c
10.30	Les nouvelles TVA	c
11.00	La couleur du temps	c
11.15	Sans pantoufles: "Fort Bravo" (Western - Américain 1953)	c
12.45	Sans pantoufles: "Les poupées d'amour" (Drame - Allemand 1959)	c

### CBMT

9.55	Standby and religious thoughts	c
10.00	Mon ami	c
10.15	Friendly Giant	c
10.30	Mr. Dressup	c
11.00	Sesame Street	c
12.00	Elwood Glover's luncheon Date	c
1.00	The Bob Newhart Show	c
1.30	Bon appétit	c

### CFCF

6.00	University of the air	c
6.30	Ed Allen	c
7.00	Canada AM	c
8.30	Romper Room	c
9.00	Yoga	c
9.30	The Community	c
10.00	Pay Cards	c
10.30	McGowan and Co	c
11.00	Definition	c
11.30	The Art of Cooking	c
12.00	The Flintstones	c
12.30	Matinée with George Balcan: "A funny thing happened on the way to the Forum" (Comédie - 1960)	c
2.30	Somerset	c
3.00	Another World	c
3.30	What's the good word	c
4.00	He knows she knows	c
4.30	The Flintstones	c
5.00	Truth or Consequences	c
5.30	It's your move	c
6.00	Pulse	c
7.00	Swiss family Robinson	c
8.30	Adam 12	c
9.00	CTV Friday Night Mystery Movie: "A Communicator"	c
11.00	The CTV National News	c
11.30	Pulse	c
12.00	Friday Night Feature Movie: "Billion dollar brain" (Drame - 1969)	c
2.00	Friday night movie: "The mad room" (Drame 1969)	c
4.00	Sign-off	c

## cinéma

### ANJOU

7.07	boul. les Galeries d'Anjou 352-9660 "Le dernier Tango à Paris" 9.30	c
"Electra gladiateur" 7.30	c	
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 388-2043 "Journal intime d'une nymphomane" 2.30, 8.20, 8.10, "Club privé" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30	c	
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 891-5311 "The sting" 7.20, 9.30	c	
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 895-4268 "California Split" 1.10, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15	c	
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmont 837-2747 "Why rock the boat" 12.50, 2.50, 4.50, 6.55, 9.05	c	
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1912 "Pleasures of a Woman" 12.00, 3.10, 6.00, 8.50, "Keep it up" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00	c	
BERRI: 1289 Berri 878-2424 "Toute une vie" 2.00, 4.30, 7.00, 9.25	c	
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Caresse à domicile" 1.25, 4.20, 7.20, 10.15	c	
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.25, 10.10 et "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30	c	
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "L'Arnaque" 1.30, 5.30, 9.25, "Sentimentalement vôtre" 12.00, 3.50, 7.55	c	
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45	c	
CINEMA 2001: 855 DeCarrie 277-5091 "The getaway" 7.00 "Meat streets" (U.I.I.) 8.30 "Duel" 12.00 P.M.	c	
CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 (Salon rouge) "La combe Lucien" 7.20, 9.50 (Salon bleu) "Diary of a Stewardess" 8.30, 9.15, "Little Miss Innocence" 7.45, 10.30	c	
CINEMA DE PARIS: 806 Ste-Catherine O. 861-2996 "Lacombe Lucien" 12.00, 2.25, 4.50, 7.20, 9.50	c	
CINEMA 7e ARR: 3180 Bélanger E. 722-0302 "John et Mary" (V.I.) 8.30, "Little Big Man" (V.I.) 9.15	c	
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7255 "To ply she's a whore" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20	c	
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210 "Le hasard et la violence" 7.20, 9.30	c	
DAUPHIN: (Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "Decameron" 7.30, 9.30, (McLaren) "Les valises" 7.30, 9.30	c	
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 523-9177 "Le peccato se déchaîne" 12.30, 3.30, 6.30, 9.35, "Allons enlevé ta robe" 2.00, 5.05, 8.05	c	
ELYSEE: 25 Milton, 842-4053 (Salle Renault) "La montagne sacrée" 7.15, 9.30 et (Salle Eisenstein) "Le retour d'Afrique" 7.15, 9.30	c	
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Fleur pas la bouche pleine" 7.30, 9.30	c	
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 285-3303 "Lacombe Lucien" 12.40, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50	c	
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "A nous quatre cardinal" 7.30, 9.30	c	

### KENT

6100	Sherbrooke O. 489-9707: "Three Musketiers" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10	c
LOWES: 854 Ste-Catherine O. 866-5851, "Longest Yard" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00	c	
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "A nous quatre cardinal" 7.30, 9.30	c	
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 355-5224 "A coup de magnum" 8.00, et "Super drogue" 6.30, 10.15	c	
MONKLAND: 5004 Monkland 494-3079 "American Graffiti" 2.30, 6.10, 9.45	c	
"Jesus Christ super star" 12.40, 4.15, 8.00	c	
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "The lords of Flatbush" 7.00, "I.F. Stone's weekly and the war game" 9.30 "Harold and Maude" 12.00 p.m.	c	
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-4991 "Dead which" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40	c	
PAPINEAU: 4515 Papineau 521-8815 "La pomme la queue et les pépins" 1.20, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	c	
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "La maison des dames" 5.20, 7.25, 9.40	c	
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4395 "A touch of class" 6.15, 9.40, "Car-nal knowledge" 8.00	c	
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 377 Dorchester O. 866-2644 "Les ordres" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	c	
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 377 Dorchester 866-2644 "Chinatown" 12.10, 2.35, 5.00, 7.25, 9.45	c	
PLAZA: 5565 St-Hubert, 274-6155 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10 et "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30	c	
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Adieu, cun sexualis" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Passion seekers" 1.30, 4.15, 7.00, 9.50	c	
SAINTE-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4311 "La petite Autrice l'enfant martyre" 2.40, 6.20, 10.00, "Mama Dolores" 1.00, 4.35, 8.15	c	
SEVILLE: 2155 Ste-Victoria E. 932-1139 "Panorama blue" 1.00, 2.25, 3.50, 5.15, 6.40, 8.10, 9.35	c	
SNOWDON: 5225 DeCarrie 482-1322 "Kazakhstan" 1.10, 3.05, 7.00, 9.00	c	
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Up town Saturday Night" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20	c	
VENDOMME: Place Victoria 868-1451 "The best of the second New York erotic film festival" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35	c	
VERDUN: 3141 Wellington 749-2092 "La maison des dames" 8.00, "Sans mobile apparent" 6.20, 9.45	c	
VERSAILLER: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E. 522-4020 "La pomme, la queue et les pépins" 7.30, 9.30	c	
VERSAILLER: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E. 522-4020 "Un silencieux au bout du canon" 8.00, "La ceinture noire" 6.25, 9.50	c	
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmont 931-2477 "That's entertainment" 2.00, 4.40, 6.45, 9.10	c	
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The destructors" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.25	c	
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis, 844-8739 "La bataille pour notre Ukraine soviétique" (Y. Soljenitsyne URSS 1943) 7.30, "La victoire en Ukraine" (Dovlenko - URSS 1945) 9.30	c	
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 455 de Maisonneuve, 878-4369, Relache.	c	

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

**Aline Desjardins**  
Pour la neuvième saison consécutive, elle anime avec tout le charme, la féminité et la compétence qu'on lui connaît **Femme d'aujourd'hui** du lundi au vendredi de 13h35 à 14h30.

**Bernard Derome**  
En plus de participer à de grands reportages comme les élections en France, les élections fédérales et provinciales, il anime **Le Téléjournal** du lundi au vendredi de 22h30 à 23h00.



**Wilfrid Lemoine**  
Il adore son métier d'interviewer. Il a prouvé des centaines de fois aux émissions d'information. Il anime avec brio **Actualités 24** du lundi au vendredi de 18h30 à 19h30.

**Pierre Nadeau**  
Grand reporter, il va aux quatre coins du monde. Il connaît à fond ses sujets et anime **Le 60** le mardi de 21h30 à 22h30.

A la télévision de Radio-Canada

## Hors série

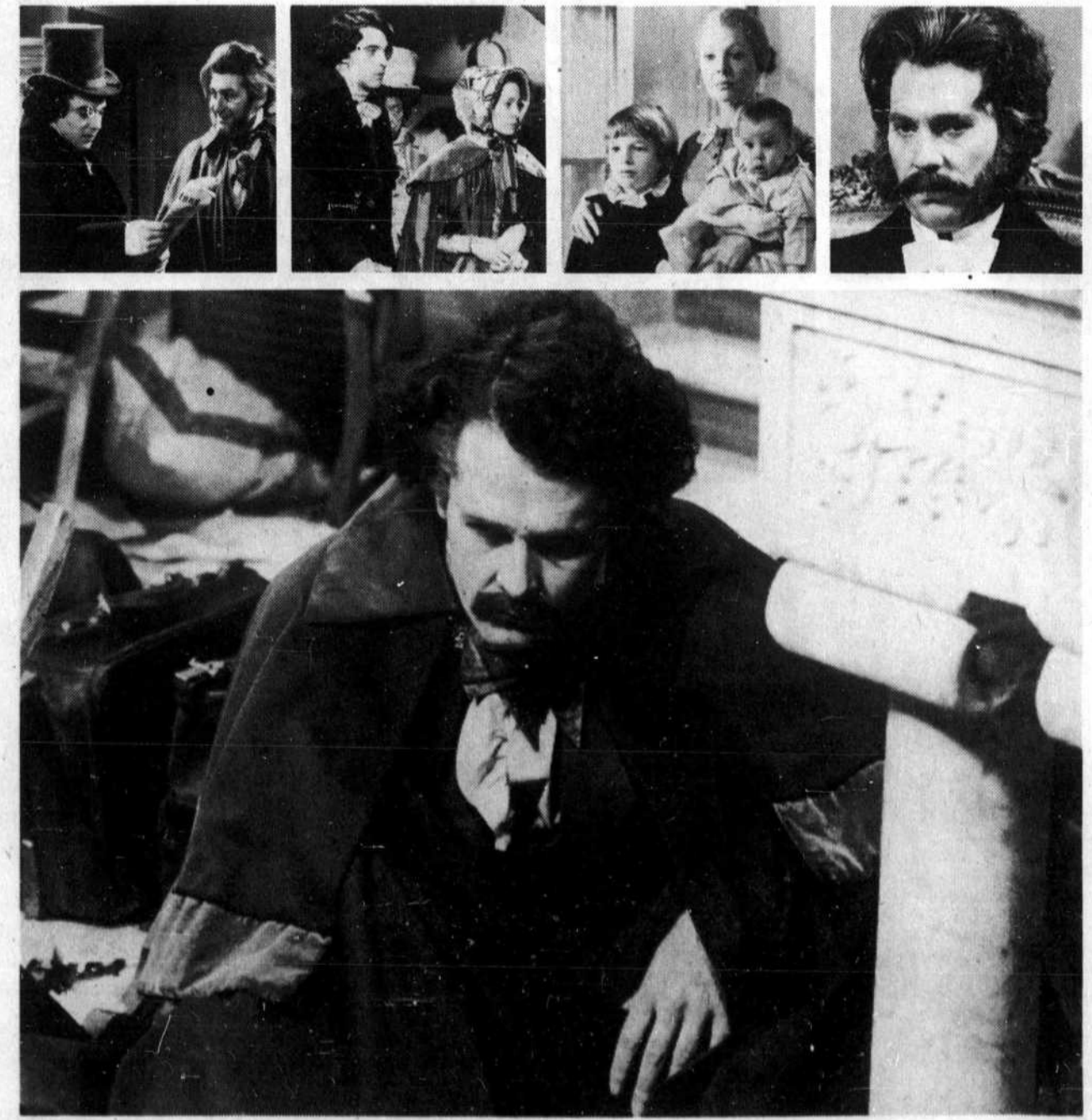
## La Légende des Strauss

Feuilleton en huit épisodes qui relate la vie tumultueuse des Strauss entre 1824 et 1899. Durant cette période, cette famille viennoise compte parmi ses membres quatre musiciens de talent: Johann, le père, Johann, son premier fils, Joseph et Edouard.

La vie des Strauss est intimement liée à la musique, mais leur existence mouvementée est émaillée d'une succession d'aventures amoureuses qui influencèrent profondément leur création artistique.

## Le vendredi à 20h30

En vedette: Eric Woofe, Stuart Wilson, Anne Stallybrass, Barbara Ferris, Nikolas Simmonds, Tony Anholt et Margaret Whiting. L'Orchestre symphonique de Londres est dirigé par Cyril Ornadel. Production britannique.



A la télévision de Radio-Canada

Priorité aux auteurs québécois

Un prix Jacques Hébert aux Ed. du Jour

par Jacques Thériault

Les nouveaux propriétaires des éditions du Jour ont annoncé hier midi, de façon officielle, la création du prix littéraire Jacques Hébert. Ce prix, pourvu d'une somme forfaitaire de \$2.000, a été institué "en signe d'admiration et de reconnaissance pour l'oeuvre accomplie par le fondateur de cette importante maison d'édition", notent ses promoteurs.

Ce prix Jacques Hébert sera décerné annuellement aux jeunes romanciers débutants ayant au plus vingt-cinq ans; il faudra également qu'il s'agisse d'un premier roman, que le candidat soit d'expression française et citoyen canadien — ou du moins immigrant reçu.

Initiative intéressante à mentionner: le jury de ce prix sera constitué par "une assemblée" de romanciers de l'écurie des éditions du Jour.

C'est en présence de Jacques

Hébert que les règlements de ce prix ont été révélés. Ce dernier, tout de même assez ému, a profité de l'occasion pour insister sur le fait qu'une "partie de son coeur" resterait liée à cette maison d'édition, puis qu'il faisait confiance aux nouveaux propriétaires dont l'intégrité ne pouvait être remise en question. Et d'ajouter: "Ils étaient déjà, d'ailleurs, des habitués et des amis du Jour."

M. Claude Choquette, nouveau directeur général du Jour, a avoué pour sa part que son poste constituait un véritable défi, "un défi qu'on ne relève pas impunément".

Et de préciser M. Choquette: "Assumer en quelque sorte la succession de Jacques Hébert ne se fait pas sans appréhension. Mais, comme le disait Jacques en parlant de son métier d'éditeur, "c'est un métier qui fascine les êtres curieux qui ai-

ment jouer, risquer, participer pleinement à la vie de la société dans laquelle ils vivent". Alors, fort de cet idéal que je fais mien, j'en profite pour préciser la politique qu'entend pratiquer la nouvelle équipe du Jour — politique qui est de ne pas changer de politique, de respecter l'oeuvre accomplie et de s'en servir pour atteindre de nouveaux sommets".

A ce chapitre, M. Choquette a confirmé l'intention des nouveaux propriétaires de porter une attention toute particulière à la négociation des droits connexes des oeuvres publiées au Jour, dans le cadre de foires internationales du livre. Dans le domaine de la coédition, le Jour compte également mettre l'accent sur la production locale plutôt que sur l'importation pure et simple.

Pour sa part, M. Raymond Vézina occupera le poste de di-

recteur littéraire, comme l'avait déjà annoncé LE DEVOIR la semaine dernière, à l'occasion d'une entrevue dans laquelle il avait également fait part de son intention de respecter la philosophie et les politiques définies par ses prédécesseurs.

"Premièrement, a-t-il dit, il y a toujours eu dans cette maison un accueil chaleureux à tous les manuscrits proposés par des auteurs québécois. On ne peut se permettre d'éditer de livres au Québec sans accorder pleine priorité à nos auteurs. Mais, il ne faut pas pour autant rejeter, par un étroit chauvinisme, oeuvres intéressantes qui peuvent nous parvenir d'autres parties du Canada ou de la francophonie; ainsi en est-il des traductions d'oeuvres en langues étrangères susceptibles d'avoir un écho ou une résonance dans notre milieu. Il y a un fort déséquilibre à conserver en faveur des nôtres toutefois."

La variété des publications sera maintenue au Jour, donc, et cela signifie, en termes concrets de dire encore M. Vézina, "que nous maintenons les collections existantes, que nous continuerons à publier les auteurs qui ont bâti cette maison et lui ont conféré sa personnalité". Et d'insister: "Nous poursuivrons la politique de publier et lancer de nouveaux auteurs."

En plus du prix Jacques Hébert (cette saison, les manuscrits devront être parvenus au Jour avant le 1er juin 1975 à midi), les nouveaux grands patrons du Jour annoncent leur ferme intention de publier l'oeuvre du gagnant du prix Marie-Claire Daveluy; ce prix, comportant un voyage en France et une somme de \$500, est décerné an-

Ça tient toujours...

Le ministère des Affaires culturelles réitère sa ferme intention de présenter avant la fin de 1974 ou au début de 1975 le projet de loi sur les prêts garantis à l'édition, mesure attendue impatiemment par les milieux de l'édition depuis plus de trois ans.

Un porte-parole du ministère dément formellement l'information publiée dans LE DEVOIR de jeudi suivant laquelle ce projet de loi aurait été remis en question et serait retiré du calendrier législatif, information diffusée sur la foi d'indications sérieuses émanant des milieux intéressés.

Pour sa part, M. Clément Saint-Germain, directeur du service des lettres aux Affaires culturelles, affirme qu'il n'a pas évoqué l'hypothèse d'une loi-cadre sur le livre dans la déclaration que LE DEVOIR lui attribuait jeudi. Il a seulement dit que l'état du projet de loi est tel que celui-ci pourrait être soumis à la reprise de la session, le 29 octobre.

Cette loi vise à garantir aux éditeurs québécois les prêts qu'ils contractent auprès des institutions financières pour les fins de développement. Leurs collègues ontariens bénéficient d'une loi analogue depuis trois ans.

Le GPR crée une école de danse

Le Groupe de la Place Royale annonce l'ouverture de sa nouvelle école de danse, le 21 octobre prochain à Montréal. L'école offrira des cours de danse moderne aux étudiants en danse de tous niveaux, soit de débutant à professionnel, et des cours de ballet. Roberta Mohler, danseuse au Groupe depuis deux ans, enseignera les claquettes.

Conscient de la nécessité de former des danseurs québécois avisés et complets, le Groupe de la Place Royale, impliqué depuis dix ans dans le monde de la danse professionnelle, met de l'avant deux idées fondamentales: d'abord amener l'étudiant en danse à découvrir en profondeur le potentiel d'expression du corps par le

mouvement; ensuite mettre l'étudiant en contact avec différentes techniques et différents styles de danse. Evitant ainsi une spécialisation prématurée, l'étudiant s'avère plus en mesure d'effectuer par la suite des choix réfléchis. Les cours seront donnés tant par les danseurs de la troupe que par des professeurs invités.

À la fin de novembre, l'école mettra sur pied des ateliers dirigés par des peintres, des musiciens, des chorégraphes, des cinéastes, des spécialistes en vidéo, etc... Plusieurs artistes de passage s'y présenteront. De ces ateliers du Groupe de la Place Royale naîtront des spectacles réalisés par les nouveaux venus dans le sillage du Groupe.

Le disque américain en terre soviétique

NEW YORK (AP) — Pour la première fois, les citoyens de l'URSS seront prochainement en mesure d'acheter des enregistrements d'origine américaine. Ils auront le choix entre trois microsillons: l'un de Ray Coniff et son orchestre, le second de Miles David, enregistré à Carnegie Hall en 1961, et le ballet de "Persephone" dirigé par son auteur, Igor Stravinsky.

La CBS et la Mejdou Narod-

naya Kniga, l'organisme commercial de l'Union soviétique chargé de la vente des disques, ont conclu un accord exclusif à cet effet.

En échange, CBS pourra choisir dans le catalogue de Melodiya, seule société d'enregistrement d'URSS, et Melodiya opérera sa sélection dans le catalogue de CBS. Chaque société enverra à l'autre les compositeurs et les oeuvres qu'elle a rete-

nues, et les disques seront pressés dans le pays qui en assurera la vente.

En septembre, CBS sortira ses premiers disques provenant de Melodiya, parmi ceux-ci figurent le premier enregistrement complet de l'opéra de Prokofiev "Geurre et paix", "Casse-noisette" de Tchaikovsky, et un album de concertos de Mozart et de Haydn exécutés par le pianiste Emil Gilels.

Son des Français à guichets fermés

La nuit du "son des Français d'Amérique" qui débutera ce soir à 23h30 promet d'être un énorme succès. En tous cas, tous les billets sont vendus. Si vous n'avez pas acheté les vôtres, inutile de vous rendre demain soir au Gesù. C'est déjà archi-complet.

ACCLAMÉ PAR TOUTE LA CRITIQUE !

Un très grand film sur un très grand sujet... Le premier véritable chef-d'oeuvre du cinéma québécois.

**Robert Lévesque - Québec-Press**

Un film qui vous poigne aux tripes.

**Solange Gagnon - Photo Journal**

Touchant et bouleversant... Brault a réalisé un de nos plus captivants films.

**Fernand Patry - Gala des Artistes**

Un film bouleversant... admirablement interprété... Brault se révèle ici incontestablement un très grand cinéaste.

**Jean-Pierre Tadros - Le Jour**

Un film très important... à l'échelle de tout le Québec.

**Jocelyne Dépatie - Journal de Montréal**

"Les Ordres", le film à voir avant tout autre.

**Pierre Luc - Journal de Montréal**

... accessible à tous ceux qui aiment le bon cinéma. Un excellent film. À voir.

**Manon Peclot - Dimanche-Matin**

Un pur chef-d'oeuvre... Tout Québécois digne de ce nom se doit de voir "Les Ordres".

**Gilles Marsolais - Radio-Canada**

À voir absolument par tous ceux qui n'ont pas peur de la vérité.

**Claude Leclerc - Secret des Artistes**

Un événement capital dans l'histoire de notre cinéma.

**Claude Daignault - Le Soleil**

Le chef-d'oeuvre qu'on n'espérait plus... Les personnages de Michel Brault sont d'une authenticité hallucinante... Jean Lapointe se révèle comme un prodigieux acteur. Assurément la révélation de l'année au cinéma.

**Marc Chatelle - Le Petit Journal**

L'un des films les plus percutants du cinéma québécois.

**Lyné Bourgeois - CKAC**

Il fallait que quelqu'un ait l'audace... C'est fait.

**Claude Robert - Journal de Québec**

Avec "Les Ordres", la nouvelle saison débute en beauté.

**Luc Perreault - La Presse**

J'espère que tous les Québécois auront le courage d'aller voir ce film.

**Ghislaine et Robert - CKAC**

Claude Gauthier passe l'écran comme une balle... Il est absolument convaincant... On ne peut pas vivre au Québec en '74, à moins d'être complètement désintéressé de notre sort collectif, sans avoir vu ce film-là.

**René Homier-Roy - Bon Dimanche**

POUR TOUS

Les Films Mutuels présentent

LES ORDRES



un film de Michel Brault

produit par les Productions Prisma

Jean Lapointe  
Hélène Loiselle  
Guy Provost  
Claude Gauthier  
Louise Forestier

**Cinema**  
PLACE VILLE MARIE 856-2644

**RIVOLI**  
ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

**GREENFIELD Pk.**  
Pl. Greenfield Park 671-6129

**LAVAL**  
Centre d'Achats LAVAL 688-8200

**VERSAILLES**  
7265 Sherbrooke E. 353-7880

(LAISSEZ-PASSER NON VALABLES). PLACE VILLE MARIE & RIVOLI-1; A 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.30 P.M. LAVAL-2, GREENFIELD-2, VERSAILLES (SalonRouge), SUR SEMAINE À 7.00 & 9.00 P.M., SAMEDI & DIMANCHE À 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 & 9.00 P.M. SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.00 P.M.

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS  
**GALERIES DE GRANBY** • **BOÎTE À FILMS**  
GRANBY ST-JEAN

Lelouch rappelle sa vie, sa carrière, la réussite d'Un Homme et une Femme Un nouveau style, une nouvelle technique, un nouveau cinéma... Le point

Un feu d'artifice, un torrent, bourrés d'idées, d'événements, d'émotions et de sensations... On n'a pas le temps de s'ennuyer!  
Le Journal du Dimanche

Epoustouflant... Claude Lelouch, c'est le Victor Hugo du cinéma. Son film est prodigieux.  
France-Soir

Une technique remarquable... Marthe Keller excellente... Un assemblage habile... Le romantisme cher à Lelouch.  
Paris Match

Un film d'une sincérité absolue. Lelouch est un brillant chasseur d'images, un cinéaste sensible, un excellent conteur...  
Le Monde

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD POUR TOUS

présentent **Toute de Claude Lelouch** **Vie** C'est l'anatomie d'un coup de foudre

Je considère ce film comme mon premier vrai film



Marthe Keller  
André Dussolier  
Charles Denner  
Gilbert Bécaud  
Carla Gravina  
Charles Gérard

Musique de Francis Lai

**BERRI** 2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.25

ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

# "Femmes photographes" à la Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale inaugure une nouvelle saison de manifestations culturelles qui susciteront l'intérêt tant par leur originalité que par leur diversité. Comme ouverture, elle présente, de concert avec la revue "Ovo", du 7 octobre au 2 novembre, une exposition de photographes: "Femmes photographes". Cette exposition

comportera des oeuvres d'éminentes photographes québécoises, canadiennes, françaises et américaines. Qui n'a eu l'occasion d'admirer certaines de celles-ci: Claire Beaugrand-Champagne, Gisèle Freund, Martine Frank, Barbara Morgan, Marion Palfi, Laura Jones, Tina Modotti, Gertrude Kasebier, Dorothea Lange, pour n'en

citer que quelques unes? Mais il n'a jamais été donné de trouver réunies autant de spécialistes de cette classe et de trois pays différents. La revue "Ovo", qui fait à la même occasion un nouveau décollage, réunit dans sa livraison de ce mois une sélection de ces oeuvres d'art.

Ces images, à la manière d'un livre, révèlent une vision du monde, de la vie, de la société.

# Louis Quilico s'identifie à Falstaff "bon viveur"

Le baryton canadien Louis Quilico inaugure la saison de l'Opéra du Québec, dès le 7 octobre, en interprétant le rôle-titre de l'opéra-bouffe de Verdi, "Falstaff".

Personnage gargantuesque, Sir John Falstaff permet à son interprète de défendre un rôle nuancé et complexe, un rôle bouffon où pointe la tragédie. Cette complexité, Louis Quilico la souligne en disant: "Je m'identifie très facilement à ce Falstaff, bon viveur et franc, qui cache une sensibilité extrême sous un masque fantas-

que." Il ajoute que Falstaff n'est ni sournois, ni sophistiqué. C'est son côté franc et naïf qui rend ce personnage comique presque tragique car il est le dindon d'une farce sinon cruelle, du moins sans pitié.

Pour M. Quilico, l'opéra-bouffe "Falstaff" est un chef d'oeuvre lyrique. La musique nuancée épouse étroitement les sentiments variés des personnages. "Falstaff" n'est pas un opéra à "grands airs." La difficulté réside dans la rapidité des échanges où s'intercalent souvent des phrases entrecoupées.

# les échecs

## La variante Dragon

Léo Williams



Position après le 20e coup des blancs: 20.g5!

La défense sicilienne (1.e2-c5) fait souvent l'objet de cette chronique, vu qu'elle constitue la défense la plus active au coup initial classique 1.e2-e4. Après l'échange du pion c5 pour le pion d des blancs, les noirs obtiennent un contre-jeu sur la colonne-c et sur l'aile dame, tandis que les blancs doivent concentrer leurs forces sur l'aile roi et le centre.

Nous avons étudié à maintes reprises les formations noires impliquant une structure de pions à e6 et d6 dans la sicilienne, mais le florissement de ces systèmes est assez récent, et il est à noter qu'il a vingt ans, la continuation avec l'emploi du fou noir à g7 fut presqu'un choix unique des grands joueurs. Cette variante, surnommée le "dragon", est de nos jours entourée d'un débat théorique féroce, à cause de la présence évidente de la prétendue attaque yougoslave, dont Anatoly Karpov nous fournit un exemple lors de la 2e partie de son match contre Viktor Korchnoi, à Moscou.

Quand la variante Dragon a fait ses débuts dans les années trente, les premiers joueurs adoptaient souvent la continua-

tion avec Fe2 et 0-0. Aujourd'hui, il est reconnu que l'avance g7-g6 peut permettre aux blancs d'ébrécher la carapace du roi adverse par l'avance du pion-h. Le plan offensif devient ainsi très clair: roquer sur l'aile dame et essayer de s'infiltrer sur la colonne-h avant que le contre-jeu adverse s'exprime sur la colonne-c. De plus, un élément important de la stratégie blanche est d'affaiblir les cases noires par l'échange du Fg7, accompli par la manœuvre Fe3-Dd2-Fh6. Le coup f2-f3 aide à fortifier la case e4 et empêche le harcèlement du Fe3 par Cf6-g4. L'actif 9.Fc4 place le fou sur une diagonale puissante et rend impossible l'avance libératrice d6-d5.

Nous attachons le symbole (17) au 9e coup des blancs car il est possible que ce coup soit prématuré et le naturel 10.Fb3 était plus exact. Dans ce cas, les noirs peuvent continuer 10.Tc8 qui transposerait dans la suite du texte, mais ils ont à leur disposition 10.Da5 11.0-0 Tfc8! quand les blancs n'ont généralement qu'un avantage positionnel après 12.Rb1 Ce5 13.Fg5! (13.Cc4? 14.Fxc4 Txc4 15.Cb3 Dd8 16.e5 dxe5? 17.Fxh6 gagnant une pièce.) Par contre,

12.h4 (au lieu de 12.Rb1 est moins simple: 12.Ce5 13.h5 Cxh5 14.g4 C16 15.Fh6 Fxh6 16.Txh6 Txc3! (une offre typique) 17.bxc3 Tc8 avec une contre-initiative. Et si les blancs essaient d'éviter le sacrifice Txc3 avec un regroupement semblable à celui de la partie, soit 14.Cd2, alors il sera difficile d'avancer le pion-g à cause du Cxf3.

En somme, Korchnoi aurait dû mettre Tg4 à l'épreuve avec la réplique 10.Da5; au contraire, le plan choisi, qui vise l'échange immédiat du Ce5, enlève la pression de la case f3 et permet aux blancs le dangereux 16.Cde2. Dans la chronique du 28 juin, nous avons commenté la position survenant après le 17e coup des blancs, où il est évident que les blancs échangeront le Fg7, et ensuite le défenseur de h7 par un éventuel Cc3-d5. Il nous semblait à ce moment que le gain n'était que de la technique, et moins que les noirs ne tentent le sacrifice: 17.Fh8? 18.Fxh8 Rxf8. Par 19.Td3!, les blancs se protègent encore contre un sacrifice sur c3, et par 20.g5! ils trouvent l'avance décisive pour contrer la menace momentanée de Fd7-b5. Si 20...Ch5 alors 21.Cf4! Tg5 (21...Cxt3 22.Dxh7e6) 22.Td5 gagne d'une manière semblable au texte. Dans la partie, 21.Td5 échange la tour active et amène le cavalier à d5 avec gain de temps. Le C16 ne peut jamais bouger à cause du mat en deux. Après 22.Te8, les noirs doivent accepter la ruine de leurs pions, mais la technique de Karpov est plus sadique. Par 24.e5! les blancs offrent le piège 24...dxe5 25.Cxf6ch exf6 26.Ch5! gxh5 27.Tg1e6 Rf8 28.Dg7 mat. Dans la suite du texte, les noirs abandonnent à cause de 27...Re7 28.Cxd5ch Dxd5 29.Te1e6 gagnant une tour.

NOUVELLES: Le Championnat ouvert du Québec 1974 aura lieu du 12 au 14 octobre au pavillon Lafontaine du Collège Dawson, 1001 est Sherbrooke. La bourse totale est de \$5,000, dont 80 prix en trois catégories. D'ailleurs, une de ces sections est réservée uniquement aux débutants et joueurs sans cote. Droits d'entrée: A:\$10, B:\$8, C:\$3; étudiants: \$1. Pour plus amples renseignements, composez 744-0004.

Karpov (URSS)  
Korchnoi (URSS)  
Défense sicilienne

1.	e4	c5
2.	Cf3	d6
3.	d4	cxd4
4.	Cxd4	Cf6
5.	Cc3	g6
6.	Fe3	Fg7
7.	f3	Cc6
8.	Dd2	0-0
9.	Fc4	Fd7
10.	h4?	Tc8?
11.	Fb3	Ce5
12.	0-0	Cc4
13.	Fxc4	Txc4
14.	h5	Cxh5
15.	g4	Cf6
16.	Cde2!	Da5
17.	Fh6	Fxh6?
18.	Dxh6	Tc8
19.	Td3!	Tc5
20.	g5!	Tg5
21.	Td5!	Td5
22.	Cx5	Te8
23.	Ce4	Fc6
24.	ce5!	Fx5
25.	exf6	exf6
26.	Dxh7éch	Rf8
27.	Dh8éch	Les noirs abandonnent.

# Le Salon du livre de Québec

QUÉBEC (PC) — Le quatrième Salon international du livre de Québec se tiendra du 21 au 25 mai 1975, au pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université Laval.

Les dates du prochain salon ont été communiquées par le président sortant de charge, M. Lucius Laliberté, lors de l'assemblée générale annuelle du SILQ.

C'est le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Gilles Fortin, qui assumera la présidence de cette foire culturelle, en 1975.

Il remplace M. Laliberté, qui a été élu au poste de secrétaire. Par ailleurs, M. Lorenzo Michaud, qui demeure directeur général du SILQ, a révélé que les tiers des exposants de l'an dernier avaient renouvelé leur contrat.

Il a précisé que les objectifs pour 1975 étaient de 225 kiosques et 150,000 visiteurs.

# Furey au Nelson

Jusqu'à dimanche soir, le chanteur et compositeur montréalais Lewis Furey donne son spectacle à l'Évêché de l'Hôtel Nelson. Les habitués de l'Évêché se rappellent sans doute l'excellent spectacle de Furey présenté à cet endroit il y a quelques mois.

**L'amour fou d'un fils pour sa mère!**

**18 ANS Adultes**

**Roses Rouges**

ET PIMENTS VERTS

avec GINA LOLLORIGIDA

DANIELLE DARRIEUX - RENAUD VERLEY - CONCHITA VELASCO

**RIVOLI**

ST-DENIS & BELANGER, 277-3125

film de Bertrand Blier

**18 ANS Adultes**

**LES VALSEUSES**

LUN. À VEN. 7.30 - 9.30  
SAM. DIM. 12.30 - 3.00  
5.10 - 7.20 - 9.30

**le DAUPHIN**

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

**tnm** 861 0563

Première ce soir

**LIBU**

d'alfred jarry

luce marcel  
guilbeault sabourin

mise en scène  
jean-pierre ronfard

Une satire de moeurs sensibles

qui choquera les âmes sensibles

Paris-Match

**Le Trio Infernal**

MICHEL PICCOLI  
ROMY SCHNEIDER

**CHEVALIER**

1590, ST-DENIS 845-3222

Horaires: 12.25 - 2.45 - 5.05 - 7.25 - 9.45

**Le plus beau film de Louis Malle**

7e Sem.

Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du cinéma français.

Un chef-d'oeuvre.

**LACOMBE LUCIEN**

Étudiants: \$1.50

**FLEUR DE LYS**

1580 St-Catharine 288-3303

**CINEMA DE PARIS**

880 St-Denis 861-2556

**PASOLINI**

**le decameron**

**18 ANS Adultes**

**DÈS DEMAIN**

Un spectacle fascinant... repus de surprises, gavis d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroît, un brin de génie.

"Un feu d'artifice vraiment fastueux."

"Nous éblouis par la richesse de ses inventions visuelles."

"La Montagne Sacrée, film splendide et parfaitement blasphématoire. À voir avec un rire rageur."

"Une oeuvre à voir, à admirer."

"Vigueur lumineuse des images, richesse des symboles, fermeté de la construction."

Après La Salamandre un nouveau chef d'oeuvre d'Alain Tanner

**le retour d'Afrique**

JOSEF DESTOOP - FRANCOIS MARTHOURET

**le DAUPHIN**

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

**DERNIER JOUR: "LE MAGNIFIQUE"**

**le retour d'Afrique**

6e SEMAINE

**LA MONTAGNE SACRÉE**

de Jodorowsky

THE HOL/MOUNTAIN  
V.O. SOUS-TITRES FRANÇAIS

"Un sens prodigieux du décor et de la composition; on s'émerveille devant cette profusion de formes et de couleurs."

"La mise en scène, une merveille."

"Une oeuvre ambitieuse, digne d'intérêt."

"Un délire visuel, somptueux, exhubérant. Qui n'a pas vu "La Montagne Sacrée" n'a rien vu."

"Jodorowsky, un ahurissant créateur d'images. Rarement l'écran connut de semblables délirés."

"Quelle imagination! Chaque image est un choc."

**le retour d'Afrique**

JOSEF DESTOOP - FRANCOIS MARTHOURET

**L'UNIQUE, L'INCOMPARABLE**

**27 octobre 20h**

Michel Simon

Première partie  
Guy Trépanier

**SALLE WILFRID-PELLETIER**

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

LISE AUBUT présente

La chanteuse acadienne

**edith butler**

2 et 3 nov. 20h30

\$3 - \$4 - \$5 - \$5.50

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

LES FILMS MUTUELS

présentent dans une production de JACQUES-ERIC STRAUSS

**YVES MONTAND**  
**KATHARINE ROSS**

après "L'HÉRITIER" le nouveau film de PHILIPPE LABRO

**LE HASARD ET LA VIOLENCE**

**CREMAZIE**

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

LUN. À VEN.: 7.30 - 9.30  
SAM. - DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30  
7.30 - 9.30

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE

**LES GRANDS EXPLORATEURS**

**CONGO SAFARI**

Marcel Izy-Schwartz qui commente personnellement son nouveau film-couleur

**SALLE LE PLATEAU**

3710, Calixa-Lavallée  
parc Lafontaine -  
métro Sherbrooke  
et autobus 24 est

**3-4-5-6-7-8 OCTOBRE à 20.30 hres**  
**matinée 6 OCTOBRE à 14.00 hres**

**BILLETS: \$3.00 et \$2.00 (étudiants)**

**BILLET EN VENTE:**  
EXPLO-Mundo, 451 St-Sulpice, métro PLACE D'ARMES  
LA CORDEE, 2159, Ste-Catherine est, métro PAPINEAU  
SALLE LE PLATEAU de 13.00 hres à 18.00 hres

**RENSEIGNEMENTS:**  
**284-3222 ou 284-0151**

UNE PRODUCTION EXPLO-MUNDO  
**ST-JÉRÔME: 10 OCT à 20.30 hres**  
**AUDITORIUM ANDRÉ-PREVOST**  
JOUR: 438-4330 SOIR: 1-430-1189

**SPECTACLE POUR TOUTE LA FAMILLE**

la compagnie des deux chaises présente

**BONJOUR LA BONJOUR!**

DE MICHEL TREMBLAY  
MISE EN SCÈNE  
ANDRÉ BRASSARD

denise pelletier  
amulette garneau  
monique joly  
odette gagnon  
rita lafontaine  
frédérique collin  
gilles renaud  
guy thauvette

Décor: Guy Neveu  
Costumes: François Laplante

du 25 septembre au 12 octobre 1974

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

baseball

Avis légaux - Avis publics Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 juillet, 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à NELSON'S PHOTO...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No: 500-12-044800-740 PIERRETTE BAZINET Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Real Benjamin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 26 septembre 1974. Me Serge Champagne

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No. 500-05-011240-722 CITY LOAN & FINANCE CORP. - un corps politique et incorporé, élément incorporé selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, au 24 avenue Mont-Royal ouest, chambre 300.

ARMAND GAGNON, autrefois domicilié et résidant au 2565 avenue Davidson, dans les Cité et District de Montréal, et présentement d'adresse inconnue. Défendeur

ME FRANÇOIS GRILOUX, en sa qualité de Registrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, 28, rue Albert, St-Julienne.

IL EST ENJOINT au défendeur à l'intention d'obtenir une copie du bref de la déclaration ont été déposées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 30 septembre 1974. SELIM NAGUIB P.C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No. 02-025838-744 GERARD SIDOTTE CONSTRUCTION L.T.E.E., corps politique élément incorporé, ayant son siège social au 85 rue Ste-Hélène, St-Lambert, Cité de Montréal.

DIDER LEONHART L.T.E.E., corps politique élément incorporé autrefois ayant son siège social au 654 ouest Boul. Jacques-Cartier, Longueuil, district de Montréal, présentement de lieux inconnus. Requérante

DR. MARKUS BOSSHARD, autrefois ayant sa principale place d'affaires au 145 de Navarre, #308, St-Lambert district de Montréal, présentement de lieux inconnus. Défendeurs

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION DE CHAMBLY MIS-EN-CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR: Les défendeurs DIDER LEONHART L.T.E.E. et DR. MARKUS BOSSHARD, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposées au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 1er octobre 1974. JEAN-MARC JOLLY, G.A.C.P.M. Me Robert F. Quay 2100 Place du Canada Montréal, P.Q. PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

Société centrale d'hypothèques et de logement Central Mortgage and Housing Corporation

\$50,000,000 PROGRAMME ACCÉLÉRÉ DE LOGEMENTS LOCATIFS

pour fournir des logements locatifs à prix modique dans les centres urbains où le taux de vacances est extrêmement bas.

APPEL D'OFFRES La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement sollicite des demandes de prêts consentis aux termes de la Loi Nationale sur l'habitation en vue de la construction et l'administration d'approximativement deux cent-cinquante (250) unités de logement dans cette partie du Montréal Métropolitain délimitée par le quadrilatère compris entre l'Avenue Papineau - le Boulevard Métropolitain et la Côte de Liesse - la limite Ouest de la Cité de Lachine - le Fleuve St-Laurent, à l'exclusion des zones de restriction aéroportuaires (P.B.P.) jetées sur ce quadrilatère.

Des projets de cette nature devraient fournir des logements destinés aux familles à moyen revenu. Pour chacun des projets, l'emprunteur devra être propriétaire ou locataire du terrain à bâtir, ou détenir une option sur ce terrain, et la construction devra se conformer aux règlements de zonage existants.

Les prêts pourront s'élever jusqu'à 95 pour cent du coût d'immobilisation tels que reconnus par la S.C.H.L., moyennant un taux d'intérêt annuel de 8 pour cent, et sont remboursables en cinquante (50) ans.

Les emprunteurs devront conclure avec la S.C.H.L. un accord d'exploitation aux termes duquel elle spécifiera le montant maximal des loyers, compte tenu des loyers et des revenus des locataires. L'établissement des futurs loyers permettra à l'emprunteur de percevoir un intérêt raisonnable sur sa mise de fonds.

Les demandes de prêts seront présentées en deux exemplaires, tout comme les plans et spécifications préliminaires. Aucune des propositions ne peut être tenue pour nécessairement acceptable.

Lors de la soumission, aucun dépôt n'est exigé, mais dès, qu'une proposition est acceptée, une somme calculée sur le nombre d'unités du projet (\$35.00 par unité) sera versée par chèque à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les propositions scellées en deux exemplaires porteront clairement la mention "Appels d'Offres pour Logements Locatifs" et devront parvenir à destination avant le 5 novembre 1974, à 2 heures p.m. (2:00 p.m.).

Des documents contenant des informations complètes sur les "Appels d'Offres" et les "Instructions Générales" sont disponibles à:

Service des Prêts, Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, 2350 Chemin Manella, Ville Mont-Royal, Boîte postale 2010, Station "O", Ville St-Laurent, No. de téléphone: (514) 341-6060.

AVIS AVIS est par les présentes donné que JERAR THORIKORIAN, résidant au 135 Place Côte Vertu, appartement 201, dans la Ville de St-Laurent, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de JERRY OUGHOURLIAN, le dit changement de nom s'adaptant à son épouse Dame Zivart Kharavani et à ses enfants mineurs, Eduardo, Joyce et Pedro, et pour tous fins légales.

MONTREAL, 24 septembre 1974 MENDELSON, ROSENZWEIG, SHACTER, TAVISS, SHAYNE & LEVITT - PROCUREURS DU REQUERANT.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-045402-744 DAME ANITA RICHER, (SIMARD) Requérante

HENRI RICHER, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé, Henri Richer, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 30 septembre 1974. ME W. LEFEBVRE P.C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES No. 500-12-04512-740 ST-LAURENT DUBÉ, résidant dans la province de Québec et présentement domicilié au 400 Montée Saint-François, Cité de Laval, District de Montréal. Requérant

MARIE-CLAIRE MCNICOLL, épouse commune en biens de St-Laurent Dubé, de lieux inconnus. Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée MARIE-CLAIRE MCNICOLL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 26 septembre, 1974 WILFRID LEFEBVRE, REGISTRAIRE ADJ. Me Jean Charbonneau, Avocat 15 Boul. Lévesque Pont-Viau, tel.: 667-4510

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

DAME THERESA QUIMET-HEBERT, ménagère, résidant et domiciliée au 9457 Laval, dans les Cité et District de Montréal. Requérante

ANDRÉ HEBERT, mari de ladite Thérèse Quimet, présentement de lieux inconnus. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé (e), ANDRÉ HEBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 25 septembre 1974. SELIM NAGUIB REGISTRAIRE ADJOINT LABELLE CHARBONNEAU & VILLEMURE 4935 est, rue Beaudoin Suite 103 Montréal, Québec HIT 1V1

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que NESEL FAST FREIGHT INC., 2480 Laurence Avenue East - Unit 7, Scarborough, Ontario permis no: 22406-01 s'adressera à la Commission des Transports du Québec Droit additionnel. La requérante aura le droit d'utiliser des remorques conventionnelles sur chacune des classes de son permis.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

GAETAN CHAMPAGNE Procureur du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 500-02-061760-72 DAME LOUISE GARON, résidant et domiciliée en la Cité et District de Montréal. DEMANDERESSE

LORRAINE CHAULK, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour des Divorces à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 1er octobre 1974. ME W. LEFEBVRE, Mes Mochon & Paquette, avocats, 94, est, Henri-Bourassa, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

Mes SEGUIN & BEAUDIN, 2496 est Jean-Talon Montréal, P.Q. PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

BERNARD THERRIEN, de lieux inconnus. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé BERNARD THERRIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 27 septembre 1974. ME W. LEFEBVRE REGISTRAIRE Me Jean Charbonneau, Avocat 15 Boul. Lévesque Pont-Viau, tel.: 667-4510

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE FEU LAURENT GUILLET et DAME ALFREDA BROCHU-GUILLET, MME GISELE GUILLET-LACASSE, MME HUGUETTE GUILLET-SPENARD, MME LUC GUILLET-VIGAN, M. JEAN-CLAUDE GUILLET, M. ALBERT GUILLET et M. DANIEL GUILLET, tous requérants dans la présente cause.

REQUÊTE POUR EMISSION DE LETTRES DE VERIFICATION DANS LA SUCCESSION AB INTESAT DE LAURENT GUILLET.

PRENEZ AVIS qu'en date du 10 décembre 1974, en salle 216 de la Cour Supérieure du district de Montréal, à 9h30 de l'avant-midi, au Palais de Justice de Montréal, sis au 1<sup>er</sup> est, de la rue Notre-Dame, sera entendue la requête susdite, afin que des lettres de vérification soient émises aux fins de constater que la succession de feu Laurent Guillet décedé ab intestat, est ouverte. Que les biens laissés par ledit Laurent Guillet seront dévolus, selon la Loi, soit la moitié à Dame Alfreda Brochu-Guillet, et l'autre moitié répartie comme suit: 8,33% à Mme Gisele Guillet-Lacasse, 8,33% à Mme Hugnette Guillet-Spénard, 8,33% à Mme Léa Guillet-Vigan, 8,33% à M. Jean-Claude Guillet, 8,33% à M. Albert Guillet et 8,33% à M. Daniel Guillet.

De plus, lesdits Requérants devront prouver leur habileté et capacité pour agir en tant qu'administrateur ou héritier à la succession de feu Laurent Guillet. Le tout avec frais contre la masse.

MONTRÉAL, 25 septembre 1974. Me W. Lefebvre, Protonotaire adjoint C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL No. 500-12-045671-744 DIVORCE

JOSEPH KOSINSKI, résidant et domicilié en la Cité et District de Montréal. REQUERANT

INGRID HELGA SCHNEIDER, présentement de lieux inconnus. INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée INGRID HELGA SCHNEIDER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 1er octobre 1974. Me WILFRID LEFEBVRE, Registrateur-adjoint

ME JEAN-MARC LEVAC, 180 DeMartigny, St-Jérôme, P.Q. PROCUREUR DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL No. 500-12-045671-744 DIVORCE

INGRID HELGA SCHNEIDER, présentement de lieux inconnus. INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée INGRID HELGA SCHNEIDER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 1er octobre 1974. Me WILFRID LEFEBVRE, Registrateur-adjoint

ME JEAN-MARC LEVAC, 180 DeMartigny, St-Jérôme, P.Q. PROCUREUR DU REQUERANT

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571 du Code Civil que APC Application Company une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 12 novembre 1969 cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dément enregistrée dans la Division d'Enregistrement de Montréal le 25 novembre 1969 sous le numéro 2177372.

Date le 2e jour de octobre 1974. LA BANQUE ROYALE DU CANADA Verdun, Wellington et Rielle, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-045653-742 PETER GORDON HEUDES, requérant,

LORRAINE CHAULK, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée, Lorraine Chaulk, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour des Divorces à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 1er octobre 1974. ME W. LEFEBVRE, Mes Mochon & Paquette, avocats, 94, est, Henri-Bourassa, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES No. 500-12-045673-740 BERENGERE SAVARD, épouse séparée de biens de Bernard Thérien, résidant et domiciliée au 360 boul. Lévesque, apt. 312, Pont-Viau, Cité de Laval, district de Montréal. Requérante

MICHEL VERDIER SYNDIC

BUREAU DE: GOLDBERG, WOLKOW & GOLFMAN 1255 Phillips Square, Suite 904 Montréal, Québec, H3B 3G6 Tel.: 849-9274

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Demande de permis spécial

AVIS est donné que Can-Am Marine Transit Ltd. permis 22772-V s'adressera à la Commission des Transports pour obtenir un permis spécial autorisant les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Pointe-Claire à destination des États-Unis tel qu'autorisé, pour le remorquage de remorques (trailers) appartenant à Destination Sailcraft Inc. et transportant des bateaux à voile, pour le compte de Performance Sailcraft Inc., et retour avec de la marchandise endommagée.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Pointe-Claire à destination des États-Unis tel qu'autorisé, pour le remorquage de remorques (trailers) appartenant à Destination Sailcraft Inc. et transportant des bateaux à voile, pour le compte de Performance Sailcraft Inc., et retour avec de la marchandise endommagée.

Toute personne intéressée qui désire s'opposer, doit produire son opposition à la Commission des Transports du Québec, dans les 4 jours de la première publication du présent avis.

ME PIERRE SAINT-PIERRE Procureur du requérant

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

MODERN DECOR (1969), INC. un corps politique et incorporé, et ayant son siège social au 2500 chemin Bates, dans les Cité et District de Montréal, demanderesse

PASQUALE DELLA FORESTA, autrefois du 4970 rue Léger à Montréal-Nord, District de Montréal, et présentement d'adresse inconnue. Défendeur

EVAL MANIGUET ET ALS MIS-EN-CAUSE Le défendeur, Pasquale Della Foresta, pour qui une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposées au greffe de cette Cour, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, 25 septembre 1974. Me W. Lefebvre, Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Frankel & Frankel, 4, rue Notre-Dame est, chambre 1004, Montréal, Québec. Procureurs de la demanderesse

APPEL D'OFFRES AMR-74-10158 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 22 octobre 1974 Divers endroits dans la Province de Québec

POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS TRACTEURS (P.B.C. \$1,000 LB.)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Québec, Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 23 septembre 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 septembre 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à W. T. Textile Designing a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30ème jour de septembre 1974, sous le numéro 2525292. Ce 1er jour d'octobre, 1974. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que ANDRÉ ALIX 261 rue France, St-Luc, Cité St-Jean, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'acquiescer tous les droits, titres, intérêts et privilèges attachés au permis no. 19167-V appartenant à M. Camille Houdeau.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU PAQUETTE, PAQUETTE, FERREAU & RIVET

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 11-001113-741 DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: CLAUDE LABELLE, Boucher, de la Cité de Montréal, Québec, demeurant au 298 Rose de Lima, Québec, Montréal, Québec.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

AVIS est par les présentes donné que ROBERT LEFEBVRE à fait cession de ses biens le 25e jour de septembre 1974, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour d'octobre 1974, à 10:15 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Date de Montréal, ce 1er jour d'octobre 1974. MICHEL VERDIER SYNDIC

BUREAU DE: GOLDBERG, WOLKOW & GOLFMAN 1255 Phillips Square, Suite 904 Montréal, Québec, H3B 3G6 Tel.: 849-9274

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

DAME BEATRICE LEBDOUF, Requérante

JEAN-CLAUDE NEVEU Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTRÉAL, le 1er octobre 1974. J. Perron Registrateur

BAATZ & SYLVESTRE, CYR et COHEN, Avocats. 2111, rue Centre Montréal, Québec, H3A 2K2. Tel.: 933-8432. Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

DAME CECILE BEAUVAIS, Requérante

PIERRE ROUX, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTRÉAL, le 1er octobre 1974. J. PERRON REGISTRATEUR

BAATZ & SYLVESTRE, CYR et COHEN, Avocats. 2111, rue Centre Montréal, Québec, H3A 2K2. Tel.: 933-8432. Procureurs de la requérante

APPEL D'OFFRES CCL-74-19210 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 5 novembre 1974

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE À 735 KV ENTRE LA POSTES JACQUES-CARTIER ET DUVERNAIS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Québec, Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Grâce à un triomphe de 5-2, l'URSS assurée d'au moins une égalité

MOSCOU (Le Devoir) — La frustration est redevenue un mot à la mode pour les Canadiens de tout acabit, à la suite d'un revers de 5-2 encaissé hier, au Palais des Sports de Moscou, par leur équipe, regroupant les vedettes de l'Association Mondiale de hockey, face à une équipe nationale d'URSS qui, non contente de dominer le jeu, a répliqué à tous les coups de ses adversaires et s'est même permise de prendre l'initiative à plusieurs reprises au chapitre de la rudesse.

matches, avec la perspective de devoir gagner les trois dernières rencontres à Moscou même pour préserver l'honneur canadien. Les efforts héroïques des Paul Henderson, Phil Esposito, Ken Dryden et autres, qui permirent aux nôtres de réussir l'impossible et de gagner la série 4-3-1, appartiennent maintenant à l'histoire. Durant deux ans, tout le pays se berça de douces illusions quant à sa supériorité au hockey mondial. Du moins, si des doutes persistaient, le mot frustration avait été relégué aux oubliettes. Nos politiciens, observant qu'il n'y a rien de tel que le sport, le hockey surtout, pour unifier le pays, ne seraient-ils pas de quelques jours, mirent tout en oeuvre pour une répétition de la série Canada-URSS.

majorité des Canadiens, n'accordaient à peu près aucune chance à "Equipe-Canada" de rivaliser avec succès contre les jeunes titulaires européens, ceux-là même qui étaient venus ici il y a deux ans avec le but...

hier, de la confrontation. L'AMH, qui comptait y obtenir du prestige à bon prix, devra laisser le temps arranger les choses, comme il est de mise pour une ligue qui n'en sera quand même qu'à sa troisième année d'existence. Et il n'est pas dit que la LNHF ait mieux représenté le Canada cette année. Les politiciens parlent déjà de regrouper les vedettes des deux ligues en vue d'un prochain affrontement. Il peut être plus sage de suggérer aux Soviétiques de diviser leurs forces en deux formations bien distinctes. Alors là, le Canada, à la lumière du progrès constant de ses grands rivaux, pourrait peut-être se débarrasser de ses frustrations, l'espace d'un moment.

pendant leur aplomb, momentanément du moins, et des buts par Réjean Houle et le vétéran Gordie Howe (45 ans) leur permirent d'égaliser le pointage au début du 2e vingt. Mais Viatcheslav Anisim et Juri Shatalov, un autre défenseur, redonnèrent à l'URSS son avance de deux buts peu après, Shatalov comptant durant un autre avantage numérique. Bien sûr, l'arbitre soviétique Victor Dombrovsky ne fut pas tellement à la hauteur de la tâche à quelques reprises, dont celle qui envoya Bruce MacGregor au cachot pour cinq minutes en compagnie de Vasilyev, alors que ce dernier avait vraiment été l'agresseur. Mais les arbitres ont été inconsistants tout au long de la série, et leurs erreurs n'ont pas toujours été dérivatives aux Canadiens. Le brillant Kharlamov mettait un terme au pointage vers la fin du match, avant d'être brutalement attaqué par le défenseur canadien Rick Ley, ce qui amena une quasi bagarre générale alors que le match prenait fin.



A l'instar des amateurs canadiens, les spectateurs soviétiques savent manifester leur joie lorsque leurs joueurs favoris marquent des buts. Et ils ont eu l'occasion de le faire hier, quand l'URSS a battu le Canada 5-2 au Palais des Sports de Moscou. Ils ont même chahuté les joueurs canadiens qui, à l'issue du match, ont déclenché une bagarre générale. (Téléphoto)

Jim Fanning: "Nous avons trop espéré"

par Marc Thibeault

Jim Fanning, le directeur général des Expos de Montréal, a le charme d'être franc. Et comme vous savez qu'il connaît aussi son baseball à fond, cela facilite l'écoute. Comment analyse-t-il la dernière saison du seul club canadien des ligues majeures? "Je n'aime pas être négatif en commençant mais je dois l'être. Nous étions si enthousiastes après notre camp d'entraînement du printemps dernier et après avoir gagné 9 de nos 11 premières parties que j'ai nettement l'impression que nous nous sommes crus meilleurs que nous l'étions. Bref, nous avons trop espéré, en ce sens que, dès le départ, nous avons pensé de façon par trop utopique", déclare-t-il tout d'un trait.

née. Cox a malheureusement été blessé sérieusement au début de la saison et n'a pas été le même joueur depuis. Mais Lintz a superbement pris la relève. Nous avons en lui, s'il peut frapper dans les 250, un grand futur 2e but, surtout lorsque nous considérons sa rapidité sur les buts. Nos lanceurs de relève ont été magnifiques. Je n'ai pas les statistiques finales devant moi mais je dirais que nous avons perdu moins de parties avec nos lanceurs de relève cette année qu'avec Mike Marshall il y a un an. Lorsque nous étions en avant, nos lanceurs de relève ont plus souvent qu'autrement su protéger ces avances.

offert deux recrues, une assez bonne d'ailleurs, mais on m'a refusé et j'en suis content aujourd'hui puisque Osteen a dépassé terriblement. "Parler d'échanges est facile, en exécuter est beaucoup plus difficile. Ainsi, depuis le milieu de la saison dernière, chaque fois que j'ai tenté d'en faire, on nous réclamait toujours, du moins on le mentionnait tout...

ment, efficace. Est-ce que la possibilité d'un retour de Staub implique Willie Davis? "Je ne peux rien vous dire encore à ce sujet pour la bonne raison que nous n'avons pas parlé sérieusement aux Mets. Autrement dit, aucun nom n'a encore été mentionné". Davis peut-il refuser l'échange comme vétéran de plus...

un an et n'a donc pas le privilège de refuser un échange". Frank Robinson Que pense-t-il de la nomination de Frank Robinson comme premier gérant noir des ligues majeures? "Fanning prend un air triste avant de répondre: "Je ne connais pas Robinson. Mais la décision est néanmoins très bonne. Elle ouvre de nouveaux horizons et je suis le premier à croire que certains Noirs peuvent devenir d'excellents gérants. J'ai d'ailleurs été le premier, en 1966 à Atlanta, à engager un Noir pour faire partie de l'administration d'un club des ligues Majeures. J'avais alors engagé Billy Lucas comme mon adjoint. Il est aujourd'hui directeur des clubs associés aux Braves. Je me souviens avoir connu, alors que je jouais dans la ligue du Texas et dans la ligue du Sud, des Noirs qui avaient une remarquable observation et qui connaissaient drôlement le baseball. Je leur ai même souvent demandé conseils. "Mais la nomination de Robinson me laisse un peu triste en ce sens que j'étais convaincu que Larry Doby obtiendrait le poste. De fait, lorsque nous l'avons laissé partir vers Cleveland, il était presque sous-entendu qu'il deviendrait bientôt gérant, bref qu'il était le premier candidat s'il y avait changement. Ceci dit, je crois que le choix de Robinson, pour ce qu'il représente, en est un constructif". Et Fanning nous quitte pour parler à Willie Davis, à huis clos il va sans dire, et ensuite... à la radio.

Robinson, gérant des Indiens

CLEVELAND (AP) — Frank Robinson, officiellement engagé comme gérant des Indiens de Cleveland hier, sait fort bien qu'il n'aura pas la partie facile. Comme Jackie Robinson avant lui, Frank s'attend à la solitude, même en plein feu de l'action. "Bien sûr, reconnaît-il, les pressions seront accrues. La pression est toujours plus forte pour celui qui est un précurseur", admet l'athlète de 39 ans.

LARRY DOBY, l'ancien instructeur des Expos de Montréal qui était depuis devenu instructeur avec les mêmes Indiens de Cleveland et qui semblait devoir être choisi avant Robinson, a déclaré qu'il ne ressentait pas d'amertume. "Je ne suis pas furieux du tout mais je m'en tirais si je n'avais pas été déçu de ne pas avoir été choisi", a-t-il dit. Doby a ajouté qu'il était heureux du fait que le baseball, enfin, n'avait plus de préjudice envers les Noirs. "Je sais que, quelque part, Jackie Robinson doit sourire. C'est grâce à lui que ceci arrive". Jackie Robinson fut le premier Noir à jouer dans les ligues majeures, à partir de 1946. Il est mort en 1972. Doby avait été, lui, le premier Noir à jouer dans la ligue Américaine, justement avec Cleveland et en 1947.

SPARKY LYLE, as de la relève des Yankees de New York, a signé hier, dernière journée du calendrier régulier, un contrat de deux ans, rétroactif au printemps dernier.

Advertisement for 'La Québécoise' cigarettes. It features a black and white photo of a man's face and the text: 'ah! la bonne nôtre. Pourquoi fumer des C.D.A? Un produit de La Société des Tabacs Laurentiens Inc. Avec la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.'

De Frank Robinson à Willie Davis

Willie Davis, hier après-midi, a rendu visite au directeur général Jim Fanning à ses bureaux de l'édifice du carré Dominion et il était heureux, pour plusieurs raisons d'ailleurs. Il avait été choisi "le joueur le plus utile" des Expos pour la saison qui vient de se terminer, ce qui lui vaudra une bourse de \$5,000. Il semblait aussi très confiant devant un Fanning qui, selon les rumeurs, pourrait l'échanger prochainement, peut-être pour un Rusty Staub des Mets de New York qui reviendrait au bercail.

"C'est une nouvelle formidable. Cela va apporter une nouvelle facette au baseball, je dirais même une nouvelle technique humaine. Enfin, des joueurs blancs et noirs vont faire équipe sous la direction d'un Noir. Je vous le dis, c'est une nouvelle dimension humaine dans le grand monde sportif", a-t-il déclaré en souriant largement et en ne pouvant cacher la philosophie d'un adepte du bouddhisme. Prévoit-il d'autres nominations du genre? "Pas tout de suite mais la porte est maintenant grande ouverte pour d'autres Noirs qui, je n'en doute pas, feront de bons gérants". Dont vous? "Peut-être", répond-t-il en souriant encore plus joyeusement. M.T.

de 10 ans d'expérience? "Non. Un joueur peut refuser un échange s'il a 10 ans d'expérience et s'il a joué ses 5 dernières saisons avec le même club. C'était le cas de Davis alors qu'il était avec Los Angeles avant de venir ici. Mais il n'est avec les Expos que depuis...

football

Plusieurs amateurs, durant toute la saison, se sont demandés pourquoi on n'avait pas tenté d'obtenir un Ferguson Jenkins, les Cubs de Chicago, qui a remporté 25 victoires avec les Rangers du Texas de la ligue Américaine, triomphes qui auraient probablement valu un championnat aux Expos s'il avait porté l'uniforme du club montréalais. Qu'a-t-il à dire à ce sujet? "Les Cubs m'ont parlé de Jenkins à la fin de la saison dernière mais ils voulaient en rendre des gars comme Foote et Dennis Blair. Vous vous rendez compte? Texas l'a d'ailleurs obtenu en cédant deux recrues, Bill Madlock et Vic Harris. Et je peux vous dire que Madlock jouera plusieurs belles saisons après que Jenkins aura pris sa retraite. D'autre part, je crois que les Cubs ne souhaitent pas que Jenkins joue dans la ligue Nationale, surtout pour un club de la section Est, ce qui expliquerait aussi le fait qu'il soit passé à la ligue Américaine. "Nous avons aussi eu l'occasion d'obtenir Claude Osteen mais, encore une fois, on nous demandait mer et monde. J'ai...

Est-ce qu'avoir rappelé nos jeunes recrues plus tôt dans la saison n'aurait pas aidé? "La question m'a été posée. Nous ne savions pas, en cours de saison, si ces recrues pourraient donner 100% de leur talent et il n'aurait pas été recommandable de les faire jouer sous tension disons au mois d'août alors que vous comptez plutôt sur des joueurs expérimentés. Et il n'est pas dit que ces jeunes joueurs auraient fait aussi bien si nous les avions rappelés un par un, plutôt que deux par deux ou en groupes comme nous l'avons fait en septembre. De fait, je crois que nous les avons fait jouer dans de parfaites circonstances". Rusty Staub Est-il toujours possible que Rusty Staub nous revienne? "Pourquoi pas? Il a encore un excellent coup de bâton et il est évident que les Mets de New York devront faire des changements et je crois que Rusty, de retour à Montréal, serait un joueur heureux et, conséquem...

Table with football league statistics. Columns include team names (e.g., MONTREAL, HAMILTON, OTTAWA, TORONTO), and various performance metrics (pj, g, p, n, bp, bc, pts).

Canadien vainc Boston 3-1

MONCTON (d'après PC) — Les Canadiens de Montréal ont comblé un écart d'un but, hier soir, pour finalement l'emporter 3-1 sur les Bruins de Boston, dans un match hors-concours de la LNHF. Tirant de l'arrière 1-0 après 40 minutes de jeu, les Canadiens ont répliqué trois fois au dernier vingt pour s'en tirer avec les honneurs. Yvon Lambert égalisa tout d'abord le compte à 1-1 et Guy Lafleur, profitant d'une mêlée devant les filets de Gilles Gilbert, compta le point gagnant à 14:55. Pete Mahovich obtint le but d'assurance alors que le filet était désert. Gegg Sheppard compta l'unique but du Boston à 3:10 de la 2e période. Ken Broderick et Gilbert se partagent la tâche devant les filets des Bruins tandis que Michel Larocque officia toute la rencontre pour le Canadien. Les Canadiens effectuèrent 24 lancers contre 23 pour les Bruins durant la partie où seulement sept pénalités furent décernées.

les MOTS CROISÉS du Devoir

A crossword puzzle grid with numbers 1 through 12 indicating the starting positions for the words. The grid is a 12x12 square.

- Horizontalement 1-Poisson. — Qui a atteint l'âge de la puberté. 2-Partie du corps. — Etoffe. 3-Submerger un terrain par un débordement d'eau. — Sans vêtement. 4-Inflammation de l'oreille. — Champignon microscopique parasite de la vigne. 5-Partie du pain. — Opère le maillage. — Venu au monde. 6-Actinium. — Faire entrer par la pointe. — Iridium. 7-Qui pratique le nudisme. — Variété d'argile utilisée en peinture. 8-Mouvement pour s'étaler. — Qui rend service. 9-Para à ce qui pouvait être nuisible. — Adverbe. 10-Met en colère. — Poisson d'eau douce. 11-Port du Japon. — Guider. 12-Glisser de côté par suite d'une insuffisance d'adhérence au sol. — Homme misérable.

- Verticalement 1-Adonné à l'opium. — Point cardinal. 2-Petit mont. — Béryllium. 3-Pile. — Instrument employé pour arracher les dents. 4-Qui n'agit pas avec promptitude. — Terminer.

- Solution d'hier 1-ZEPHYRIENNE 2-TOURNOI 3-AMER 4-RECHERCHER 5-TRACHEITE 6-RECHERCHER 7-BOBINE 8-TERRE 9-BOITE 10-BOITE 11-BOITE 12-BOITE

hockey

Table with hockey league statistics. Columns include team names (e.g., Young, B.C., Bledsoe, W., Willis, B.C., McCall, C.), and various performance metrics (g, p, n, bp, bc, pts).

Table with hockey league statistics for the 'Série Canada URSS'. Columns include team names (e.g., URSS 3-1-8-5-3-5, Canada 3-4-5-2-2), and various performance metrics (pj, g, p, n, bp, bc, pts).

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Advertisement for 'MEUBLES DE BUREAUX' and 'STATIONNEMENT'. It includes contact information for 'Canada Dactylographe Inc.' and 'RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA'.

# C'est d'Afrique et du tiers monde que souffle au synode le vent des novations

**CITE DU VATICAN (AFP)** — Au contraire des précédents synodes, c'est d'Afrique ou du tiers monde que souffle jusqu'à présent le vent des novations au 6ème synode de Rome.

Des évêques d'Afrique ont soulevé la question d'une forme nouvelle d'ordination d'hommes éventuellement mariés. Mgr Bernard Yago, évêque d'Abidjan a demandé pour ses catéchistes ou "modérateurs" le droit de célébrer l'Eucharistie et d'administrer les sacrements, ministères essentiels du prêtre; Mgr Georges Hilaire Dupont, évêque missionnaire français au Tchad, a regretté que ses "animateurs" de communautés ne puissent ni consacrer l'Eucharistie ni absoudre. "Quand j'ai reconcilié deux chrétiens, dois-je faire appel à un étranger pour les absoudre?" a interrogé l'un d'eux.

Auparavant, Mgr Samuel Carter (Antilles) avait demandé qu'on "reconsidère" le célibat obligatoire, bien qu'il ait été confirmé par le synode de 1971. Mais, nul n'a encore réclamé l'ordination de femmes, bien que le cardinal Leo Joseph Suenens (Belgique) ait regretté, en terme généraux, les discrimina-

tions dont les frappe encore l'Eglise. Là encore, l'Afrique a eu la vedette: "prudence et ténacité", s'est exclamé mercredi soir Mgr Gatimu, évêque du Kenya, il faut que les femmes restent pour toujours à leur place traditionnelle sans succomber aux séductions de la mode".

Pour la première fois, une violente attaque contre les persécutions religieuses dans les pays socialistes a été lancée jeudi devant le synode.

C'est le cardinal Josyp Slippy, archevêque métropolitain d'Ukraine, libéré de prison par Khrouchtchev sous le pontificat de Jean XXIII, en 1962 qui a rappelé aux pères synodaux, en présence du pape Paul VI, "qu'aucune liberté religieuse n'existait dans des pays comme l'Union soviétique et la Chine". Il a dit "l'horreur qui s'empare de tout être humain devant les tortures auxquelles sont soumis de nombreux chrétiens" dans ces pays.

Le cardinal Slippy, 82 ans, doyen des pères synodaux, a affirmé que des prêtres étaient encore arrêtés et emprisonnés en URSS "simplement pour avoir dit une messe en secret". Certains, a-t-il précisé, sont enfermés dans des asiles d'aliénés,

d'autres sont torturés parfois jusqu'à la mort.

L'archevêque métropolitain d'Ukraine a cité le cas de trois étudiants qu'il avait connus en prison, condamnés à dix ans de bagnes pour avoir porté des médailles religieuses.

Il a également parlé d'un écrivain chrétien ukrainien, Valentin Moroz, qui fait la grève de la faim depuis le 1er juillet pour dénoncer les conditions inhumaines de la prison de Vladimir où il est incarcéré.

La présence croissante de l'Islam dans le monde a également été évoquée à plusieurs reprises.

Les statistiques font généralement état de plus de 600 millions de fidèles chez chacune des deux confessions, qui groupent ensemble presque la moitié de la population du globe.

Deux rapports liminaires, ceux de NN.SS. Michel Dumith, pour le Levant, et James Sangu, pour l'Afrique, constatent que l'Islam résiste mieux au marxisme athée ou au matérialisme que les sociétés chrétiennes. Le second a souligné que l'Islam et le christianisme ont en commun la croyance en un seul Dieu et la fraternité hu-

maine. Mais Mgr Dumith constate que le "dialogue" est difficile dans un contexte de majorité musulmane.

A ce sujet, un haut prêtre oriental, qui a demandé que son nom ne soit pas publié, a fait remarquer que les catholiques du Levant se heurtaient à une triple difficulté: 1) des législations nationales discriminatoires dans nombre de pays musulmans, pouvant interdire la conversion à d'autres religions que l'Islam; 2) l'émiettement des confessions chrétiennes; 3) le fait que les catholiques orientaux sont souvent une minorité, au sein d'une minorité chrétienne orthodoxe plus grande.

Ainsi, en Egypte, les coptes orthodoxes ont demandé à desservir des communautés isolées de coptes catholiques, bien que le leader spirituel des orthodoxes, le "pape" d'Alexandrie Shenouda III, ait refusé l'intercommunion entre fidèles des deux religions. Cette demande n'a pas été acceptée.

A l'inverse, la politique ou, plus exactement la présence et l'extension d'Israël, jouent un rôle unificateur sur tous les Arabes, chrétiens ou musulmans.

Le patriarche Maximos V d'Antioche (melchite) a salué mercredi au synode Mgr Hilarion Capucci, qui dans sa prison israélienne, fait "respecter et admirer le nom de chrétien chez les populations musulmanes", de l'Atlantique au Golfe. De son côté, le cardinal Léon Etienne Duval d'Alger a déjà trouvé un vif écho dans le monde musulman en rappelant au synode que le temps du prosélytisme était passé. Les échanges amicaux et périodiques entre Rome et des leaders spirituels musulmans ont commencé. Le voyage officiel en Egypte, l'été dernier, du cardinal italien Sergio Pignedoli, président du secrétariat pontifical pour les non-chrétiens, en a été le dernier exemple.

Mais il n'est pas surprenant que le cri d'alarme au synode soit venu d'Afrique, terre de conversion pour les deux religions, (40% chrétienne, 41% musulmane). Mgr Bernard Yago, archevêque d'Abidjan, a signalé au synode le prosélytisme de l'Islam dans son continent. Ce problème et quelques autres justifieraient un synode extraordinaire pour les seules "jeunes églises", a-t-il affirmé.

**Société centrale d'hypothèques et de logement / Central Mortgage and Housing Corporation**

**SIÈGE SOCIAL - OTTAWA**

**POSTES D'ANALYSTES ET DE RECHERCHISTES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

Nous sommes à la recherche de candidats à des postes au sein du groupe chargé de conseiller la Société centrale sur les lignes de conduite à suivre quant aux relations avec les autres niveaux de gouvernement, portant notamment sur:

- la recherche et la planification;
- la consultation sur les politiques;
- les affectations et compétences budgétaires.

Les candidats doivent posséder de l'expérience tant des processus gouvernementaux que du domaine de l'habitation. Une grande capacité d'analyse et de conception est requise. Une formation dans le domaine des sciences économiques ou des finances publiques sera considérée comme un atout.

Il est prévu que les candidats retenus se verront offrir entre \$15,000 et \$20,000 par année.

**PLANIFICATEURS COORDINATION DE LA RECHERCHE**

Nous sommes aussi à la recherche de personnes qui seront capables d'aider les Gérants des programmes de logement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de plans et projets de recherche ainsi que dans la coordination et l'élaboration de politiques.

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme au moins équivalent à la maîtrise et devront posséder une longue expérience de la recherche, de l'habitation et de l'administration.

Les candidats retenus se verront offrir entre \$17,000 et \$22,000 par année.

**GÉNÉRALITÉS:** Ces postes exigent la connaissance des deux langues officielles. Les intéressés unilingues peuvent poser leur candidature à ces postes à la condition qu'ils soient consentants à recevoir, selon le cas, une formation dans la seconde langue officielle.

La Société centrale offre des avantages sociaux généraux ainsi que d'excellentes occasions d'avancement.

*Les intéressés sont priés d'envoyer un résumé de leur carrière avant le 18 octobre au :*

**Directeur du personnel  
Société centrale d'hypothèques et de logement  
Siège social  
Chemin de Montréal  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P7**

## Carrières et Professions

**ACHETEUR**

**Demandé pour l'hôtel Loews Le Concorde à Québec. Doit avoir de l'expérience dans les achats d'hôtel et être bilingue.**

**Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec M. Michael Hirsch à (418) 647-2222.**

**LOEWS Le Concorde**

**DIRECTEUR DU PERSONNEL**

Des demandes seront reçues pour le poste de Directeur du Personnel pour cet hôpital général de 178 lits. Un hôpital neuf de 273 lits est présentement en construction et sera terminé au début de l'année 1975.

Les intéressés devraient avoir comme minimum un bachelier avec entraînement ou expérience en gérance du personnel/administration ou l'équivalent. Les demandes de personnes qui ont un entraînement en administration hospitalière ou plusieurs années d'expérience dans la gérance du personnel seront aussi considérées.

Les candidats doivent être bilingues, français et anglais. Salaire: sera établi dépendant des qualifications et l'expérience.

*Faire demande par écrit avec curriculum vitae à :*

**Directeur général  
Hôpital Docteur Georges-L. Dumont  
Moncton, N.-B.**

**DAWSON COLLEGE  
CENTRE FOR CONTINUING EDUCATION (CONTEC)**

Nous recherchons plusieurs

**Professeurs de français**

**À temps partiel (6 heures par semaine)**

Les candidats devront être spécialisés dans l'enseignement du français - langue seconde aux adultes et posséder une connaissance parfaite de la méthode "VOIX ET IMAGE DE FRANCE".

Seules seront considérées des candidatures de personnes ayant déjà acquies une ou plusieurs années d'expérience dans cette spécialité. Le salaire est de \$16.00 de l'heure. Les candidatures devront être soumises en téléphonant à

**931-7548**

**L'HÔPITAL DE SCHEFFERVILLE**

est à la recherche d'un

**MÉDECIN**

en médecine générale avec connaissances de l'anesthésie de préférence. Conditions avantageuses.

*Prière de communiquer avec le*

**Dr. Ernest Boies, chirurgien,  
Directeur des services professionnels,  
418-585-2645.**

**ACTUAIRE**

(recherche & développement)

La Mutuelle S.S.Q., importante Société canadienne-française spécialisée en assurance-groupe (régime de rentes, vie, salaire, accident-maladie) dont le siège social est à Québec, est à la recherche d'un actuaire pour son service de l'Actuariat.

**FONCTIONS:** Sous l'autorité du directeur de l'Actuariat, il est responsable de la recherche nécessaire à l'établissement de la description, des taux et des réserves de nouvelles garanties et des garanties déjà en vigueur. Il est responsable des relations entre l'Actuariat et l'Informatique.

**QUALIFICATIONS:** Ce poste intéresse un candidat titulaire d'un diplôme universitaire possédant une expérience d'environ deux (2) ans, de préférence un Associé de la Société des Actuaires.

**TRAITEMENT:**

- Salaire selon les qualifications et l'expérience.
- Régime de rentes et avantages sociaux nombreux.

*Faire parvenir curriculum vitae à :*

**DIRECTEUR DU PERSONNEL  
La Mutuelle S.S.Q.  
Case Postale 10,500  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 4H6**

**Le Centre hospitalier de Saint-Jérôme**

recherche

**DIRECTEUR(TRICE)  
DES SOINS INFIRMIERS**

**Fonctions:** Le titulaire du poste sera responsable de l'organisation administrative du secteur des soins infirmiers, de la planification et du contrôle des ressources tant humaines que physiques, de l'évaluation qualitative et quantitative des soins, de l'élaboration et du contrôle budgétaire de son service.

**Exigences:**

- Baccalauréat en sciences infirmières.
- Expérience minimale de cinq (5) ans dans un poste administratif connexe.
- Une préférence sera accordée aux détenteurs d'une maîtrise en sciences infirmières.

*Faire parvenir curriculum vitae à :*

**Directeur général,  
Hôtel-Dieu de St-Jérôme,  
290, rue Montigny,  
St-Jérôme, Qué. J7Z 5T3**

**Le Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal**

**Centre de soins ultra-spécialisés**

Poste:

**INFIRMIÈRE-CHEF**

**Service de santé en milieu scolaire**  
(niveau secondaire et collégial)

**Fonctions:** Sous l'autorité de la coordonnatrice des programmes de santé communautaire, elle assure l'élaboration, l'application, le contrôle et l'évaluation des programmes de soins préventifs en milieu scolaire.

**Exigences:**

- Posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.
- Détenir un diplôme de 2e cycle ou de 1er cycle en sciences infirmières.
- Avoir de préférence une formation post-scolaire en santé publique ou communautaire.
- Posséder une expérience pertinente en relation avec la tâche administrative et la santé scolaire.

**Traitement:** Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

*Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 12 octobre 1974 à :*

**Mlle Guy-Anne Garceau, inf. M.-Nurs.,  
Directeur du service des soins infirmiers,  
Hôpital du Sacré-Coeur,  
5400 ouest, boul. Gouin,  
Montréal H4J 1C5**

**Le Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal**

**Centre de soins ultra-spécialisés**

est à la recherche de

**DEUX COORDONNATEURS(TRICES)  
EN SOINS INFIRMIERS DE NUIT**

• à temps plein • à temps partiel

**Poste:** Sous l'autorité immédiate du directeur des soins infirmiers, le (la) titulaire devra:

- évaluer à court et moyen termes les besoins en soins infirmiers aux plans qualitatif et quantitatif;
- assurer la coordination des activités pour maintenir des services de qualité selon les besoins de la clientèle.

**Exigences:**

- Avoir terminé le 1er ou 2e cycle et/ou expérience pertinente à la fonction.
- Le (la) candidat(e) sera dynamique et intéressé(e) par le travail d'équipe.
- Doit posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.

**Traitement:** Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

*Toute personne intéressée à faire carrière dans notre institution peut faire parvenir son curriculum vitae à :*

**Mlle Guy-Anne Garceau,  
Directeur des soins infirmiers,  
Hôpital du Sacré-Coeur,  
5400 ouest, boul. Gouin,  
Montréal, Qué.**

**Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal**

**Centre de soins ultra-spécialisés**

Poste:

**INFIRMIÈRE COORDONNATRICE  
DES PROGRAMMES**

**Département de santé communautaire**

**Fonctions:** Participer à l'élaboration des programmes en collaboration avec une équipe multi-disciplinaire et en assurer l'application en matière de santé communautaire à la population sur un territoire comptant 600,000 habitants.

**Exigences:**

- Posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.
- Détenir un diplôme de 2e cycle ou de 1er cycle en sciences infirmières.
- Avoir de préférence un diplôme universitaire en hygiène publique ou un certificat en nursing communautaire.
- Posséder une expérience pertinente en relation avec la tâche administrative, la santé scolaire, publique ou communautaire.

**Traitement:** Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

*Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 12 octobre 1974 à :*

**Mlle Guy-Anne Garceau, inf. M.-Nurs.,  
Directeur du service des soins infirmiers,  
Hôpital du Sacré-Coeur,  
5400 ouest, boul. Gouin,  
Montréal H4J 1C5**

**Hôpital Jean-Talon**

**à Montréal**

Établissement public de soins aigus recherche un médecin à titre de:

**CHEF DE SERVICE DE PSYCHIATRIE**

**Fonctions:** Sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels et du Conseil des Médecins et Dentistes. Créer et organiser un nouveau service de Psychiatrie (45 lits), selon les normes modernes généralement acceptées, et en conformité avec les politiques et les programmes du ministère des Affaires Sociales. Ce poste est disponible dès maintenant de façon à préparer l'ouverture du service prévue dans approximativement un an, (fin de la construction en cours). Les modalités de l'emploi du temps pendant cette période seront à discuter avec le candidat.

**Exigences:** Être Médecin certifié en Psychiatrie de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.

**Salaires & avantages d'emploi:** Selon les normes établies par l'entente intervenue entre le ministère des Affaires Sociales et la Fédération des Médecins spécialistes.

*Prière d'adresser toute demande à :*

**Directeur Général  
Hôpital Jean-Talon  
1385 est, rue Jean-Talon  
Montréal**

**Université du Québec**

**DIRECTEUR DE L'INFORMATION DE GESTION**

**Fonction:** Sous la responsabilité du vice-président à la planification, dirige les activités du service d'information de gestion de l'Université.

Suit les procédures établies pour l'application des politiques opérationnelles qui le concerne.

Définit les concepts de base pour la configuration du système d'information de gestion.

Coordonne l'établissement des procédures administratives pour le fonctionnement du système d'information de gestion et en vérifie leur efficacité.

Détermine les spécifications du système en collaboration avec les officiers supérieurs de l'Université et des unités constituantes.

S'assure que le système d'information de gestion répond continuellement aux besoins des utilisateurs.

S'assure que les règles relatives à la protection de la confidentialité sont respectées.

Produit les rapports demandés.

**Exigences:** Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée et plusieurs années d'expérience.

**Lieu de travail:** Québec

**Traitement:** À déterminer selon les qualifications académiques et la pertinence de l'expérience acquise.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur offre de service avant 17:00 heures, le 14 octobre 1974 à:

**Directeur du personnel  
Université du Québec  
2875, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec G1V 2M3**

**Université du Québec**

**COORDONNATEUR DE L'AUDIO-VISUEL (Cadre)**

**Fonction:** Le coordonnateur de l'audio-visuel se rapporte au vice-président aux Communications de l'Université du Québec. Il est chargé de coordonner le secteur audio-visuel au sein de l'Université et d'en favoriser le développement.

**Pour ce faire:** il assiste le vice-président aux Communications: dans la détermination des objectifs de la vice-présidence; dans l'élaboration et la mise en application des politiques de communications; dans la coordination du développement du secteur audio-visuel au sein de l'Université; il organise et coordonne la mise au point de mécanismes de collaboration, d'échanges et de mise en commun des ressources au sein du secteur; il participe à l'établissement et coordonne la mise en application de normes et/ou de standards d'ensemble pour favoriser la solution des problèmes d'interface au sein du réseau; il coordonne le perfectionnement des ressources humaines du secteur; il stimule l'incitation à l'innovation en matière d'audio-visuel au sein du secteur et au sein de l'Université.

**Exigences minimales:** Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent, sept (7) années d'expérience dans le domaine de l'audio-visuel dont deux (2) années, de préférence, au niveau de la direction.

**Lieu de travail:** Québec

**Traitement:** Selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur application accompagnée d'un curriculum vitae, avant 17:00 heures, le 14 octobre 1974 à:

**Directeur du Personnel  
Université du Québec  
Siège social  
2875, boul. Laurier  
Ste-Foy, Québec G1V 2M3**